

Rapport annuel 2011

EPIC OSEO

Sommaire

Message du Président	4
1. Périmètre du groupe	7
2. Organes d'Administration et de Direction	8
3. Chiffres clés	10
4. Rapport d'activité d'OSEO et de ses filiales au titre de l'exercice 2011	11
4.1 Les faits marquants de l'année 2011	11
4.2 Les missions et les métiers	15
4.3 L'activité par métier et chiffres clés	17
<i>Activité de l'innovation</i>	17
<i>Activité Garantie et OSEO Régions</i>	18
<i>Activité Financement</i>	21
<i>Focus International</i>	22
4.4 Les données financières et les résultats	23
4.5 Les perspectives pour 2012	25
4.6 Le contrôle interne et la maîtrise des risques	27
4.7 Informations sur la gouvernance	34
5. Communication	36
5.1 Principales actions 2011	36
5.2 Les activités en ligne	37
6. Politique des ressources humaines	37
7. Organigrammes du groupe OSEO	39
7.1 Organigramme fonctionnel	39
7.2 Organigramme du réseau	40
8. Comptes consolidés	41
Annexe comptable	48
9. Comptes individuels	118
Annexe comptable	122
10. Rapports des Commissaires aux Comptes	133
10.1 Rapport sur les comptes individuels	133
10.2 Rapport sur les comptes consolidés	135

Message du Président



OSEO est une entreprise publique, sans équivalent en Europe, dont la mission répond à une ambition nationale de premier plan : contribuer à faire de la France un grand pays d'innovation et d'entrepreneurs. En quelques années, OSEO est devenu le bras armé de l'Etat en matière de financement de l'innovation et de la croissance des PME comme des entreprises de taille intermédiaire.

La meilleure façon de les faire grandir et d'accroître leur compétitivité est de leur faciliter l'accès aux financements, là où le poids du risque ne permet pas au marché en général de répondre de façon satisfaisante aux attentes des entrepreneurs

pour la réalisation de leurs projets.

La fusion des différentes entités composant le groupe OSEO en une seule société, effective le 31 décembre 2010, a incontestablement simplifié et rendu plus efficace notre action en faveur des PME et ETI, les entreprises de taille intermédiaire. Les synergies qui en découlent ont permis à OSEO d'absorber un surcroît d'activité symbolisé par le Plan de relance dont l'atterrissage en douceur, et selon le planning prévu, est une manifestation exemplaire.

Dans un contexte de dégradation de la compétitivité de nos entreprises, le modèle intégré et partenarial d'OSEO, combinant financement et partage systématique de risque avec le secteur privé au profit de l'économie réelle, reste sans équivalent en Europe. Et cela, qu'il s'agisse de financements de l'innovation, de garanties des concours bancaires, de cofinancements des investissements ou encore de mobilisations des créances des entreprises sur les grands comptes publics et privés.

Il démontre une fois de plus son utilité et son efficacité en termes de progression des ressources mises en place, de maîtrise des risques et de résultats financiers. Ces performances étaient loin d'être acquises dans le climat troublé de crise des dettes souveraines en Europe et d'urgence affichée de maîtrise des déficits publics en France.

Notre réseau solidement implanté en région, très proche des entrepreneurs et disposant d'un pouvoir de décision important, a permis d'apporter des solutions rapides aux projets des chefs d'entreprises. L'innovation en termes de produit a en outre permis de trouver des réponses adaptées et durables pour continuer à financer les phases les plus risquées, mais aussi les plus essentielles, du développement des PME et ETI. Ces résultats témoignent de la confiance que nous font nos tutelles et actionnaires, nos clients et nos partenaires.

Grâce au remarquable engagement des équipes d'OSEO, 84 000 entreprises ont été financées en 2011, fruit de plus de 50 000 rencontres sur le terrain, en face à face, avec les dirigeants de PME et ETI. Elles ont ainsi obtenu plus de 31 milliards d'euros de financements publics et privés (+ 5 % par rapport à 2010).

Des moyens d'intervention renforcés en faveur de l'innovation grâce, notamment, au Programme d'investissements d'avenir.

1,9 milliard d'euros de financements publics et privés, au bénéfice de 3100 projets innovants, ont pu être mobilisés en 2011 grâce à l'effet de levier de l'intervention d'OSEO. L'ensemble des concours progresse de 2% par rapport à 2010, en dépit de rigueurs budgétaires grandissantes.

Les projets collaboratifs prennent une importance croissante dans nos interventions. En 2011, 247 millions d'euros dont 107 millions d'interventions OSEO ont été accordés au titre du programme Innovation Stratégique Industrielle (ISI). Ces montants portent à 1,5 milliard au profit de 356 entreprises et 198 structures de recherches publiques les engagements d'OSEO depuis le lancement du programme en 2006.

Les appels à projets des pôles de compétitivité financés par le Fonds Unique Interministériel (FUI), géré par OSEO, ont permis à 394 entreprises de bénéficier de ce programme. Au total, 1051 projets collaboratifs représentant 5 milliards d'investissement de R&D et des ressources publiques de 2 milliards d'euros ont ainsi été financées depuis la création du FUI en 2005.

Quant au Programme d'investissements d'avenir, lancé en 2010, il se décline, coté innovation chez OSEO, en Programmes structurants des pôles de compétitivité (PSPC) et en Renforcement de la compétitivité des PMI et des filières industrielles stratégiques. A fin 2011, 36 millions d'euros étaient d'ores et déjà engagés.

Bonne maîtrise des interventions en garantie des financements.

9,3 milliards d'euros de prêts garantis en faveur de l'investissement ont été accordés en 2011. Plus de 73 000 entreprises ont pu être financées dans les phases les plus risquées de leur existence que sont la création, la transmission, l'international ou encore le renforcement du haut de bilan. Ce montant reste stable en volume, conformément au souhait des pouvoirs publics.

Forte croissance du financement de l'investissement productif...

En 2011, OSEO a accordé 4,1 milliards d'euros de concours nouveaux en faveur de l'investissement productif des PME et ETI. Ce montant est en hausse de près de 30 % par rapport à 2010. Un milliard d'euros ont été accordés dans le cadre des financements « mezzanine », notamment sous forme de Contrats de Développement Participatifs (CDP). Lancé fin 2009, le CDP a connu un véritable engouement. Sans garantie ni caution, il permet aux entreprises de renforcer leur bilan sans ouvrir leur capital. En 2011, près de 40% des CDP distribués sont allés à l'industrie.

Au total, 11,7 milliards d'euros de financements ont été mis en place en partenariat avec les banques et les organismes de fonds propres en faveur des PME et ETI. Ce montant représente un doublement par rapport à 2005, année de création d'OSEO.

... et des créances publiques et privées à court terme.

L'activité de financement à court terme a fortement progressé en 2011 (+ 17 % par rapport à 2010). Près de 8,2 milliards d'euros de créances ont été mobilisées au profit de 7 000 entreprises, leur permettant ainsi de faire face à des délais de paiement qui tendent de nouveau à se détériorer.

Le rôle d'OSEO conforté dans le financement de l'industrie.

En quelques années, OSEO a conforté son rôle de bras armé de l'Etat en matière de financement de l'innovation et de la croissance des PME et ETI. Sa proximité avec les entreprises et sa réactivité ont conduit les pouvoirs publics à renforcer les moyens du groupe pour soutenir et accélérer la reprise de l'activité en alimentant les trois moteurs de la croissance que sont l'innovation, l'investissement et l'international.

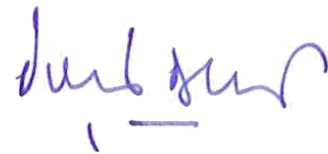
Nous continuerons donc, en 2012, à renforcer le haut de bilan des PME et ETI avec les Contrats de développement participatifs dont l'enveloppe a été augmentée de 1 milliard d'euros supplémentaire en 2011. Le nouveau dispositif FSI Régions, dont les équipes sont implantées dans le réseau OSEO, va également concourir à cet objectif, tout comme notre nouvelle activité d'Appui aux fusions et acquisitions (AFA).

Notre mission d'amélioration de la compétitivité des PME et ETI sera encore amplifiée avec la création d'OSEO Industrie, la banque de l'industrie, au premier trimestre 2012. Rendue opérationnelle en un temps record, cette filiale à 100 % d'OSEO sera dotée d'1 milliard d'euros de fonds propres. Son rôle est de proposer aux entreprises concernées :

- des financements sous forme de quasi-fonds propres destinés à renforcer le haut de bilan,
- des financements à moyen ou long terme et du crédit-bail,
- des avances de trésorerie.

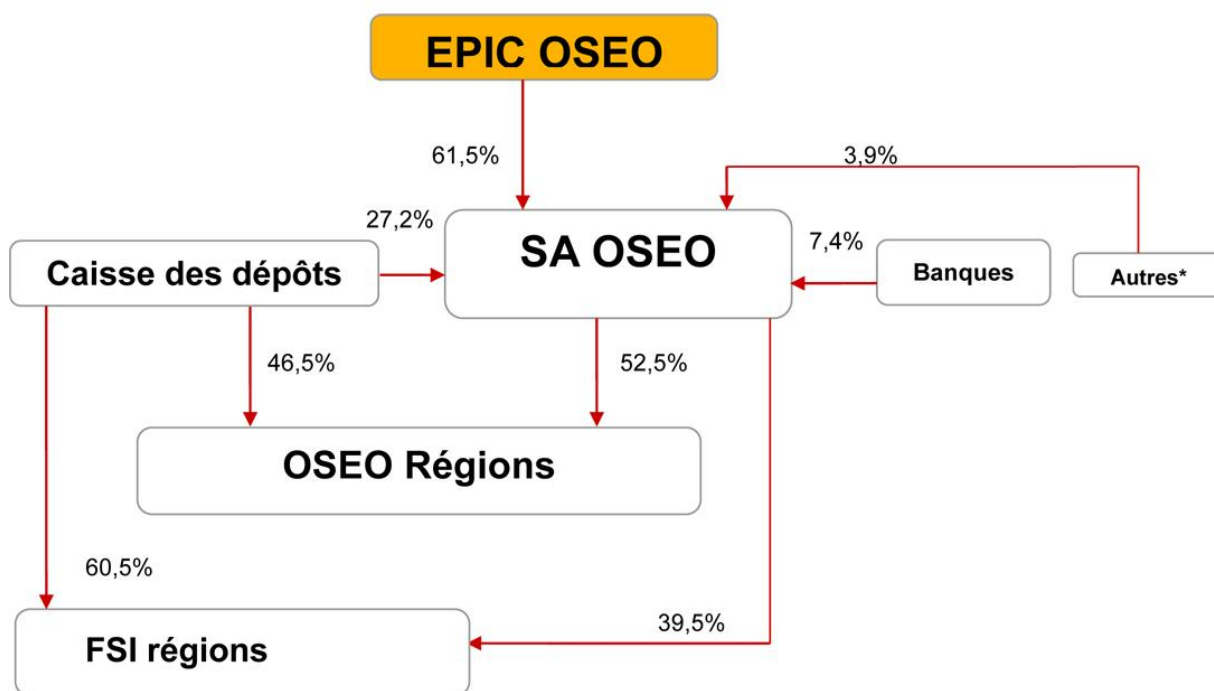
Grâce à l'effet de levier de ces nouvelles ressources, OSEO aura la capacité de prêter quelque 10 milliards d'euros aux entreprises industrielles. Avec ses partenaires bancaires et financiers, ce sont plus de 20 milliards d'euros qui pourront ainsi être mobilisés en faveur de ce secteur qui représente à ce jour près de 40 % du total de nos interventions.

Les défis que doivent relever les PME et ETI sont immenses : renforcer leur taille et leurs moyens de production, retrouver une réelle compétitivité notamment à l'international, innover et investir. Ils sont aussi les nôtres. Notre ambition pour 2012 est à la hauteur des espoirs que placent en nous l'Etat, les Régions et, bien sûr, les entreprises, nos clientes. : apporter rapidement et simplement des solutions de financement adaptées à leurs projets de développement..



François DROUIN
Président-Directeur général

1. Périmètre du groupe



* Parts du capital détenues par les autres actionnaires :

- Compagnies d'assurances : 1,5 %
- Agence Française de Développement : 1,7 %
- Autocontrôle : 0,1 %
- Organismes de fonds propres : 0,5 %
- Région Bretagne : 0,1 %

2. Organes d'Administration et de Direction

• Conseil d'Administration au 31 décembre 2011

Président du Conseil

François DROUIN

Président Directeur Général d'OSEO

Vice-Président du Conseil

Bruno DURIEUX¹

Président du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur Français

L'Etat représenté par

Laurence HARTMANN²

Adjointe au Chef du Département des Partenariats et de la Valorisation au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Vincent MOREAU³

Sous-Directeur de la 3^{ème} Sous-Direction à la Direction du Budget

Etienne OUDOT DE DAINVILLE

Sous-Directeur « Financement des Entreprises et Marché Financier » à la Direction Générale du Trésor

Alain SCHMITT

Chef du Service de la Compétitivité et du Développement des PME à la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)

Commissaire du Gouvernement

Jean-François GUTHMANN

Chef de la mission de Contrôle économique et financier

Commissaires aux Comptes

MAZARS, représenté par Virginie CHAUVIN

KPMG Audit, représenté par Marie-Christine FERRON-JOLYS et Philippe SAINT-PIERRE

¹ Représentant de l'Etat nommé le 16 décembre 2011 par le Conseil d'Administration en qualité de Vice-Président

² Nommée le 16 août 2011 en remplacement de Robert PLANA

³ Nommé le 11 février 2011 en remplacement de Rodolphe GINTZ

● **Direction Générale**

Directeur Général

François DROUIN

Directeur Général Délégué

Arnaud CAUDOUX

3. Chiffres clés

(en millions €)

	2009	2010	évolution 2010	2011	évolution 2011
ACTIVITE					
Aides innovation (AI, ISI , FUI)	560	650	16,1%	659	1,4%
Concours Garantie	11 267	10 883	-3,4%	8 826	-18,9%
Concours garantis par OSEO régions	796	824	3,5%	534	-35,2%
Cofinancement de l'investissement	2 581	3 233	25,3%	4 164	28,8%
Financement à Court terme (avances)	5 126	5 401	5,4%	6 299	16,6%
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	786	1249	59%	1306	4,6%
	2009	2010	évolution 2010	2011	évolution 2011
RESULTATS					
Produit net bancaire	372,7	385,1	3,3%	438	13,7%
Charges de l'exercice	-242,8	-250,4	3,1%	-262	4,6%
Résultat brut d'exploitation	129,9	134,7	3,7%	176	30,7%
Coût du risque	-63,8	-52	-18,5%	-24	-53,8%
Risques déclarés	-36	-17	-52,8%	-6	-64,7%
Provisions collective et sectorielle	-28	-35	25,0%	-18	-48,6%
Résultat courant avant impôts	66	82,7	25,3%	153	85,0%
Résultat net, part du groupe	20,4	31,6	54,9%	63,2	100,0%
Coefficient d'exploitation	65,15%	65,02%		59,82%	
EFFECTIFS (1)	1633	1641	0,49%	1641	-
<i>(1) Effectif CDI moyen payé en équivalent temps plein au 31 décembre.</i>					

4. Rapport d'activité d'OSEO et de ses filiales au titre de l'exercice 2011

Il est précisé que, conformément aux articles L233-16 et L233-26 du Code de commerce, le rapport de gestion du groupe OSEO est inclus dans celui de la holding OSEO.

4.1 Les faits marquants de l'année 2011

OSEO et l'AFD renforcent leur partenariat en faveur des entreprises d'Outre-Mer

François Drouin, Président-Directeur général d'OSEO et Dov Zerah, Directeur général de l'Agence Française de Développement (AFD), ont signé, le 3 janvier 2011, une nouvelle convention de partenariat qui élargit les capacités d'intervention de l'AFD en Outre-Mer avec le soutien d'OSEO.

Les produits dits « mezzanines » d'OSEO seront désormais distribués dans l'Outre-Mer par l'AFD et permettront de financer, aux côtés des banques, le développement des entreprises.

Ces produits « mezzanines » facilitent le financement des investissements immatériels des entreprises et de leurs besoins en fonds de roulement induits, avec un différé de remboursement, sans garantie, ni caution personnelle.

Cette nouvelle convention s'inscrit dans le cadre de la convention générale de partenariat entre OSEO et l'AFD, signée en juin 2009, qui renouvelait une coopération engagée depuis les années 1970. Elle a pour objectifs de faciliter l'accompagnement du développement des entreprises d'Outre-Mer (Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon) et de favoriser leurs investissements.

Elle complète les produits de financements du compte clients et de l'innovation déjà diffusés en Outre-Mer.

Prêt Pour l'Export renforcé

Afin de favoriser le développement des exportations des PME, déjà présentes ou non à l'international, le Prêt Pour l'Export, qui avait été lancé en 2009 par UBIFRANCE et OSEO, est aménagé.

Le montant du prêt est désormais compris entre 20 000 et 150 000 euros, alors qu'auparavant il était fixé à 80 000 euros au maximum.

Le PPE, réservé jusqu'alors aux entreprises de plus de 3 ans d'existence, est étendu aux PME de moins de 3 ans, jusqu'à 80 000 euros dans le cadre d'une procédure nationale, et jusqu'à 150 000 euros avec le concours des régions.

Ce prêt est constitué d'un financement sans garantie (sur les actifs de l'entreprise ou le patrimoine du dirigeant), d'une durée de 6 ans.

Le PPE permet de financer des dépenses immatérielles consacrées au développement international de l'activité de l'entreprise (exportation ou implantation à l'étranger).

Un statut social commun pour tous les salariés

Première année après la fusion des entités du groupe, 2011 a été sur le plan de ressources humaines l'année de l'aboutissement d'un statut social commun à tous les collaborateurs d'OSEO.

Elle a vu la finalisation de l'harmonisation des régimes de retraite, laquelle donne désormais accès à tous les collaborateurs d'OSEO à un même niveau élevé de couverture.

De manière complémentaire, 2011 a été consacrée à la refonte des composantes de la politique globale de rémunération. Elle s'est notamment matérialisée par l'achèvement de la construction d'un système d'épargne salariale complet, avec un nouvel accord d'intéressement, la création d'un PERCO, et l'amélioration des passerelles entre les divers instruments d'épargne salariale.

Projet Convergence

Pour parachever la fusion des entités opérationnelles du groupe et répondre aux objectifs attendus de simplification, de transversalité et d'efficacité, OSEO a lancé depuis le 1^{er} mars 2011 le projet convergence. L'objectif de ce projet est d'aboutir à l'harmonisation des outils de comptabilité et à un outil unique de gestion informatique des prêts, de crédit-bail, et des aides à l'innovation.

Événement au Grand Palais des 16 et 17 mars 2011

C'est dans un lieu de prestige que le 16 mars 2011, OSEO a pris l'initiative d'organiser un événement d'envergure nationale en conviant l'ensemble de la communauté « OSEO Excellence », qui rassemble 2000 chefs d'entreprises particulièrement dynamiques, porteurs de croissance et d'emploi. L'événement a été honoré par la présence du Président de la République. Celui-ci, après avoir rappelé les diverses mesures prises sous sa mandature pour soutenir les entrepreneurs, a annoncé l'allocation à OSEO d'une enveloppe supplémentaire de 1 milliard € de Contrats de Développement Participatifs (CDP), outil de renforcement du haut de bilan.

Le 17 mars a été l'occasion pour la Direction Générale de réunir le réseau puis tous les collaborateurs pour saluer le travail, l'implication et la mobilisation des équipes d'OSEO au service des clients.

Changement d'« OSEO garantie régions » en « OSEO Régions » : effets sur la Gouvernance

L'Assemblée Générale d'OSEO garantie régions en date du 30 mai 2011 a décidé le changement de la dénomination sociale de la société en OSEO Régions, répondant ainsi à des objectifs de simplicité, d'efficacité et de visibilité des interventions du groupe OSEO. Cette modification est également en ligne avec le changement de nom d'OSEO SA, sa maison mère. Elle permettra à OSEO Régions de développer une activité d'aide à l'innovation en partenariat avec les Régions, notamment dans le cadre de la mise en place de fonds de garantie d'innovation.

En outre, OSEO Régions a renforcé son partenariat avec ces collectivités en accueillant au sein de son Conseil d'Administration de nouvelles Régions.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la société réuni le même jour a renouvelé les mandats de François Drouin en tant que Président du Conseil d'Administration et d'Arnaud Caudoux en tant que Directeur général.

OSEO soutient l'investissement dans les scieries

OSEO et le MAAPRAT (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire) ont signé, le 23 juin 2011, une convention relative au lancement du Prêt Participatif de Développement « Bois », dans le cadre de la mise en œuvre du « Fonds de modernisation des scieries ». La vocation de ce fonds est d'accompagner les investissements des entreprises du secteur, destinés notamment à favoriser leur compétitivité, leur croissance et le renforcement de leurs fonds propres.

Ce dispositif, doté de 1,5 million d'euros, permet à OSEO de réaliser 7,5 millions d'euros de prêts sur l'ensemble du territoire.

Le nouveau prêt d'OSEO à taux zéro pour la restauration

Pour mieux répondre aux besoins des petits établissements, les professionnels de la restauration et les pouvoirs publics font évoluer le PPMTR, qui devient le « Prêt pour la Modernisation de la Restauration » (PMR). Il comprend deux formules :

- une formule simplifiée à taux zéro, de 5 000 jusqu'à 10 000 euros, *via* un Extranet, pour les banques ayant signé la convention TPE,
- Une formule à taux préférentiel, de 10 001 euros jusqu'à 300 000 euros, étudiée et mise en place par le Réseau.

Emission obligataire de 1 milliard €

Le 16 septembre 2011, malgré un contexte financier incertain, l'émission obligataire lancée par OSEO a connu un franc succès. D'un montant de 1 milliard € et d'une durée de 12 ans, elle a été souscrite pour une majorité d'investisseurs français (89 % des titres), avec une participation scandinave et britannique. Cette marque de confiance de la part des investisseurs a été confortée par la notation AAA d'OSEO, le soutien de l'Etat ainsi que par la qualité des comptes de l'établissement.

Cette nouvelle ressource, qui renforce le positionnement et pérennise l'action d'OSEO, permet d'engager davantage de financements au profit des entreprises.

Partenariat OSEO / Total

François Drouin et François Viaud, Directeur des Ressources humaines et Responsable des partenariats chez Total, ont signé, le mercredi 12 octobre 2011, un partenariat visant à conjuguer leurs efforts au profit des PME innovantes.

Fort de sa connaissance de ces entreprises, OSEO présentera à Total des projets d'innovation au stade de succès technique, dans les domaines technologiques intéressant ce grand compte.

Total s'engage à poursuivre, sous forme de prêts à taux préférentiel, le financement initié par OSEO, sur les phases de lancement industriel et commercial.

Le Prêt Eco-Energie

Ce prêt bonifié, lancé par OSEO et le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, est destiné aux TPE et PME s'engageant dans un programme d'investissements, dans le cadre du Plan efficacité énergétique. Ce nouveau prêt, dont le montant est compris entre 10 000 et 250 000 euros, sera commercialisé à partir du mois de mars 2012.

Le Prêt Eco-Energie s'adresse aux TPE et PME pour financer l'installation et les travaux de mise aux normes de certains postes particulièrement consommateurs en énergie. Quatre familles d'équipements sont concernées : éclairage, chauffage, climatisation et motorisation électrique.

Ainsi avec le prêt vert (mis en place par OSEO depuis 2010 dans le cadre des investissements d'avenir), qui s'adresse aux PME et ETI, et le Prêt Eco-Energie (destiné aux TPE et PME), OSEO dispose d'une gamme complète de financement pour toutes les entreprises éco-responsables.

Une banque pour l'industrie

Dans une intervention le 2 février 2012, le Président de la République a annoncé la création par OSEO d'une banque dont l'objet est d'assurer le financement du développement des entreprises industrielles, aux côtés des partenaires bancaires.

Dotée d'un milliard d'euros en capital (dont 50 % libérés à la constitution de la société). OSEO Industrie sera filiale à 100 % d'OSEO SA. La constitution d'OSEO Industrie se fera via une augmentation de capital d'OSEO SA de 1 milliard d'euros ainsi l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 2 mars 2012 a décidé de réaliser cette augmentation de capital en deux opérations successives de 500 M€ chacune. La première opération qui a été constatée par le Conseil d'Administration est un succès puisque les souscriptions se sont élevées à 538 M€. La seconde augmentation de capital sera décidée par le Conseil d'Administration sur délégation de l'Assemblée Générale dans un délai de 26 mois. L'agrément en tant que banque d'OSEO Industrie a été donné par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en date du 15 mars 2012.

4.2 Les missions et les métiers

OSEO exerce trois grands métiers qui ont tous en commun d'accompagner les entrepreneurs dans les phases les plus risquées de leurs projets :

- le soutien de l'innovation, accompagnement et financement des projets innovants à composante technologique, ayant des perspectives concrètes de réalisation,
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires,
- la garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres.

OSEO mutualise l'ensemble de ses savoir-faire, combinant les différentes techniques de financement, afin de concevoir des solutions qui répondent à des insuffisances de marché. Il en est ainsi du financement de l'amorçage, du financement de l'innovation, ou de la mise en relation des PME innovantes avec les grands comptes. Ses interventions se caractérisent par sa capacité d'entraînement sur les acteurs privés du financement des PME et de l'innovation, tout en optimisant l'effet de levier des ressources publiques.

OSEO travaille en réseau avec l'ensemble des acteurs publics et privés qui accompagnent le développement des PME et l'innovation.

OSEO a conclu des accords de partenariat avec les collectivités territoriales, au premier rang desquelles, les Régions.

OSEO intervient en « réseau » avec :

- les établissements bancaires et financiers et les intervenants en fonds propres,
- les pôles de compétitivité, les organismes de recherche, les universités, les écoles d'ingénieurs, les grandes entreprises,
- les incubateurs et les pépinières,
- les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers,
- les experts-comptables,
- les fédérations et les syndicats professionnels,
- les réseaux associatifs d'aide et d'accompagnement de la création d'entreprise,
- les acteurs publics et privés qui œuvrent pour la diffusion des technologies de l'information dans les PME,
- les fonds structurels européens et les programmes de recherche communautaires.

Le soutien de l'innovation

OSEO a pour mission de contribuer au développement économique par le soutien de l'innovation et propose aux porteurs de projets innovants des services d'ingénierie et de financement sur mesure afin de :

- soutenir les PME innovantes à fort potentiel de croissance,
- favoriser la création d'entreprises innovantes,
- développer le potentiel innovant des PME existantes,
- faciliter les relations PME – laboratoires de recherche, via une assistance au transfert de technologie,
- aider au montage de projets technologiques nationaux et transnationaux et faciliter l'accès aux programmes européens,
- accompagner les PME dans leur recherche de partenaires et de fonds complémentaires (fonds propres, aides régionales, nationales et européennes).

Sur le plan international, OSEO est l'interlocuteur privilégié des PME pour le montage de projets EUREKA ou communautaires (PCRD, Eurostars, ERA-Net...). Il facilite également leur mise en relation avec des partenaires d'autres pays.

La garantie

OSEO garantit les financements bancaires (y compris le crédit-bail et la location financière) et les interventions des organismes de fonds propres :

- au titre de la création. Les prêts d'honneur consentis aux créateurs par les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise sont également éligibles,
- au titre de l'innovation,
- au titre du développement,
- au titre de la transmission,
- au titre de l'international, y compris les cautions bancaires sur marchés export et le risque d'échec des implantations de filiales françaises à l'étranger (GPI).

La quotité est comprise entre 40 et 60 %. Elle peut atteindre 70 % avec le concours des fonds de garantie constitués par les régions auprès d'OSEO.

Le financement

En partenariat avec les établissements bancaires et financiers, OSEO contribue au financement des investissements :

- corporels et incorporels par des interventions réalisées sous forme de crédit à moyen ou long terme et d'opérations de crédit-bail, immobilier, matériel ou de location financière,
- immatériels par des financements réalisés sous forme de Contrats de Développement (participatif, investissement, transmission, innovation, international), de Prêts Participatifs (de développement et d'amorçage).

Des financements spécifiques en partenariat avec les banques ont été développés pour la modernisation de l'hôtellerie et de la restauration. Enfin, le prêt à la création d'entreprise (PCE) accompagne depuis 2000 les créations.

OSEO contribue au financement du cycle d'exploitation :

- il finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises clientes des grands donneurs d'ordre publics et privés et, au titre des marchés financés, délivre des engagements par signature : cautions et garanties à première demande.

OSEO est associé au dispositif FSI Régions et participe :

- à hauteur de 49 % dans le FCPR Avenir Entreprises Développement, doté de 140 millions €,
- à hauteur de 33 % dans le FCPR Avenir Entreprises Mezzanine, doté de 60 millions €.

4.3 L'activité par métier : chiffres clés

4.3.1 Activité de l'innovation

4.3.1.1. Répartition subventions/avances/prêts

	2010	2011	Evolution 2011 (%)
Niveau d'activité (en million d'€)			
Aides	650	659	1,40
Financement Etat-Programme AI	308	315	2,27
Prêts et Avances Remboursables	248	253	2,02
Subventions	59	61	3,39
Financements partenaires	121	89	-26,45
Avances Remboursables	46	24	-47,83
Subventions	75	65	-13,33
Financement Etat-Programme ISI	140	107	-23,57
Avances Remboursables	83	63	-24,10
Subventions	58	44	-24,14
Fond Unique Interministériel	81	112	38,27
Subventions	81	112	38,27
Investissement d'Avenir	0	36	-
Subventions	0	36	-

Répartition des entreprises bénéficiaires par grands secteurs (hors ISI)

	2011
Industrie	47,53 %
Science de la vie	25,13 %
TIC	25,75 %
Autres	1,59 %

4.3.1.2. – Commentaires sur l'évolution de l'activité

Pour le programme AI, le fait notable est la montée en puissance de la formule de prêt à taux zéro qui représente un volume de 90 millions d'euros en 2011.

La diminution des financements partenaires est imputable aux fonds FEDER (27,6 millions au lieu de 40,2 millions) et aux fonds gérés pour le compte de la Direction des Programmes Aéronautiques civils (1,3 million au lieu de 24,3 millions).

Les 36 millions de subventions représentent les premiers engagements au titre du programme Projets Structurants des Pôles de Compétitivités (PSPC) et du programme de structuration des filières industrielles.

Par ailleurs, le nombre de qualifications d'entreprises pour les Fonds Communs de Placement pour l'Innovation est resté stable (321 en 2010 et 317 en 2011).

4.3.2. Activité garantie

4.3.2.1. Chiffres clés (millions d'euros pour les montants)

ACTIVITÉ	2010	2011	Evolution en %
Montant des concours garantis	10 883	8 826	-18,90
Création	3 139	3 093	-1,47
Transmission	1 754	1 736	-1,03
Développement	4 347	3 581	-17,62
<i>dont innovation</i>	314	210	-33,12
<i>dont international</i>	323	361	11,76
Renforcement des capitaux permanents	1 644	416	-74,70
Répartition par type d'interventions garanties	10 883	8 826	-18,90
Crédits bancaires	9 226	7 931	-14,04
Fonds propres	316	309	-2,22
Court terme	1 341	586	-56,30
Nombre d'entreprises accompagnées	80 713	74 012	-8,30
Création	53 449	55 305	3,47
Transmission	4 937	5 424	9,86
Développement	15 176	11 843	-21,96
<i>dont innovation</i>	825	550	-33,33
<i>dont international</i>	427	412	-3,51
Renforcement des capitaux permanents	7 151	1 440	-79,86
Nombre de concours garantis	100 088	89 012	-11,07
Montant net des risques couverts	5 326	4 231	-20,56
Encours total de risque au 31 décembre (sains)	11 955	11 864	-0,76

Répartition des concours garantis par finalité

	2011
Création	35,04%
Transmission	19,67%
Développement	40,57%
<i>-dont fonds innovation</i>	2,38%
<i>-dont fonds international</i>	4,09%
Renforcement de la structure financière	4,71%
Total	100%

Répartition des concours garantis par secteur d'activité (hors dispositif du plan de relance)

	2011
Industrie	29,59%
BTP	6,63%
Commerce	19,77%
Services	32,28%
Tourisme	11,72%

4.3.2.2. – Commentaires sur l'évolution de l'activité

L'activité 2011 a connu un niveau soutenu légèrement inférieur à celui de 2010, si l'on fait abstraction de l'activité 2010 au titre du plan de relance (l'essentiel des 1644 millions de renforcement des capitaux permanents).

Cette activité au titre du plan de soutien s'est achevée de façon satisfaisante en 2011 et a permis d'intervenir en consolidation de la structure financière de 23 542 entreprises, entre début 2009 et fin 2011.

L'activité au titre de la création et de la transmission est restée très soutenue en 2011.

Elles représentent ensemble plus de 55% des concours garantis.

Enfin, l'industrie représente toujours près de 30% des interventions, marquant le soutien particulier d'OSEO à ce secteur.

4.3.2.3. – Chiffres clés d'OSEO Régions (en millions € pour les montants)

(en millions €)

Activité	2010	2011	Evolution en %
Montant des concours garantis	824	534	-35,19
Création	168	124	-26,19
Transmission	344	251	-27,03
Développement	143	109	-23,78
Renforcement des capitaux permanents	170	50	-70,59
Répartitions par type d'interventions garanties	824	534	-35,19
Credits bancaires	822	533	-35,16
Fonds propres	2	1	-50,00
Court terme	0	1	
Nombre d'entreprises accompagnées	2 901	1 607	-44,61
Création	732	487	-33,47
Transmission	865	631	-27,05
Développement	421	314	-25,42
Renforcement des capitaux permanents	883	175	-80,18
Nombre de concours garantis	3 374	1 872	-44,52
Montant net des risques couverts	254	162	-36,22
Encours total de risque au 31 décembre	567	545	-3,88

Répartition des concours garantis par secteur d'activité

	2011
Industrie	33,97%
BTP	7,26%
Commerce	15,32%
Services	35,74%
Tourisme	7,70%

Evolution des engagements par fonds régional

Fonds de Garantie	2010				2011			
	Nombre de bénéficiaires	Nombre de concours	Montant d'intervention	Montant garanti	Nombre de bénéficiaires	Nombre de concours	Montant d'intervention	Montant garanti
Région Alsace	56	65	12 813 400	4 530 590	34	37	8 498 000	3 000 550
Région Aquitaine	60	80	11 950 020	4 007 857	50	62	14 000 332	4 688 516
Région Auvergne	88	97	14 338 522	5 057 308	57	61	12 237 364	3 890 327
Région Basse-Normandie	19	23	4 887 000	1 612 300	38	42	9 907 420	3 275 070
Région Bourgogne	78	143	10 046 990	4 171 933	42	71	5 800 800	2 334 038
Région Bretagne	90	111	26 887 699	9 043 680	67	86	26 647 750	7 784 473
Région Centre	34	51	18 319 500	5 589 640	28	40	16 333 400	5 529 190
Région Champagne-Ardenne	36	62	10 103 000	3 243 150	77	141	18 665 300	5 998 095
Région Corse	65	90	28 046 500	7 801 063	69	131	38 777 377	10 356 359
Région Franche-Comté	77	87	22 123 552	7 123 143	49	62	14 225 443	4 202 565
Région Haute-Normandie	79	85	15 651 500	5 481 375	34	35	7 134 000	2 425 900
Région Ile de France	809	999	314 298 685	89 653 106	470	569	195 076 696	55 193 696
Région Languedoc-Roussillon	51	57	11 603 250	3 443 475	36	48	9 221 429	2 732 149
Région Limousin	60	112	9 737 000	3 821 925	44	66	8 413 742	2 993 598
Région Lorraine	128	222	37 434 737	13 094 037	37	61	12 788 638	4 648 395
Région Midi-Pyrénées	48	91	47 207 961	8 443 593	39	63	27 227 187	6 446 649
Région Nord-Pas-de-Calais	438	495	59 033 433	19 362 328	81	86	19 840 459	6 519 661
Région PACA	39	39	11 928 800	3 707 354	17	18	5 490 000	1 647 000
Région Pays de la Loire	126	134	44 565 500	15 234 525	90	102	26 718 950	8 679 288
Région Picardie	32	43	12 002 000	4 208 200	30	41	14 320 000	4 954 400
Région Poitou-Charentes	41	55	9 933 317	2 944 563	31	38	10 172 924	2 786 602
Région Rhône-Alpes	430	489	91 118 486	32 096 542	180	193	32 766 604	11 626 311
Total	2884	3630	824 030 853	253 671 687	1600	2053	534 263 815	161 712 831

En 2011, compte tenu des moyens dévolus aux différents fonds de garantis, les interventions sont en diminution significative

4.3.3. Activité Financement

4.3.3.1. Répartition par nature de concours

(en millions €)	2010	2011	Evolution 2011 (%)
ACTIVITE			
Cofinancement de l'investissement			
Production nouvelle	3 233	4 164	28,80
Encours au 31 décembre	10 318	12 654	22,64
Cofinancement de l'investissement Corporel et Incorporel	2 370	3 192	34,68
<i>Dont</i>			
Prêt à Long et Moyen Terme	1 204	1 946	61,57
Crédit-Bail Immobilier	812	775	-4,59
Crédit-Bail Mobilier et Crédit-Bail Energie	343	451	31,47
Crédit relais TVA	10	20	94,03
Financement de l'investissement immatériel – Prêt « mezzanine »	863	972	12,63
<i>dont</i>			
Contrat de Développement Participatif	542	568	4,92
Prêt à la Création d'Entreprise	92	79	-13,65
Financement du court terme			
Avance (Crédit)	5 401	6 299	16,63
Encours moyen débiteur brut annuel (crédit et caution)	859,14	932	2,24

4.3.3.2. Commentaires sur l'évolution de l'activité

Au global, l'année 2011 est remarquable avec une production en progression de 28,80 % sur 2010.

Pour sa part, la progression de l'encours est de 22,6 % sur un an et de 60 % depuis 2008.

Financement des investissements corporels et incorporels

Les principaux éléments à souligner sont :

- La très forte progression de l'activité de prêts imputable aux financements de projets éoliens et photovoltaïques ainsi qu'à l'immobilier d'entreprises,
- La très bonne tenue du Crédit-Bail Immobilier malgré une diminution de 4,60 %
- La forte croissance du Crédit-Bail Mobilier qui témoigne de la reprise des investissements en équipement.

Financement des investissements immatériels

- Pour ce qui concerne les prêts « mezzanine » qui financent principalement les investissements immatériels, les besoins en fonds de roulement et les achats de titres de participation (croissance externe), le succès rencontré par le Contrat de Développement Participatif ne se démentit pas.
- La diminution du Prêt à la Création d'Entreprise (PCE) résulte de la moindre commercialisation de ce produit par les banques à qui il est délégué. Ceci ne témoigne pas d'un moindre intérêt des banques pour la création ainsi que le montre l'activité garantie (cf : 4.3.2.).

● Focus International

Année 2011, le décollage de l'International

Début mai 2009, en pleine crise financière, a été décidée la création d'une Direction de l'International chez OSEO.

Cette décision reposait sur 3 grands constats :

- le lien entre innovation et international devenait chaque jour plus évident,
- les entrepreneurs, en évoquant leur croissance, citaient de plus en plus souvent leur internationalisation comme un des moteurs,
- OSEO ne pouvait plus, eu égard à la mondialisation généralisée, ne pas s'intéresser à ce qui se passait au-delà des frontières de l'hexagone.

En 2011, près de trois ans plus tard, cette notion d'international est puissamment entrée dans les gènes des collaborateurs.

Les produits (Prêt pour l'Export rénové et adapté au marché, Garantie de Projets à l'International simplifiée, Garanties de Cautions sur Marchés export...) ont connu des croissances à deux, voire trois chiffres, justifiant ainsi à la fois leur pertinence pour nos entrepreneurs et leur intégration par les collaborateurs du réseau.

Le partenariat avec les autres acteurs de l'export et l'internationalisation en France est devenu une réalité, les signatures de la charte nationale de l'export sous la houlette du ministre du commerce extérieur et celle, tripartite avec Coface et UBIFRANCE, des acteurs du financement en présence, le 7 juin dernier, du Président de la République, ont définitivement scellé le positionnement d'OSEO sur cette thématique.

Le partenariat, naissant en 2008, avec UBIFRANCE, a été considérablement renforcé en 2011, par une convention signée le 11 février en présence du Premier Ministre, de la Ministre de l'Economie et du Ministre du Commerce extérieur. Aujourd'hui, les équipes des deux entreprises publiques jouent la totale complémentarité entre accompagnement et financement à travers leur réseau régional, en proximité étroite des entrepreneurs (OSEO) et international, présent sur la majorité des marchés étrangers (UBIFRANCE). Le PPE contient même une incitation financière à l'accompagnement d'UBIFRANCE pour les PME qui l'utilisent. OSEO s'appuie largement sur l'expertise des collaborateurs UBIFRANCE dans les pays pour valider ses analyses économiques et financières lors de l'étude de certains types de dossiers.

Dans un autre registre, les opérations liées à l'innovation collaborative ont encore progressé en 2011, tant sur les programmes européens (PCRD, Eurêka, Eurostar) qu'avec des entreprises de pays plus lointains. De nouveaux partenariats ont ainsi été signés avec la Chine, la Corée...

La visibilité et la pertinence d'OSEO en Europe s'est, en 2011, encore renforcée par de multiples réponses faites suite à des appels à propositions de la Commission Européenne.

Enfin, au plan de l'ingénierie financière, OSEO a remporté en juillet un important marché européen de jumelage portant sur l'assistance technique aux organismes de soutien (financement et garantie) des PME tunisiennes. Une trentaine d'experts d'OSEO, de collaborateurs du siège et des directions régionales se rendront en Tunisie pour des missions ponctuelles sur une période de deux ans. Un collaborateur a d'ailleurs été détaché sur place durant toute cette période en vue de coordonner ces actions.

4.4 Les données financières et les résultats

● Les comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe de l'Epic OSEO sont établis depuis le 1^{er} janvier 2007 selon les principes et méthodes comptables internationales édictées par IASB dites normes IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptés par l'Union Européenne.

Les comptes du groupe de l'Epic OSEO regroupent les comptes consolidés du sous-groupe de la SA OSEO et les comptes sociaux de l'Epic OSEO.

Le Produit Net Bancaire s'élève à 438.1 millions €, en progression de 53 millions € par rapport à 2010 principalement en raison de la forte activité de sa filière financement.

Les dépenses de fonctionnement (frais de personnel et exploitation courante) s'élèvent à 244,9 millions € en progression de 4,4 % par rapport à 2010.

Les dépenses d'investissement (amortissement) s'élèvent à 17,3 millions € par rapport à 15,9 millions € en 2010. Cette progression limitée des frais généraux associée à une forte croissance du PNB permet de réduire encore le coefficient d'exploitation à près de 60 %.

Le provisionnement collectif sur l'activité de cofinancement comprend notamment des provisions sectorielles couvrant le risque de dégradation de solvabilité de clients intervenant sur des secteurs d'activités particulièrement exposés à la crise économique.

Sur ces bases, le coût net du risque s'élève en 2011 à 24 millions €. Il comprend une dotation à la dépréciation collective et sectorielle de 18 millions € et un coût du risque sur les opérations individuelles en forte baisse à 6 millions €.

Le résultat net part du groupe ressort à 63,2 millions €.

Le bilan

Le total du bilan s'élève à 26,9 milliards € et les engagements hors bilan à 16,4 milliards € dont 12,1 milliards € au titre des activités de garantie et près de 3,4 milliards € au titre d'engagements de financement.

La structure financière s'est consolidée au cours des dernières années. Les capitaux propres part du groupe avant résultat représentent 1,3 milliard €.

Les créances douteuses nettes de dépréciations représentent 2,6 % des encours à la clientèle. Les créances douteuses sont provisionnées à hauteur de 41,8 %. Le montant total des dépréciations s'établit à 642,3 millions € et représente 4,7% des encours totaux.

Le montant net des aides au financement de l'innovation représente 601 millions € après 517,3 millions de dépréciation collective.

Au total, le résultat net de l'Epic OSEO s'élève en 2011 à 104,9 millions €.

● Les comptes individuels

Les comptes individuels publiés de l'Epic OSEO sont présentés conformément au Plan Comptable Général. Ils sont retraités selon un format bancaire pour être intégrés aux comptes consolidés de la compagnie financière OSEO.

Le résultat financier de l'Epic OSEO s'est élevé à 5,5 millions €. Il intègre un dividende versé par OSEO SA pour 4,1 millions €, un produit net d'intérêt de placement de trésorerie pour 1,1 million € et pour la première année une commission de garantie reçue par l'Epic OSEO de 0,4 million €, relative aux émissions publiques effectuées par OSEO SA.

OSEO SA facture pour un montant global de 0,2 millions € de prestations à l'Epic OSEO qui n'emploie pas de salarié. Enfin, il a été décidé de facturer rétroactivement en 2011 à OSEO SA les taxes bancaires au titre de 2010 et 2009 considérant que les bases d'imposition se justifiaient par l'activité opérationnelle de sa filiale. En conséquence une annulation de charge de l'ordre de 0,7 million € est enregistrée.

Le résultat net est bénéficiaire de 6,7 millions € après enregistrement d'une créance d'impôt sur les sociétés (carry back) de 1,2 million €.

Le total du bilan s'établit à 3,5 milliards €.

A l'actif, la participation de l'Epic dans OSEO SA pour un montant global de 985 millions € est inchangé alors qu'une nouvelle ligne de refinancement issue du Programme d'investissements d'avenir de 608 millions € a fait l'objet d'un prêt symétrique à OSEO SA portant la ligne de refinancement à 1,4 milliard €.

Au 31/12/2011, OSEO dispose encore de 1 milliard € pour financer les missions d'intérêt économique général de sa filiale, principalement au titre du Programme d'investissements d'avenir. Ces ressources sont pour l'essentiel déposées en compte auprès de l'Etat.

4.5 Les perspectives pour 2012

● Innovation

Les priorités du contrat de performance, à savoir soutenir des projets ambitieux pour des entreprises de plus de 50 salariés, seront poursuivies au sein de tous les programmes.

Pour le programme *AI*, la modernisation de l'offre visant à une plus grande efficacité des dotations publiques est en cours. Notamment, le prêt à taux zéro pour l'innovation (*PTZI*), qui fait partie intégrante de notre gamme, doit progresser. Il est prévu qu'il puisse représenter un niveau d'activité comparable à celui de l'avance remboursable en 2012 (130 millions d'euros pour chaque produit).

Les projets collaboratifs des programmes *ISI/PSPC* montent en puissance et vont représenter 200 millions d'euros de production. Les programmes *FUI* feront l'objet de la collaboration la plus étroite possible avec les collectivités territoriales.

La priorité des partenariats avec les régions est maintenue ; l'objectif pour 2012 est de basculer les Fonds Régionaux d'Innovation (*FRI*) en mode « ingénierie financière », y compris pour le *FEDER*.

L'objectif des Prêts Participatifs d'Amorçage (*PPA*) est reconduit à 20 millions d'euros. L'objectif de *qualifications d'entreprises innovantes* l'est aussi à 320. S'agissant du *Rescrit du CIR*, une action volontariste doit permettre d'atteindre un vrai changement d'échelle par rapport à 2011.

● Garantie et financement délégué aux banques

En garantie, il est prévu un niveau d'activité en léger retrait par rapport à 2011 ; priorité sera donnée à l'investissement, à l'innovation, et au développement à l'international.

Néanmoins, *OSEO* s'attend à être encore sollicité sur la création et la transmission, comme usuellement, et afin de maîtriser les dotations nécessaires à l'activité, à la demande des pouvoirs publics, la quotité de garantie des créations *ex nihilo*, hors convention, sera limitée à 60 %.

Pour ce qui est des activités de cofinancement déléguées aux banques, un objectif de 90 millions d'euros est fixé pour le *PCE*. Il est également attendu une montée en régime du *Prêt pour la Modernisation de la Restauration à taux zéro*.

L'activité prévisionnelle d'*OSEO* régions en garantie est maintenue à 250 millions d'euros pour 2012.

● Cofinancement

Pour 2012, il est prévu une capacité d'intervention de 5 milliards d'euros pour le cofinancement à moyen et long terme, compte tenu de la création d'OSEO Industrie au cours du premier trimestre et des moyens supplémentaires attribués par l'Etat (1 milliard d'euros de capital dont 500 libérés à la souscription).

Un développement de l'activité est également attendu pour le financement à court terme.

Financement à long et moyen terme

Cette force d'intervention sera mise, en partage avec les partenaires bancaires, au service des PME et ETI, notamment industrielles, réalisant des programmes d'investissement, en privilégiant les financements par *Crédit-Bail* (notamment *CBI* et *cession bail* dont le régime fiscal de faveur a été reconduit jusqu'à fin 2012).

L'activité énergie - environnement - développement durable devrait, après une année exceptionnelle (plus de 600 millions d'euros de production), se maintenir à un haut niveau d'activité en 2012 (500 millions d'euros attendus).

Au total, il est prévu 4 milliards d'euros au titre du cofinancement classique à long et moyen terme.

Financement mezzanine

Il est attendu une production globale de haut niveau : 1 milliard d'euros dont 500 millions d'euros de *Contrats de Développement Participatifs* et un développement du *Prêt Vert* (110 millions d'euros), des autres prêts participatifs (*PPRH*, *PMR*, *PPD* ...), et du *Prêt Eco Energie*, qui viendra compléter la gamme à la fin du premier trimestre.

Financement à court terme

Les principales priorités sont :

- Le lancement, sous réserve de l'ouverture du fonds de garantie « innovation », du préfinancement du crédit impôt recherche,
- La poursuite du développement de l'activité avec les grands donneurs d'ordre privés,
- La progression du volume des créances cédées et des taux d'utilisation, pour un objectif de Produit Net Bancaire (PNB) fixé à 40 millions d'euros.
- La capacité, en liaison avec la priorité donnée à l'Industrie, à ouvrir des lignes plus importantes sur les moyennes entreprises (ME : 50-250), voire les ETI.

● International

La modernisation de la gamme doit permettre une nouvelle progression de l'activité pour atteindre une production de plus de 400 *PPE*, 60 dossiers de *Garanties de Projet à l'International*, et 200 millions d'euros de *Garanties de Caution*.

• Appui aux Fusions et Acquisitions

En 2011, OSEO a reçu une nouvelle mission d'encouragement et d'accompagnement de la croissance externe. Les objectifs fixés pour cette nouvelle activité sont de 30 opérations pour une première année.

• Investissements en fonds propres et FSI Régions

La transformation d'Avenir Entreprises en FSI Régions, le renforcement très significatif des équipes régionales avec notamment la création d'au moins 5 implantations nouvelles à Rouen, Strasbourg, Rennes, Orléans et Bordeaux, une dotation complémentaire de 350 millions d'euros du FSI confiée à FSI Régions, constituent une association remarquable entre OSEO et le groupe CDC au service du financement des PME.

Ce changement de dimension de l'offre FSI Régions doit conduire à une augmentation significative des dossiers apportés par OSEO à FSI Régions.

4.6 Le contrôle interne et la maîtrise des risques

Agréé comme établissement de crédit, OSEO SA est soumis à l'ensemble des dispositions du règlement 97-02 modifié du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières sur le contrôle interne.

L'établissement produit également un rapport annuel sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques, conformément aux dispositions des articles 42 et 43 du règlement 97-02 modifié.

Ce travail résulte d'un exercice coordonné par la Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR). Approuvé par le Comité Exécutif, le rapport est présenté à l'ensemble des instances de gouvernance puis transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Il analyse la situation des risques d'engagement, financiers et comptables ainsi que les risques opérationnels et ceux relatifs aux systèmes d'information.

• L'organisation et le fonctionnement du contrôle interne d'OSEO

Le dispositif de contrôle interne recouvre, d'une part, le dispositif de contrôle permanent qui est de la responsabilité des dirigeants, du management, de la Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR), et des Contrôleurs Permanents au sein des directions opérationnelles, et, d'autre part, le dispositif de contrôle périodique, assuré par l'Inspection Générale - Audit d'OSEO.

- Le dispositif global de contrôle interne du Groupe OSEO est régi par une Charte de contrôle interne, qui en décrit globalement les composantes et les objectifs. Deux chartes spécifiques, complétées par leurs procédures d'application, organisent les travaux de la DCPR, d'une part, et de l'Inspection Générale – Audit (IGA), d'autre part. Elles ont été validées par le Comité Exécutif, approuvées par le Président Directeur Général, présentées au Comité d'Audit, puis diffusées.

- Le dispositif de contrôle permanent désigne l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles mis en oeuvre par un établissement de crédit pour garantir la conformité de ses opérations, le respect des lois et des règlements, des règles de place et de la déontologie, ainsi que la maîtrise des risques de toute nature auxquels il est exposé.
Il correspond aux dispositifs décrits à l'article 6a) du règlement 97-02 modifié. Il comprend notamment les systèmes décrits aux titres II, III, IV et V du règlement, relatifs au contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et du traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques.
- Au titre du contrôle périodique, l'Inspection Générale - Audit a pour rôle de vérifier la qualité et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent. Elle ne définit ni ne gère ce dispositif, mais contribue à son amélioration par les recommandations qu'elle formule. Cette responsabilité correspond aux dispositions prévues à l'article 6b) du règlement 97-02 modifié.
- Les instances impliquées dans le contrôle interne sont le Comité d'Audit d'OSEO et deux comités spécifiques : le Comité de Contrôle Interne et le Comité des Risques.

Le Contrôle Permanent Risques

Il s'exerce à deux niveaux.

Le premier niveau du contrôle permanent repose sur l'ensemble des intervenants en charge de tâches opérationnelles et/ou de responsabilités fonctionnelles. Il leur appartient, au premier chef, de veiller à la bonne exécution des tâches et à la maîtrise rigoureuse des risques relevant de leur domaine d'activité. Cela requiert :

- le respect vigilant d'un certain nombre de principes : une organisation claire reposant sur des procédures documentées, sécurisées et vérifiables, l'indépendance des différentes fonctions, d'engagement – ordonnancement -, de comptabilisation - paiement - et de contrôle, la disposition d'une information pertinente, objective et vérifiable.
- la mise en oeuvre d'outils de suivi et de pilotage permettant de justifier de la bonne maîtrise des activités prises en charge dans le cadre des compétences déléguées.

Le deuxième niveau du contrôle permanent est assuré par des agents exclusivement dédiés à cette fonction pour chaque entité d'OSEO. Les contrôles permanents s'exercent en continu. La fonction de contrôleur permanent est indépendante des métiers opérationnels (il n'effectue aucune opération commerciale, financière ou comptable) et du contrôle périodique.

Si la taille d'une unité ou le niveau de ses risques ne justifie pas la création d'un emploi de contrôleur permanent à plein temps, un correspondant Contrôle Permanent est nommé pour assurer le relais avec la Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR), qui assurera en direct la prestation.

Le contrôle permanent est placé sous la responsabilité du Directeur du Contrôle Permanent Risques, directement rattaché au Président Directeur Général.

Ce responsable assure la cohérence et l'efficacité du contrôle permanent et la révision annuelle de la cartographie des risques par les Directions (dénommée le Système de Pilotage des Risques – SPR). A ce titre, il coordonne l'activité de l'ensemble des contrôleurs permanents et des correspondants du groupe. Il contribue à harmoniser les méthodologies de vérification, les rapports et les préconisations de la filière. Il élabore un plan annuel de contrôle permanent et, après sa validation par le Comité de Contrôle Interne, se charge de sa mise en oeuvre.

Il assure également, pour l'ensemble du groupe, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et le contrôle de la conformité. Dans le cadre de cette dernière fonction, il veille au respect des réglementations et normes propres aux métiers d'OSEO.

Il est également chargé de mesurer le risque induit par les nouveaux produits en donnant un avis écrit sur leur conformité.

Une filière « Risques » a été constituée en 2011, dont la coordination est assurée par la DCPR. Le Comité des Risques, présidé par le Président Directeur Général, tient des réunions trimestrielles et regroupe les principaux métiers en charge de la gestion, la mesure et le contrôle des risques. Il assure une surveillance sur les principaux risques inhérents aux activités d'OSEO SA ou de ses filiales.

La Charte et les procédures du contrôle permanent.

La Charte du contrôle permanent d'OSEO précise les objectifs et la méthodologie des contrôles.

Un plan de contrôle annuel, déterminé en liaison avec les contrôleurs permanents des unités opérationnelles et en collaboration entre les Directions opérationnelles et le responsable de la DCPR, définit le périmètre et la fréquence des vérifications à opérer. Le Directeur fait valider ce plan par le Comité de Contrôle Interne.

Les contrôles donnent lieu à une note de synthèse, des notes techniques et éventuellement des préconisations à mettre en oeuvre dans un délai fixé entre les parties.

Un outil informatique, mis en place en 2010, gère les préconisations, assure leur suivi auprès des directions concernées et produit des reportings.

La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif

Le rapport sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques, est soumis chaque année, par la Direction Générale, à l'approbation des différentes instances de surveillance. Il est ensuite transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel, organe de contrôle national de la profession.

Les principales évolutions du dispositif de contrôle interne y sont retracées, qu'il s'agisse des risques de crédit, de marché, de ceux relatifs à l'établissement des comptes ou aux risques opérationnels (y compris en matière de sécurité des systèmes d'information).

Le dispositif de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme y est également décrit. Il est régulièrement audité et mis à jour en fonction des directives nationales et européennes, pour l'ensemble des métiers d'OSEO.

Au titre de l'année 2011, les vérifications du contrôle permanent ont concerné l'ensemble des métiers d'OSEO, au titre des activités de financement, de garantie et d'innovation, ainsi que plusieurs directions opérationnelles du siège.

Elles ont été réalisées par des contrôle sur pièce et ont porté globalement sur le respect des procédures, la gestion et la conformité des opérations, la qualité des données, la sécurité ou la confidentialité de processus de gestion ou de traitements informatiques, la formalisation des contrôles de premier niveau, le suivi des préconisations de la DCPR et des recommandations de l'Inspection Générale – Audit.

En matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la DCPR, en relation avec la DRH, a mis en place un dispositif de formation de l'ensemble des collaborateurs par un procédé de « e-learning ».

Le Contrôle Périodique

Le fonctionnement de l'Inspection Générale - Audit (IGA), en charge du contrôle périodique d'OSEO, s'appuie sur les principes et processus suivants :

- La Charte d'audit décrit la finalité, les pouvoirs, les responsabilités et l'organisation de l'IGA ainsi que les règles générales applicables au contrôle périodique. Elle est complétée par une procédure qui définit les relations qu'entretiennent l'IGA et les unités vérifiées, au cours d'une mission.
- Un plan d'audit annuel et pluriannuel, qui repose sur l'organisation d'OSEO et l'organigramme qui la retranscrit, et comprend les filiales, planifie le contenu et le périmètre des missions de l'IGA, dans l'objectif de couvrir l'intégralité des activités dans un délai maximal de quatre ans. Le rythme des missions est déterminé, pour chaque domaine, par son niveau de risque combiné à une fréquence d'audit.
Le plan d'audit annuel est validé par le Président Directeur Général, le Comité Exécutif et le Comité d'Audit.
- Un référentiel décrit le fonctionnement de l'IGA et les méthodologies mises en oeuvre, qui combinent des contrôles sur place et/ou sur pièces et aboutissent à des constats dont découlent des recommandations. Les missions sont centrées sur l'analyse des composantes du dispositif de contrôle permanent du domaine audité et l'évaluation des niveaux de risques, par référence à l'article 6 b) du règlement 97-02 modifié.
- Un rapport conclut la mission, complété par une liste de recommandations. Celles-ci sont gérées par un outil dédié, qui assure le suivi de leur mise en oeuvre et produit des reportings. Les recommandations sont mises en oeuvre par les unités auditées, sous la responsabilité de leur management. Celui-ci déclare périodiquement à l'IGA, lors des trois suivis annuels qu'elle réalise, leur niveau d'avancement et doit pouvoir justifier de leur complète réalisation.
Une mission n'est clôturée que lorsque l'intégralité de ses recommandations a été mise en oeuvre.
- L'IGA rend compte aux organes exécutif et délibérant d'OSEO de la réalisation du plan d'audit, des conclusions des vérifications réalisées et de la mise en oeuvre des recommandations.

Au titre de l'année 2011 et dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé plusieurs missions qui ont porté sur des Directions du siège ou du réseau, pour tout ou partie de leurs activités.

Trois campagnes de suivi de la mise en oeuvre des recommandations ont également été effectuées, en février, juin et octobre. Une vérification particulière a porté sur la fiabilité des réponses apportées aux suivis et a confirmé leur grande fiabilité.

En matière d'audits externes, quelques vérifications ont été réalisées au cours de l'année 2011 par la Cour des Comptes ou l'Inspection Générale des Finances. Elles ont concerné certaines contributions d'OSEO aux dispositifs publics de soutien ou de développement des PME.

Concernant Alsabail, établissement de crédit spécialisé dont OSEO est actionnaire de référence, une convention spécifique a été établie pour confier à OSEO une prestation de contrôle périodique. La convention a été validée par les deux organes délibérants concernés.

Les perspectives pour 2012

Le plan de contrôle permanent établi par la Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR) prévoit que des vérifications soient menées dans l'ensemble des trois métiers d'OSEO (innovation, garantie et financement), ainsi que dans les directions du siège. Elles porteront sur l'application des procédures, la réalisation des contrôles de premier niveau, la qualité des données, la sécurité des traitements, la mise en œuvre des préconisations et des recommandations ...

Par ailleurs, la DCPR coordonnera la mise à jour, par les directions opérationnelles, de leur Système de Pilotage des Risques (SPR).

De plus, des projets seront lancés pour renforcer les dispositifs de contrôle permanent sur les données, les activités du réseau, les risques opérationnels et de non-conformité.

Le plan d'audit de l'Inspection Générale – Audit prévoit, en 2012, la réalisation de missions qui concerneront globalement plusieurs directions, pour tout ou partie de leurs activités. Des vérifications porteront également sur l'ensemble des Directions de Réseau ainsi qu'une filiale. Dans le même temps, trois campagnes de suivi seront lancées auprès de l'ensemble des directions, pour mesurer la mise en œuvre des recommandations, et la fiabilité des réponses fera l'objet d'un audit spécifique.

Le métier de l'innovation

L'activité d'octroi des aides à l'innovation et des aides à l'innovation stratégique industrielle est assortie, par construction, d'un risque principal : le projet aidé peut échouer en totalité ou partiellement. Son risque est donc défini comme le niveau de probabilité d'un défaut de remboursement total ou partiel du montant de l'aide versé, si le projet n'atteint pas ses objectifs technico-économiques initialement envisagés.

Ce risque est suivi par la Direction Générale, qui actualise le référentiel de risque, par secteurs d'activité, et les seuils d'intervention légaux, communautaires et nationaux.

Les Directions régionales mettent en œuvre la stratégie d'octroi des aides à l'innovation en s'appuyant sur le référentiel de l'aide et l'ensemble des textes relatifs à la doctrine de l'aide. De la même façon, la Direction des Programmes Structurants d'Innovation assure la qualité des décisions en matière d'innovation stratégique industrielle.

Le schéma général d'instruction et de décision des projets d'aide à l'innovation est fonction du montant de l'aide susceptible d'être accordée, du niveau d'engagement du bénéficiaire envers OSEO, en tenant compte des règles de déontologie internes. Pour l'innovation stratégique industrielle, toutes les décisions relèvent du Président Directeur Général d'OSEO.

La décision s'appuie sur les dossiers de demandes d'aide, les rapports d'expertises technico-économiques et financiers, internes et externes, et sur l'analyse du risque-projet et du risque-entreprise reprise dans un support d'instruction standardisé et une fiche d'instruction.

Le décideur dispose ainsi de l'ensemble des indicateurs relatifs à la capacité du demandeur à mener à bien son projet et au cadrage réglementaire d'octroi des aides.

• Le métier de la garantie

La surveillance des risques est effectuée à trois niveaux distincts :

- Sur proposition de la Direction des Engagements, la Direction générale, dans le cadre de la politique de risque des opérations envers la clientèle, définit une politique d'octroi de la garantie. Celle-ci est régulièrement actualisée, en détaillant notamment les délégations de décision confiées aux échelons régionaux.
- L'Outil d'Aide à la Décision (OAD) attribue, sur ce segment, deux notes : celle de la contrepartie et celle du projet, qui mesure l'impact de l'investissement sur la contrepartie. Il assure une gestion informatisée de l'ensemble de ces notations.
- Sur les dossiers de petit montant, suivant des critères et des limites bien définis, des conventions de délégations peuvent être accordées aux banques partenaires sous la responsabilité de la Direction de la Gestion Banques et Investisseurs
- La Direction des Capitaux et du Bilan, qui a la charge de l'estimation de la gestion du capital réglementaire et économique, calcule et met à jour le potentiel d'engagements permis par les dotations annuelles reçues des Pouvoirs Publics, en y associant une probabilité de pertes. Les engagements sont fixés chaque année de manière à ce que le budget des risques détermine le budget d'activité.
- La Direction suit également les engagements et le rythme de production de l'ensemble du portefeuille de garantie. Elle surveille l'évolution de la valeur en risque du portefeuille de garantie afin d'en assurer la solvabilité.
- Elle simule, au moyen de son modèle ALM, les flux d'écoulement du passif dans son scénario, afin d'en déduire les maturités auxquelles il est possible de placer l'actif, et calcule la « fair value » des contentieux futurs.
- Par ailleurs, OSEO effectue un contrôle de l'activité et des risques de sa filiale OSEO Régions, en étant représenté à son Conseil d'Administration par la Direction Générale ou par des personnes qualifiées.

• Le métier du financement

Les risques de crédit et les risques financiers constituent deux domaines majeurs dans l'activité d'OSEO. A ce titre, des outils d'analyse, de suivi et de mesure ont été mis en place :

- Sur proposition de la Direction des Engagements, la Direction générale définit la politique de risque des opérations avec la clientèle ainsi que les délégations de pouvoir accordées au réseau. Il est rendu compte de son application régulièrement au Comité des Risques.
- La Direction des Engagements dispose d'un Domaine « supports et process », en charge de la maintenance et de la veille de l'Outil d'Aide à la Décision (OAD).
- Cet outil OAD est utilisé pour noter les contreparties et projets de l'ensemble de la gamme de produits. L'instruction et la décision sont fondées sur cet outil.

- La Direction des Capitaux et du Bilan modélise les portefeuilles de crédits pour définir le niveau de couverture des risques par les capitaux responsables (dotations de l'Etat, fonds propres) et calibre le module statistique de l'OAD.
- La politique de gestion des risques financiers est placée sous la responsabilité du pôle financier. Elle est encadrée par un mémorandum des activités financières actualisé annuellement pour chaque type de risque (liquidité, taux), ainsi que par une politique de limites examinées et décidées par les comités concernés (Comité ALM, Comité de Gestion Financière et Comité des Risques de Contreparties).
- Concernant le dispositif Bâle II, OSEO a estimé que le ratio calculé selon la méthode standard était actuellement le mieux adapté à la spécificité de ses métiers.

• Les autres domaines de risque

Les vérifications de la filière du contrôle permanent ainsi que les missions menées par l'Inspection Générale - Audit peuvent inclure une analyse des risques présentés ci-après ou porter, plus globalement, sur leurs dispositifs de maîtrise.

- Le dispositif de contrôle de la conformité des nouveaux produits et de leurs transformations significatives repose sur le Comité de lancement des Produits et Services (CLPS) et la Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR) qui délivre des avis au titre de la Conformité. Les missions d'audit ou de contrôle permanent peuvent rendre compte, lorsqu'elles les identifient, de risques d'image, de réputation et de déontologie.
- Les règles applicables à l'organisation et au contrôle des prestations de services essentielles externalisées (PSE) sont présentées dans une instruction qui définit les caractéristiques des PEE et prévoit l'insertion, dans les contrats, des clauses prévues par la réglementation.
- Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est défini par des instructions, complétées par un Guide des Bonnes Pratiques. Il est placé sous la responsabilité de la DCPR.
- En matière de risques opérationnels, et ainsi que le prévoit le règlement 97-02 modifié, une limite a été fixée pour OSEO par l'organe exécutif, puis portée à la connaissance du Comité d'Audit.

Le domaine de la Sécurité des Systèmes d'Information contribue, dans son domaine, à la maîtrise des risques opérationnels inhérents aux traitements informatiques et à la gestion des données. Par ailleurs, OSEO est doté depuis 2006 d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) et d'un comité dédié au pilotage de la sécurité.

4.7 Informations sur la gouvernance

• Les principales conventions signées par l'EPIC OSEO en 2011

Avenants n°1 et 2 à la Convention de partenariat OSEO / UBIFRANCE du 1^{er} octobre 2008

Signés les 11 février 2011 et 7 novembre 2011, ces avenants ont pour objet, d'une part de proposer aux PME et ETI une offre intégrée de financement et d'accompagnement à l'international (offre Duo Export +), et d'autre part de compléter l'offre commune OSEO / UBIFRANCE par un nouveau partenariat sur la promotion et la gestion du dispositif « Garantie de Projets à l'International ».

Convention relative à la mise en œuvre du « Fonds de Modernisation de la Restauration du 22 octobre 2009 » entre l'Etat, l'EPIC OSEO et la SA OSEO

Autorisée par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2011 et signée le 10 octobre 2011, cette convention permet le transfert de l'EPIC vers OSEO SA d'un montant, à hauteur des besoins exprimés et dans la limite de 7,9 millions € de ressources, destiné à financer les actions de promotions du secteur de la Restauration et précise les modalités de versements de la contribution au FMR. D'autre part, cette convention prévoit l'évolution du PPMTR vers deux formules de Prêt pour la Modernisation de la Restauration, adaptés aux besoins des petits établissements.

Convention de facturation relative à la garantie de l'EPIC OSEO sur l'émission publique d'EMTN entre l'EPIC OSEO et la SA OSEO

Autorisée par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2011 et signée le même jour cette convention a pour objet de préciser la rémunération de la garantie de l'EPIC OSEO sur l'émission publique d'EMTN compte tenu de l'avantage qu'elle procure à la SA OSEO.

• Mandats des membres du Conseil d'Administration et de la Direction au titre de l'exercice 2011

Président Directeur Général

François DROUIN

*Président Directeur Général d'OSEO SA
Président Directeur Général d'OSEO Industrie
Président du Conseil d'Administration d'OSEO Régions
Administrateur de FSI Régions
Administrateur de l'IFRI*

Vice-Président du Conseil

Bruno DURIEUX

*Président du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur Français
Inspecteur Général des Finances
Censeur du Conseil d'Administration de la SA OSEO
Administrateur de COFACE Services et d'UBIFRANCE
Membre de l'Autorité de la Statistique Publique (ASP)
Président du Conseil d'Administration du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CNCCEF)*

L'Etat représenté par

Laurence HARTMANN

Adjointe au Chef du Département des Partenariats et de la Valorisation – Entreprises innovantes et Secteurs émergents à la Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Vincent MOREAU

*Sous-Directeur de la 3^{ème} Sous-Direction à la Direction du Budget
Administrateur représentant de l'Etat de la SA OSEO
Administrateur du CNRS, du CNES, du CEA, de l'ANR et de l'Etablissement public de Paris Saclay*

Etienne OUDOT DE DAINVILLE

*Sous-Directeur « Financement des Entreprises et Marché Financier » à la Direction Générale du Trésor
Administrateur représentant de l'Etat de la SA OSEO
Administrateur de l'IFCIC
Représentant de l'Etat au Collège AMF
Membre de la Commission spécialisée de l'AMF et du Haut Conseil des Commissaires aux comptes*

Alain SCHMITT

*Chef du Service de la Compétitivité et du Développement des PME à la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)
Administrateur représentant de l'Etat de la SA OSEO*

Commissaire du Gouvernement

Jean-François GUTHMANN

*Chef de la mission de Contrôle économique et financier
Commissaire du Gouvernement au Conseil d'Administration de la SA OSEO
Contrôleur Général Économique et Financier du Groupe Laboratoire Français du Fractionnement et des Biotechnologies (LFB) et de la Société LFB Biomédicaments
Administrateur de PRES Paris Cité
Membre des Conseils de Surveillance des SCPI Pierre 48 et Inter Pierre (Groupe PAREF)*

Directeur Général Délégué

Arnaud CAUDOUX

*Directeur Général Délégué d'OSEO SA
Directeur Général d'OSEO Régions,
Représentant permanent de la SA OSEO au Conseil d'Administration de l'IFCIC, de la SIAGI et de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF)*

5. Communication

La stratégie de communication initiée en 2010 et axée sur les "3 I", Innovation, International et Investissement, a été confirmée et déployée. Elle vise à promouvoir ceux-ci comme les véritables leviers de la croissance des entreprises.

Le parti pris en termes de contenu des actions de communication, sous toutes leurs formes, est le témoignage des entreprises et la preuve par l'exemple de l'expertise et de la pertinence des interventions d'OSEO.

Par ailleurs, le rôle et les actions d'OSEO, notamment dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, ont été largement appuyés par des actions de communication appropriées.

5.1. Principales actions de communication en 2011

Les relations institutionnelles auprès de 2 000 parlementaires, leaders et relais d'opinion ainsi que les interventions du Président et des Directeurs Généraux Délégués d'OSEO relayées par les Directeurs Régionaux sur tout le territoire, ont été très actives.

Les relations presse ont généré près de 4 500 retombées dans les médias, en augmentation de 22 % par rapport à 2010. Pour information, 3 700 retombées en 2010.

Les partenariats médias existants et nouveaux ont été reconduits ou conclus en privilégiant un positionnement d'OSEO comme fournisseur de contenus (vidéo, cas d'entreprises, interventions d'experts...) dans une approche multi-support conjuguant l'écrit, le web, la radio et la télévision.

Ainsi, les partenariats avec RTL, BFM Business et BFM, Le Parisien Economie - Aujourd'hui en France, l'Usine Nouvelle, Ouest France, le Journal des Entreprises en sont les meilleurs exemples.

Enfin, OSEO et tout particulièrement son réseau a participé à près de 150 événements de tout type, salons, conférences, colloques, jurys et prix...

OSEO Excellence, les 2000 entrepreneurs qui vont de l'avant

Cette communauté, créée en 2009 qui regroupe les 2 000 entreprises de France, clientes d'OSEO, présentant un fort potentiel de croissance, a été réunie pour la première fois dans sa globalité lors d'un événement national au Grand Palais, à Paris en mars 2011 en présence du Président de la République.

Cet événement a été relayé au dernier trimestre 2011 par l'organisation des 25 rencontres régionales OSEO Excellence.

Ainsi ces entreprises de croissance, ambassadrices de l'action d'OSEO, ont pu partager leurs expériences, témoigner de leurs actions en matière d'innovation, de développement à l'international et d'investissement et exprimer leurs attentes pour améliorer la compétitivité des entreprises, notamment des PME et des ETI.

5.2. Les activités en ligne

Les sites internet d'OSEO, autour du site principal oseo.fr, enregistrent une fréquentation stable à 37 millions de pages vues par 4,6 millions de visiteurs cumulés.

L'offre oseo.tv a été renforcée. Près de 1 000 vidéos sont disponibles occasionnant 64 000 vidéos vues. Ces vidéos sont essentiellement constituées de témoignages d'entreprises et de présentations de missions et produits d'OSEO.

Il est à noter la réalisation et la mise en ligne du film « Osez l'International » dont la vocation est d'inciter les PME et les ETI à développer leurs activités à l'international.

Enfin, pour valoriser le lancement de nouveaux produits ou de nouvelles missions d'OSEO, des sites dédiés ont été développés avec par exemple pour la création d'entreprise, pce.oseo.fr, pour la modernisation de la restauration, pmr-oseo.fr, pour le Prêt pour l'Export, ppe-oseo.fr (janvier 2012).

6. Politique des ressources humaines

Première année après la fusion des entités du groupe, **2011 a été sur le plan des ressources humaines l'année du parachèvement et de la simplification du statut social OSEO, commun à tous les collaborateurs.**

Entamée en 2007, sa modernisation s'est concrétisée sur cette période par la signature de plus de 50 accords collectifs, majoritaires pour la plupart.

Au cours de l'année écoulée :

- Un accord sur le dialogue social, signé à l'unanimité des partenaires sociaux a permis de consolider le cadre d'une politique sociale constructive bénéfique à l'ensemble de l'entreprise.
- La finalisation de l'harmonisation de nos régimes de retraite laquelle donne désormais accès à tous les collaborateurs d'OSEO à un même niveau élevé de couverture retraite.

De manière complémentaire, 2011 a été consacrée à la refonte des composantes de la politique globale de rémunération. Elle s'est notamment matérialisée par l'achèvement de la construction d'un système d'épargne salariale complet, avec un nouvel accord d'intéressement, la création d'un PERCO, et l'amélioration des passerelles entre les divers instruments d'épargne salariale.

La démarche citoyenne d'OSEO s'est poursuivie d'une part avec la signature d'un deuxième accord handicap et d'autre part en ce qui concerne l'insertion des jeunes par notre politique affirmée en matière d'apprentissage et d'alternance.

OSEO dispose désormais d'un cadre social complet et adapté lui permettant d'attirer, motiver et fidéliser les meilleurs talents et ainsi disposer des ressources nécessaires pour réaliser les challenges croissants de son activité et les missions qui lui sont confiées.

● L'emploi

A fin 2011, OSEO compte 1773 collaborateurs en activité, correspondant à 1655 équivalents temps plein (ETP).

L'effectif global se répartit au 31 décembre 2011 à hauteur de 45% au siège et 55% dans le réseau.

Les 37 implantations en région permettent à OSEO d'être un partenaire de proximité pour les entreprises et un acteur reconnu du tissu économique local.

En termes de recrutement, OSEO maintient en 2011 une politique dynamique : une centaine d'embauches en contrats à durée indéterminée a été réalisée, soit un taux de renouvellement de son capital humain de plus de 6%. Un tiers de ces recrutements concerne des jeunes de moins de 25 ans.

Cette action permet d'assurer la stabilisation des effectifs, le maintien d'un haut niveau de compétences et au total un niveau de qualification en constante progression. Aujourd'hui, près de 80% des collaborateurs d'OSEO sont cadres.

L'effet conjugué des départs naturels et de cette politique dynamique d'embauches participe au rééquilibrage de notre pyramide des âges. Elle a pour conséquence d'abaisser l'âge moyen des collaborateurs de l'entreprise en deçà de 45 ans.

OSEO porte un intérêt tout particulier au développement d'un véritable partenariat avec les écoles et universités via l'apprentissage et les stages, permettant aux étudiants de développer une réelle première approche de l'entreprise et ainsi faciliter leur insertion dans la vie professionnelle. Cette politique assure à OSEO un vivier de recrutement et un incubateur de talent.

La mobilité, axe privilégié de la politique des ressources humaines.

Elle permet de renforcer expérience et compétence, de favoriser la transversalité entre métiers et de contribuer à l'objectif de rééquilibrage de nos ressources humaines entre le réseau et le siège (60 % / 40 %).

Enfin, la politique de promotion interne est un vecteur fort de la fidélisation de nos talents comme en témoigne le taux historiquement bas de notre turn-over.

● La formation

De même qu'elle s'attache à recruter des collaborateurs de niveau de formation initiale et de qualification élevés, OSEO investit toujours fortement dans la formation continue de ses collaborateurs : près de 5% de sa masse salariale.

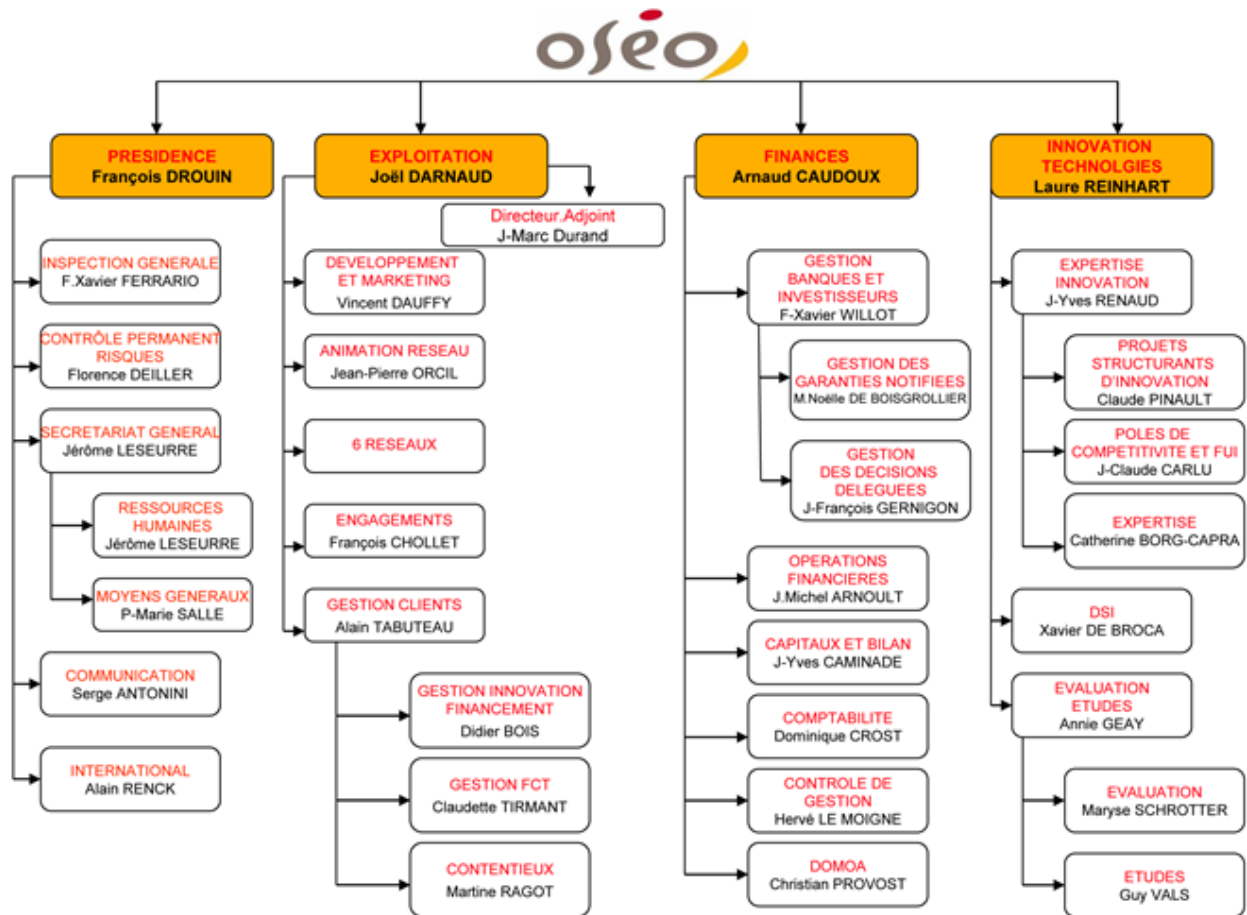
80 % des collaborateurs ont bénéficié d'au moins une action de formation au cours de l'année 2011, ce qui représente un total de plus de 5 000 jours/hommes.

Ces formations permettent de maintenir l'employabilité des salariés, mais aussi d'accompagner leur évolution fonctionnelle.

Enfin en 2011, OSEO a maintenu son investissement en formations management dans le cadre du déploiement du projet « culture managériale », initié en 2010.

7. Organigrammes du groupe OSEO

7.1 Organigramme fonctionnel



DOCUMENT GRH – 26/09/11

7.2 Organigramme du réseau



8. Comptes consolidés

Bilan consolidé publiable de l'EPIC OSEO

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Caisse, banques centrales	6.1	81,5	67,1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	65,4	53,1
Instruments dérivés de couverture	6.3	394,2	373,9
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4	1 037,8	1 914,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.5	257,9	314,3
Prêts et créances sur la clientèle	6.6	10 060,0	9 045,7
Opérations de location financement et assimilées	6.7	4 293,4	3 828,6
Aides au financement de l'innovation	6.8	601,0	546,3
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		339,0	125,5
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.9	8 231,7	6 410,7
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	50,9	64,6
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	1 329,5	1 188,8
Actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		7,2	0,0
Immeubles de placement	6.12	12,6	13,0
Immobilisations corporelles	6.13	81,9	84,2
Immobilisations incorporelles	6.13	36,6	30,3
Ecarts d'acquisition	6.14	4,6	5,4
Total de l'actif		26 885,2	24 065,8

Bilan consolidé publiable de l'EPIC OSEO

PASSIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Banques centrales	6.1	81,4	51,4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	4,9	8,9
Instruments dérivés de couverture	6.3	481,9	319,5
Dettes envers les établissements de crédit	6.15	10 600,1	9 377,8
Dettes envers la clientèle	6.16	1 817,3	1 152,7
Dettes représentées par un titre	6.17	3 065,7	1 991,7
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		266,1	142,1
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	1,4	1,3
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	3 425,4	4 327,2
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Provisions	6.18	1 702,7	1 741,0
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	6.19	945,9	474,5
Fonds de garantie publics	6.20	2 328,3	2 388,0
Dettes subordonnées	6.21	41,2	58,1
Capitaux propres		2 122,9	2 031,6
Capitaux propres part du Groupe		1 306,3	1 249,1
- Capital et réserves liées		985,5	985,5
- Réserves consolidées		244,8	216,7
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		12,8	15,3
- Résultat		63,2	31,6
Intérêts minoritaires		816,6	782,5
- Réserves		774,9	757,8
- Résultat		41,7	24,7
Total du passif		26 885,2	24 065,8

Compte de résultat consolidé publiable de l'EPIC OSEO

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Intérêts et produits assimilés	7.1	1 232,2	1 086,1
Intérêts et charges assimilées	7.1	-887,6	-785,0
Commissions (produits)		10,8	8,7
Commissions (charges)		-0,3	-0,2
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.2	4,1	0,2
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.3	10,7	9,2
Produits des autres activités	7.4	152,6	653,8
Charges des autres activités	7.4	-84,4	-587,7
Produit net bancaire		438,1	385,1
Charges générales d'exploitation	7.5	-244,9	-234,5
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7.6	-17,3	-15,9
Résultat brut d'exploitation		175,9	134,7
Coût du risque	7.7	-24,0	-52,0
Résultat d'exploitation		151,9	82,7
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		0,6	0,0
Gains ou pertes nets sur autres actifs		0,2	0,0
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0,4	0,0
Résultat avant impôt		153,1	82,7
Impôts sur les bénéfices	7.8	-48,2	-26,4
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0	0,0
Résultat net		104,9	56,3
Intérêts minoritaires		41,7	24,7
Résultat net - part du Groupe		63,2	31,6

**Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement
en capitaux propres de l'EPIC OSEO**

(en millions d'euros)

	31/12/2011	31/12/2010
RESULTAT NET	104,9	56,3
Ecarts de conversion	0,0	0,0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-4,9	-3,9
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0,0	0,0
Réévaluation des immobilisations	0,0	0,0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	0,0	0,0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-4,9	-3,9
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	100,0	52,4
* Dont part du groupe	60,8	29,2
* Dont part des intérêts minoritaires	39,2	23,2

Variation des capitaux propres (part du groupe)

	Capital et réserves liées	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Affectation	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Situation au 31 décembre 2009	547,4	202,0	15,7		765,1
Résultat 2009				20,4	20,4
Résultat affecté aux réserves	0,0	20,4	0,0	-20,4	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	-2,0	-0,4	0,0	-2,4
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	0,0	-2,0	-1,2	0,0	-3,2
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	0,0	0,0	0,8	0,0	0,8
Augmentation de capital Epic OSEO	438,1				438,1
Transfert de situation nette		183,1			183,1
Augmentation de capital de la SA OSEO		-167,0			-167,0
Variation des pourcentages d'intérêt		-19,1			-19,1
Distribution de dividendes		-0,9			-0,9
Réduction de capital Avenir Entreprises & Avenir Tourisme		0,9			0,9
Intérêts fonds de réserve	0,0	-0,7	0,0	0,0	-0,7
Situation au 31 décembre 2010	985,5	216,7	15,3	0,0	1 217,5
Résultat 2010				31,6	31,6
Résultat affecté aux réserves	0,0	31,6	0,0	-31,6	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	-2,5	0,0	-2,5
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	0,0	0,0	-2,1	0,0	-2,1
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	0,0	0,0	-0,4	0,0	-0,4
Acquisition/cession titres d'autocontrôle		6,2			6,2
Variation des pourcentages d'intérêt		-5,8			-5,8
Distribution de dividendes					0,0
Réduction de capital Avenir Entreprises & Avenir Tourisme		-4,1			-4,1
Intérêts fonds de réserve		0,2	0,0	0,0	0,2
Situation au 31 décembre 2011	985,5	244,8	12,8	0,0	1 243,1
Résultat 2011				63,2	63,2

Variation des intérêts minoritaires

Intérêts minoritaires au 31 décembre 2009	766,6
Variation des pourcentages d'intérêt	17,7
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-1,5
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	-2,5
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	1,0
Quote-part des minoritaires dans les dividendes versés	-4,4
Transfert de situation nette	-181,9
Augmentation de capital de la SA OSEO	167,0
Réduction de capital Avenir Entreprises & Avenir Tourisme	-5,2
Intérêts fonds de réserve	-0,5
Quote-part de résultat au 31 décembre 2010	24,7
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2010	782,5
Variation des pourcentages d'intérêt	5,8
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-1,7
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	-0,2
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	-1,5
Quote-part des minoritaires dans les dividendes versés	-2,5
Acquisition/cession titres d'autocontrôle	3,9
Réduction de capital Avenir Entreprises & Avenir Tourisme	-13,2
Intérêts fonds de réserve	0,1
Quote-part de résultat au 31 décembre 2011	41,7
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2011	816,6

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe OSEO y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

Tableau des flux de Trésorerie groupe EPIC OSEO

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Résultat avant impôts	153,1	82,7
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	17,6	16,2
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-0,4	0,0
Dotations nettes aux provisions	-137,3	-97,4
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-0,6	0,0
Perte nette/gain net des activités d'investissement	-0,3	0,4
Autres mouvements	-401,0	154,4
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	366,6	667,0
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-155,4	740,6
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 215,8	629,8
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-910,2	-2 364,5
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-821,1	-1 115,7
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-969,6	1 329,0
Flux liés aux autres opérations affectant l'activité de l'innovation	416,7	-411,4
Impôts versés	-25,4	-38,7
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-1 093,8	-1 971,5
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-1 096,1	-1 148,2
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	15,8	11,5
Flux liés aux immeubles de placement	0,0	0,3
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-21,4	-16,4
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-5,6	-4,6
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-34,3	415,9
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	1 057,4	340,5
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	1 023,1	756,4
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	-78,6	-396,4
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-1 096,1	-1 148,2
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-5,6	-4,6
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	1 023,1	756,4
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	277,5	673,9
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	15,8	292,7
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	261,7	381,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	198,9	277,5
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	0,1	15,8
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	198,8	261,7
Variation de la trésorerie nette	-78,6	-396,4

Annexe comptable

• Note 1 - Cadre réglementaire.....	49
• Note 2 - Principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe de l'EPIC OSEO ...	49
• Note 3 – Normes comptables applicables.....	51
• Note 4 - Périmètre de consolidation.....	52
• Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation.....	53
• Note 6 - Notes relatives au bilan	69
• Note 7 - Notes relatives au compte de résultat	88
• Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques.....	92
• Note 9 - Avantages au personnel et autres rémunérations	111
• Note 10 - Information sectorielle	114
• Note 11 - Engagements de financement et de garantie.....	116
• Note 12 - Autres informations	116

➤ Note 1 - Cadre réglementaire

L'EPIC OSEO, n'émettant pas d'actions ni de titres de créances sur un marché réglementé, n'a pas l'obligation de produire ses comptes consolidés selon le référentiel IFRS.

Toutefois, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le groupe constitué autour de l'EPIC OSEO a décidé d'adopter le nouveau référentiel IFRS de manière volontaire, dans un souci de transparence et de comparabilité avec les autres établissements bancaires.

Il est par ailleurs précisé que le sous-groupe OSEO, qui constitue l'essentiel des données du groupe de l'EPIC OSEO, est dans l'obligation de produire ses comptes consolidés en IFRS, en tant qu'émetteur de titres de créances.

➤ Note 2 - Principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe de l'EPIC OSEO

2.1. Principes de consolidation

Principe général

Les états financiers consolidés du Groupe OSEO regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

En application de ce principe général et des dispositions prévues par les normes IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels », IAS 28 « Participations dans les entreprises associées » et IAS 31 « Participations dans les co-entreprises », le caractère matériel de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Notion de contrôle

Le contrôle exclusif s'apprécie par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise et résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation de la majorité des membres des organes de direction ou du droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires.

Le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une entité entre un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord. Les décisions financières et opérationnelles stratégiques nécessitent l'accord unanime des parties participant au contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. La situation d'influence notable est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, au moins 20% des droits de vote.

Pour apprécier la nature du contrôle exercé par le groupe sur une entité, le périmètre des droits de vote à prendre en considération intègre les droits de vote potentiels, dès lors qu'ils sont à tout moment exerçables ou convertibles. Ces droits de vote potentiels peuvent résulter, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché, ou de la conversion d'obligations en actions ordinaires nouvelles, ou encore de bons de souscription d'actions attachés à d'autres instruments financiers. Toutefois, les droits de vote potentiels ne sont pas pris en compte dans la détermination du pourcentage d'intérêt.

Cas particulier de l'activité de capital-risque

Les participations minoritaires détenues par les entités de capital-risque du groupe sont exclues du périmètre de consolidation compte tenu du caractère négligeable de ces participations sur les comptes consolidés de l'ensemble.

Elles sont comptabilisées dans la catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat ».

2.2. Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes des entreprises que le groupe contrôle conjointement avec un Co investisseur sont consolidés par la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les comptes des entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence.

2.3. Présentation des états financiers et date de clôture

Présentation des comptes consolidés

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009 du Conseil National de la Comptabilité relative au format des états de synthèse des établissements de crédit et des entreprises d'investissement sous référentiel comptable international, faisant suite à la révision de la norme IAS 1.

Date de clôture

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre.

2.4. Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, les plus-values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés en totalité.

2.5. Ecarts d'acquisition

Le coût d'acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération entrent dans le coût d'acquisition.

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire des titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat.

Note 3 – Normes comptables applicables

Normes comptables applicables au 31 décembre 2011

Les états financiers consolidés 2011 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, le groupe OSEO n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle à ce jour.

Normes comptables applicables à partir du 1^{er} janvier 2012

L'IASB a publié des normes adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2011 qui entreront en vigueur de manière obligatoire à partir du 1er janvier 2012. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

L'application de ces nouvelles dispositions ne devrait pas avoir d'incidence matérielle sur les comptes consolidés de l'EPIC OSEO.

➤ Note 4 - Périmètre de consolidation

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement et leur méthode de consolidation. Il intègre les comptes de la société ALSABAIL par mise en équivalence, société alsacienne de crédit-bail immobilier acquise au cours du 1^{er} semestre 2011.

Liste des sociétés consolidées	2011 % d'intérêt	2011 % de contrôle	2010 % de contrôle
Intégration globale			
> Epic OSEO 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	100,00	100,00	100,00
> OSEO 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	61,56	61,59	62,12
> OSEO régions 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	32,31	52,49	52,49
> AUXI-CONSEIL 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	61,56	100,00	100,00
> AUXI-FINANCES 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	61,56	100,00	100,00
> AVENIR ENTREPRISES INVESTISSEMENT Compartiment n° 1 du FCPR AED 137 rue de l'Université - 75007 PARIS	45,07	73,22	73,22
> AVENIR TOURISME Compartiment n° 2 du FCPR AED 137 rue de l'Université - 75007 PARIS	35,82	58,19	56,10
> FCT PROXIMITE PME 41 rue Délizy - 93500 PANTIN	30,78	50,00	50,00
> COMPAGNIE AUXILIAIRE OSEO 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	61,56	100,00	100,00
Mise en équivalence			
> ALSABAIL 7 Place Brant - 67000 STRASBOURG	25,04	40,68	0,00

➤ Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

5.1. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « juste valeur par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Les trois niveaux de juste valeur (amendement IFRS 7)

La norme définit trois niveaux de juste valeur selon que l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1), que son évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables (niveau 2) ou s'appuyant sur des données non observables (niveau 3).

Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec des transactions récentes portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués se basent sur un certain nombre d'hypothèses.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers, principalement l'actualisation des flux futurs estimés.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou des passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

5.2. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont traités selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2004 (CE n° 2086/2004) et complétée par le règlement du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005) relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

OSEO comptabilise les prêts et emprunts au bilan à la date de règlement. Les engagements de financement reçus et donnés figurent dans la note 11. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation.

5.2.1. Prêts et créances

Les prêts et créances qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi sont enregistrés au bilan parmi les « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou les « Prêts et créances sur la clientèle » suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation des créances

Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

Dépréciation sur base individuelle

L'appréciation du caractère avéré du risque s'effectue sur base individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Les critères retenus pour considérer un encours présentant un risque de crédit avéré correspondent aux situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (trois mois pour le crédit et le crédit-bail mobilier, six mois pour le crédit-bail immobilier),
- l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie, laquelle se traduit par un risque de non recouvrement,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat, et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Dépréciation sur base collective

Les contreparties non dépréciées sur base individuelle font l'objet d'une analyse par portefeuilles homogènes. L'existence d'un risque de crédit sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

La méthodologie mise en place par le groupe pour identifier les populations présentant une dégradation du risque de crédit depuis l'octroi repose principalement sur l'analyse des notations. Cette approche est éventuellement complétée d'une analyse sectorielle, reposant généralement sur une appréciation « à dire d'expert » considérant une combinaison des facteurs économiques à la population analysée. Cette dépréciation couvre notamment le risque de dégradation de solvabilité de clients intervenant sur des secteurs d'activité particulièrement exposés.

Le montant de la dépréciation collective est calculé en fonction des pertes attendues sur les assiettes ainsi déterminées.

5.2.2. Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêt et portés au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur sur option

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers que le groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers,
- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers hybrides sans séparation des dérivés incorporés. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le groupe.

5.2.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

5.2.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des portefeuilles précédents.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction et coupon couru inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« Gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes net sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus courus sur les titres à revenu fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

5.2.5. Opérations de pensions

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances ».

5.3. Dettes

Les dettes émises par le groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » ou en « Dettes représentées par un titre ».

Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (emprunts au jour le jour, comptes ordinaires) et emprunts à terme pour les établissements de crédit ; emprunts à terme, dépôts de garantie et comptes ordinaires pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : titres du marché interbancaire, titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en « Intérêts et charges assimilées » au compte de résultat.

5.4. Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres subordonnés remboursables et à durée indéterminée sont notamment comptabilisés dans cette rubrique.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le cas échéant, les intérêts courus attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Ce poste regroupe également les dépôts de garantie à caractère mutuel.

5.5. Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe OSEO décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistrée dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

5.6. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. A chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture), ils sont évalués à leur juste valeur.

A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés de couverture

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter dès l'initiation la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture). Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement à chaque arrêté comptable.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi. A ce jour, le groupe OSEO n'applique que la comptabilité de couverture de juste valeur.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation de l'élément couvert est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation du dérivé. L'éventuelle inefficacité de la couverture apparaît ainsi directement en résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est rattachée au bilan par nature à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture, tant que l'ancien élément couvert reste comptabilisé au bilan.

Couverture globale cantonnée

Le groupe privilégie l'application des dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite « carve-out ») pour les opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe.

Ces dispositions permettent de couvrir le risque de taux associé aux crédits avec la clientèle ou à des portefeuilles de titres et d'emprunts. Les instruments de macro-couverture sont, pour l'essentiel, des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois à taux fixe ou des ressources à taux fixe et à taux révisable du groupe.

Le traitement comptable des dérivés de couverture globale cantonnée se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la couverture de juste valeur. Toutefois, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ». L'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés en date de leur mise en place doivent avoir pour effet de réduire le risque de taux du portefeuille de sous-jacents couverts.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride », financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

5.7. Dépréciations des titres

Les titres, autres que ceux qui sont classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », sont dépréciés dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation.

Les indicateurs de dépréciation pour les titres de dette sont, quel que soit leur portefeuille de destination, identiques à ceux retenus dans l'appréciation du risque avéré pour la dépréciation des créances sur base individuelle.

Cas particulier des « Actifs financiers disponibles à la vente »

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains ou pertes latents ou différés » et qu'il existe par la suite une indication objective d'une dépréciation durable de cet actif, le groupe inscrit en compte de résultat la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres. Elle est comptabilisée en « Coût du risque » pour les instruments de dettes et dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur. Pour les instruments de capitaux propres, des dépréciations sont constatées en cas de perte de valeur du titre de plus de 30% ou sur une période de plus de 12 mois. Pour les instruments de dettes, les critères de dépréciations sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

5.8. Engagements de financement donnés et reçus

Les engagements de financement vis-à-vis de la clientèle ne figurent pas au bilan.

Sur la période d'engagement, une provision de passif est comptabilisée en cas de probabilité de défaillance de la contrepartie.

5.9. Distinction entre dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Au regard des conditions fixées par la norme IAS 32 pour analyser la substance de ces instruments, et compte tenu de leurs caractéristiques intrinsèques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes.

Fonds de réserve d'OSEO

Le fonds de réserve a été constitué par les actionnaires de l'ex OSEO garantie ; cette avance a pour vocation d'assurer la couverture des encours de prêts garantis qui lui sont adossés.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un intérêt aux porteurs, ainsi que de leur remboursement sur décision des actionnaires, les fonds de réserve d'OSEO sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

5.10. Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le groupe.

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe, qui est l'euro. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût amorti sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

5.11. Opérations de location financement et assimilées

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan dans le poste « Opérations de location financement et assimilées » et représentent l'investissement net du groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan à la date de règlement livraison.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les Immobilisations Temporairement Non Louées (ITNL) issues d'opérations de location financement sont assimilées à des stocks et sont comptabilisées à l'actif du bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation et actifs divers ». Elles sont évaluées à la valeur nette financière à la date de résiliation, nette des éventuelles dépréciations constatées lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur nette financière à la date de résiliation.

5.12. Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations sont enregistrées pour leur coût d'acquisition, éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leur sont directement attribuables.

Le groupe OSEO applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immeubles.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une durée d'utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

- logiciels : de 1 à 5 ans,
- immeubles : de 25 à 55 ans,
- agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans,
- matériel informatique : 4 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

5.13. Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40, un bien immobilier est comptabilisé en « Immeubles de placement » dès lors qu'il est détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode du coût.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations de placement sont inscrites en résultat sur les lignes « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités » de même que les autres produits et charges afférents (loyers et dotations aux amortissements notamment).

La juste valeur des immeubles de placement communiquée à titre d'information est quant à elle estimée "à dire d'expert".

5.14. Avantages au personnel

Le groupe OSEO accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :

Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés, intéressement, participation, primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite et les compléments de retraite bancaire.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux du groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

Les engagements sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetés). La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) sont comptabilisés directement en résultat.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement les éléments des écarts actuariels et du coût des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

5.15. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

5.16. Impôts courants, différés et situation fiscale

Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe OSEO étant exclusivement situées en France.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Situation fiscale

OSEO, filiale de l'EPIC OSEO, est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés Auxiconseil, Auxifinances, et Compagnie Auxiliaire OSEO.

5.17. Produits et charges d'intérêts

Conformément à la recommandation du CNC n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009, les postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenu fixe comptabilisés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle (y compris sur les opérations de location financement et assimilées). Ce poste enregistre également les intérêts sur les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et sur les « Instruments dérivés de couverture ».

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.18. Commissions

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché.

Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue telles que les commissions de garantie et les commissions de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci, lorsqu'elles sont jugées significatives. Ces commissions figurent donc en « Intérêts et produits assimilés » et non au poste « Commissions ».

5.19. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs et passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou de juste valeur sur option. Il comprend donc essentiellement les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, non affectés à de la couverture. Il en est de même pour les variations de juste valeur des instruments dérivés affectés à de la couverture de juste valeur, intérêts exclus.

5.20. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres et les pertes de valeur sur titres à revenu variable. Les pertes de valeur des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

5.21. Frais de personnel

Les frais de personnel comprennent les salaires et traitements ainsi que des avantages au personnel.

5.22. Coût du risque

Les dotations nettes de reprises des dépréciations et des provisions, les créances passées en perte sur l'exercice, les récupérations sur créances amorties constituent la charge du risque sur opérations de crédit.

L'ensemble est comptabilisé dans la rubrique « Coût du risque » au compte de résultat. Ce poste incorpore également les pertes de valeur des « Actifs financiers disponibles à la vente » des titres à revenu fixe.

5.23. Activité de garantie

5.23.1. Les engagements de garantie

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié.

L'essentiel des engagements de garantie du groupe sont portés par la SA OSEO et OSEO régions et sont adossés à des fonds de garantie. Les informations sur l'évolution du risque de crédit dont dispose OSEO lui sont principalement fournies par ses partenaires bancaires.

Lorsque OSEO est informé par une banque partenaire d'une échéance impayée, les encours sont classés en douteux. Une provision est calculée à partir des données statistiques d'évaluation de la perte avérée.

Le dispositif d'identification des engagements douteux s'appuie sur le déclassement des créances chez les banques partenaires, et applique le principe de contagion des encours en défaut aux engagements de garantie.

Lorsqu'OSEO est informée de la mise en jeu de sa garantie, pour déchéance du terme ou survenance d'une procédure collective, les encours sont classés en douteux compromis et une provision est comptabilisée. Celle-ci fait l'objet d'ajustements pour tenir compte du potentiel de récupération sur la base d'observations statistiques.

Les contrats de garantie financière sont, conformément à la norme IAS 39, évalués initialement à la juste valeur. Puis, conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les contentieux non avérés sont provisionnés. La juste valeur des garanties est évaluée à partir des modèles internes de sinistralité pour les garanties de prêts bancaires ou à partir d'un taux d'indemnisation maximum pour les opérations de garantie de fonds propres. A l'exception des risques sur les opérations de fonds propres, cette évaluation est actualisée afin de tenir compte de l'effet temps.

Il n'est pas fait application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance.

La juste valeur des garanties est comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique « Provisions », au même titre que le risque avéré associé aux encours classés en douteux compromis.

L'impact sur le résultat du groupe OSEO est nul tant que les fonds de garanties associés ne sont pas épuisés, les contentieux futurs et non avérés étant imputés sur les fonds de garantie.

5.23.2. Les fonds de garantie

Les fonds de garantie sont assimilés à des éléments de dettes remboursables dont la juste valeur est évaluée par déduction des pertes attendues au titre des garanties délivrées par OSEO. Par ailleurs, la dette représentative du fonds de garantie à capital préservé est évaluée à partir d'un taux de placement équivalent permettant la comptabilisation dans les fonds de garantie de produits financiers futurs destinés à faire face aux contentieux sur les générations de productions à venir.

Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans une rubrique spécifique intitulée « Fonds de garantie publics ».

L'évaluation des fonds de garantie tient également compte :

- de l'évaluation des contentieux futurs et non avérés représentatifs de la juste valeur des garanties, ces derniers étant imputés sur les fonds de garantie jusqu'à leur épuisement,
- de l'actualisation des commissions à recevoir,
- des impacts IFRS sur l'évaluation des titres à revenu fixe adossés aux fonds de garantie. Classés pour l'essentiel en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », l'évaluation au coût amorti de ces titres conduit en effet à des écarts par rapport au référentiel en normes françaises. Cet impact est imputé sur les fonds de garantie, puisque, par convention, 90 % des produits et des charges associés à ces titres reviennent aux fonds de garantie.

Tous les flux associés aux fonds de garantie sont comptabilisés en produits et en charges, sans impact toutefois sur le résultat du groupe.

Cas particulier des titres adossés aux fonds de garantie et classés en « Actifs financiers disponibles à la vente »

Par principe, les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur d'un exercice sur l'autre étant comptabilisées en capitaux propres recyclables.

Toutefois, comme 90 % des revenus tirés des titres reviennent par convention aux fonds de garantie, seule 10 % de ces variations de juste valeur est comptabilisée dans les capitaux propres recyclables du groupe, les 90 % restant étant comptabilisés dans une rubrique spécifique du bilan passif, dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers ».

5.24. Activité d'innovation

L'activité d'innovation consiste à attribuer des subventions ou des avances remboursables pour le compte de l'Etat ou de partenaires publics. Cette activité est intégralement financée par :

- une dotation dite "dotation d'intervention" de l'Etat structurée en Fonds de garantie d'innovation depuis 2011,
- des dotations des collectivités publiques.

Ces dotations sont comptabilisés dans la ligne « Ressources nettes d'intervention à l'innovation ».

Ces aides prennent la forme de subventions à perte (non remboursées ultérieurement à l'activité d'innovation) ou d'avances remboursables en cas de réussite du projet, dont l'effet en compte de résultat est compensé par la reprise de la dotation d'intervention. En outre, dans les deux cas, l'activité innovation n'est pas rémunérée au titre de cette activité d'intermédiaire.

Au total, tant par le mode de ressources, que par l'absence de rémunération ainsi que par le mode de fonctionnement retenu des dépréciations, le compte d'exploitation de l'activité d'innovation devrait être équilibré, traduisant le fait que la totalité du risque est porté par l'Etat ou les collectivités publiques.

Ainsi, la norme IAS 20 : "Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique" est adaptée aux opérations d'innovation.

Les avances remboursables sont comptabilisées dans le poste "Aides au financement de l'innovation" à l'actif du bilan. Celles non décaissées ne sont pas comptabilisées au bilan, elles figurent dans les engagements de hors-bilan décrits en note 11.

Au titre d'IAS 20, les produits et charges affectés aux Fonds de garantie sont compensés au sein du compte de résultat au sein de la rubrique « charges des autres activités ». Figure en note 6.19, le montant des charges et produits concernés.

Les subventions sont comptabilisées directement en charges dans le poste "Charges des autres activités". Celles accordées aux entreprises mais non encore décaissées figurent au passif du bilan dans le poste "Comptes de régularisation et passifs divers" ou sont enregistrées en hors-bilan tant que leur octroi n'a pas été contractualisé.

Les dotations d'intervention (Etat et financements partenaires) sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste "Ressources nettes d'intervention à l'innovation" dès la signature des conventions par l'Etat ou par les autres partenaires. Elles servent à financer les subventions et les avances remboursables et sont reprises en résultat au fur et à mesure du versement des subventions aux bénéficiaires et de la survenance de constats d'échecs ou de la comptabilisation de dépréciations sur les avances remboursables.

Des dépréciations individuelles sont comptabilisées en diminution des avances remboursables dès lors qu'il apparaît un risque avéré de non recouvrement de tout ou partie des engagements souscrits par la contrepartie.

Des dépréciations collectives sont par ailleurs calculées sur la production d'avances remboursables financées sur la dotation d'intervention de l'Etat, lesquelles correspondent à un indicateur financier permettant d'apprécier ce que pourrait être le montant des avances remboursables susceptibles de passer en charges dans les comptes de résultat futurs. Lorsque le risque devient avéré, un reclassement est opéré entre la dépréciation collective et la dépréciation individuelle.

Les dépréciations individuelles et collectives ainsi constituées sont comptabilisées en charges au compte de résultat ("Charges des autres activités"). Symétriquement la dotation d'intervention de l'Etat et des financements partenaires est reprise en contrepartie de ce poste.

Les reprises des dépréciations individuelles et collectives interviennent :

- lorsque les avances remboursables dépréciées deviennent définitivement irrécupérables et sont comptabilisées en charges,
- lorsque la reprise de la dépréciation est motivée par un remboursement de l'avance.

Dans le cas d'une reprise de dépréciation, le passif est reconstitué à due concurrence.

5.25. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont composés des comptes à vue, des emprunts et prêts au jour le jour, des comptes de caisse et banque centrale.

5.26. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, ...

Les évaluations suivantes nécessitent entre autre la formulation d'hypothèses et d'estimations :

- la juste valeur des instruments financiers, notamment celle relative aux actions non cotées classées en « Actifs financiers disponibles à la vente » et celle relative aux instruments négociés de gré à gré classés en « Actifs ou Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » (swaps de taux notamment),
- les contentieux futurs et non avérés associées aux garanties financières données par OSEO et OSEO régions,
- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base individuelle qui sont estimées sur base actualisée en fonction d'un certain nombre de paramètres (estimation d'un échéancier de recouvrement par exemple) ou de facteurs économiques,
- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base collective qui font notamment appel à des estimations de probabilité de défaillance et au jugement d'expert,
- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires. Les taux de rendements des actifs en couverture des engagements sociaux sont également fondés sur des estimations,
- les provisions font également par nature l'objet d'estimations, s'agissant de passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise,
- le montant des impôts différés, un actif d'impôt différé n'étant comptabilisé qu'à la condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces actifs d'impôts différés pourront être imputés.

👉 Note 6 - Notes relatives au bilan

Pour certaines catégories comptables du bilan (en particulier sur celles regroupant des instruments financiers), des informations sur les termes contractuels sont communiquées sous les références « Courant » et « Non courant ».

Par référence à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », la ventilation entre « Courant » et « Non courant » s'effectue au regard des maturités résiduelles contractuelles ainsi que de l'intention de gestion.

Ainsi un actif ou passif est classé en « Courant » pour les réalisations ou les règlements qui s'effectueront notamment dans les douze mois à compter de la date de clôture. A l'inverse les réalisations et les règlements qui s'effectueront plus de douze mois après la date de clôture sont classés en « Non courant ».

6.1. Caisse et banques centrales (actif et passif)

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Actif		
Caisse, Banques centrales	81,5	67,1
Total actif	81,5	67,1
Passif		
Banques centrales	81,4	51,4
Total passif	81,4	51,4

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Obligations et autres titres à revenu fixe	1,8	4,2
Actions et autres titres à revenu variable	63,6	48,9
Autres actifs financiers	0,0	0,0
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	65,4	53,1
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat (*)		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	0,0	0,0
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	65,4	53,1

(*) ne faisant pas l'objet d'une comptabilité de couverture

**Ventilation des Actifs financiers à la juste valeur par résultat
entre éléments courants et non courants**

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Courant	0,0	0,4
Non courant	65,4	52,7
Total	65,4	53,1

Actifs financiers à la juste valeur par résultat par niveau de juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Obligations et autres titres à revenu fixe			1,8	1,8
Actions et autres titres à revenu variable		0,4	63,2	63,6
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0,0	0,4	65,0	65,4
Instrumentés dérivés à la juste valeur par résultat (*)				
Instrumentés dérivés de taux d'intérêt				0,0
Total instrumentés dérivés à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,4	65,0	65,4

(*) ne faisant pas l'objet d'une comptabilité de couverture

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Dettes envers les établissements de crédit	0,0	0,0
Dettes envers la clientèle	0,0	0,0
Autres passifs financiers	0,0	0,0
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0,0	0,0
Instrumentés dérivés à la juste valeur par résultat		
Instrumentés dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,9
Instrumentés dérivés de cours de change	4,9	8,0
Instrumentés dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Total instrumentés dérivés à la juste valeur par résultat	4,9	8,9
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	4,9	8,9

**Ventilation des Passifs financiers à la juste valeur
par résultat entre éléments courants et non courants**

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Courant	0,0	0,9
Non courant	4,9	8,0
Total	4,9	8,9

Risque de crédit associé aux passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable	Montant cumulé des variations de juste valeur attribuables au risque de crédit	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0,0	0,0	0,0
Instrument s dérivés à la juste valeur par résultat	4,9	0,0	0,0
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0	0,0
- Instruments dérivés de cours de change	4,9	0,0	0,0
- Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	4,9	0,0	0,0
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	4,9	0,0	0,0

Passifs financiers à la juste valeur par résultat par niveau de juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instrument s dérivés à la juste valeur par résultat				
Instruments dérivés de taux d'intérêt				0,0
Instruments dérivés de cours de change		4,9		4,9
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	0,0	4,9	0,0	4,9
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	4,9	0,0	4,9

6.3. Instruments dérivés de couverture (actif et passif)

Instruments dérivés de couverture actif

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	394,2	373,9
Instruments dérivés de taux d'intérêt	394,2	373,9
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Total instruments dérivés de couverture (actif)	394,2	373,9
Instruments dérivés de couverture	394,2	373,9
Couverture individuelle	0,0	0,3
* dont couverture de juste valeur	0,0	0,3
* dont couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture globale cantonnée de juste valeur)	394,2	373,6
Couverture en taux de portefeuille (couverture de flux de trésorerie)	0,0	0,0
Total des instruments dérivés de couverture (actif)	394,2	373,9

Instruments dérivés de couverture actif par niveau de juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de couverture de juste valeur				
Instruments dérivés de taux d'intérêt		394,2		394,2
Total instruments dérivés de couverture (actif)	0,0	394,2	0,0	394,2
Total des instruments dérivés de couverture (actif)	0,0	394,2	0,0	394,2

Instruments dérivés de couverture passif

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	481,9	319,5
Instruments dérivés de taux d'intérêt	481,9	319,5
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Total instruments dérivés de couverture (passif)	481,9	319,5
Instruments dérivés de couverture	481,9	319,5
Couverture individuelle	0,0	0,0
* dont couverture de juste valeur	0,0	0,0
* dont couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture globale cantonnée de juste valeur)	481,9	319,5
Couverture en taux de portefeuille (couverture de flux de trésorerie)	0,0	0,0
Total des instruments dérivés de couverture (passif)	481,9	319,5

Ventilation de l'inefficacité de la couverture en juste valeur

(en millions d'euros)	2011	2010
Variation de juste valeur de l'élément couvert	1,8	2,5
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	0,0	0,0
Total	1,8	2,5

Instruments dérivés de couverture passif par niveau de juste valeur

(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de couverture de juste valeur				
Instruments dérivés de taux d'intérêt		481,9		481,9
Total instruments dérivés de couverture (passif)	0,0	481,9	0,0	481,9
Total des instruments dérivés de couverture (passif)	0,0	481,9	0,0	481,9

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2011	2010
Titres de créances négociables	292,1	803,1
Obligations	692,8	1 060,2
Obligations d'Etat	691,2	783,8
Autres obligations	1,6	276,4
Titres subordonnés	0,0	0,0
Actions et autres titres à revenu variable	43,9	51,3
Titres de participation non consolidés	21,8	16,3
Dépréciation sur actifs disponibles à la vente	-12,8	-16,6
Total des actifs financiers disponibles à la vente	1 037,8	1 914,3

Tableau de variation des dépréciations

(en millions d'euros)	2011	2010
Solde au 1^{er} janvier	16,6	18,6
Dépréciation de l'exercice	-3,8	-2,0
Charge de dépréciation	0,2	1,4
Reprise de dépréciation	-4,0	-3,4
Solde au 31 décembre	12,8	16,6

Ventilation des Actifs financiers disponibles à la vente
entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	2011	2010
Courant	997,9	1 147,8
Non courant	39,9	766,5
Total	1 037,8	1 914,3

Actifs financiers disponibles à la vente par niveau de juste valeur

(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de créances négociables		292,1		292,1
Obligations d'Etat	691,2			691,2
Autres obligations		1,6		1,6
Actions et autres titres à revenu variable			52,9	52,9
Total actifs financiers disponibles à la vente	691,2	293,7	52,9	1 037,8

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	2011	2010
Comptes ordinaires débiteurs	202,7	215,0
Prêts au jour le jour	0,0	50,0
Prêts à terme	54,8	48,9
Valeurs reçues en pension	0,0	0,0
Prêts participatifs	0,0	0,0
Dépréciations individuelles des prêts et créances	0,0	0,0
Dépréciations collectives des prêts et créances	0,0	0,0
Créances rattachées	0,4	0,4
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	257,9	314,3
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	259,4	317,0

Ventilation des Prêts et créances sur les établissements de crédit
entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	2011	2010
Courant	213,0	293,4
Non courant	44,9	20,9
Total	257,9	314,3

6.6. Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Comptes ordinaires débiteurs, avances sur TAP	17,0	18,0
Crédits de trésorerie	712,3	554,0
Crédits à moyen et long terme	5 820,2	4 631,2
Prêts subordonnés	121,2	90,8
Autres crédits	2 199,6	1 491,4
Dépréciations individuelles des prêts et créances	-206,4	-174,4
Dépréciations collectives des prêts et créances	-284,0	-233,9
Créances rattachées	25,9	17,8
Comptes ouverts auprès de l'Etat - SCBCM	1 654,2	2 650,8
Total des prêts et créances sur la clientèle	10 060,0	9 045,7
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	10 410,0	9 265,9

Tableaux de variation des dépréciations individuelles

<i>(en millions d'euros)</i>	2011			
	PLMT (1)	FCT (2)	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	159,8	14,0	0,6	174,4
Dépréciation de l'exercice	28,7	3,2	0,1	32,0
Charge de dépréciation individuelle	13,5	2,2	0,1	15,8
Reprise de dépréciation individuelle	-17,7	-2,4	0,0	-20,1
Effet de désactualisation	-1,5	0,0	0,0	-1,5
Autres mouvements	34,4	3,4	0,0	37,8
Solde au 31 décembre	188,5	17,2	0,7	206,4

(1) Activité de cofinancement Prêts à Moyen et Long Terme

(2) Activité de Financement Court Terme

<i>(en millions d'euros)</i>	2010			
	PLMT (1)	FCT (2)	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	139,4	14,3	1,2	154,9
Dépréciation de l'exercice	20,4	-0,3	-0,6	19,5
Charge de dépréciation individuelle	20,1	1,3	0,2	21,6
Reprise de dépréciation individuelle	-18,9	-3,5	-0,8	-23,2
Effet de désactualisation	-1,8	0,0	0,0	-1,8
Autres mouvements	21,0	1,9	0,0	22,9
Solde au 31 décembre	159,8	14,0	0,6	174,4

Tableaux de variation des dépréciations collectives

<i>(en millions d'euros)</i>	2011			
	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	233,9	0,0	0,0	233,9
Dépréciation de l'exercice	50,1	0,0	0,0	50,1
Charge de dépréciation collective	21,2	0,0	0,0	21,2
Reprise de dépréciation collective	-8,0	0,0	0,0	-8,0
Autres mouvements	36,9	0,0	0,0	36,9
Solde au 31 décembre	284,0	0,0	0,0	284,0

<i>(en millions d'euros)</i>	2010			
	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	190,4	0,8	0,0	191,2
Dépréciation de l'exercice	43,5	-0,8	0,0	42,7
Charge de dépréciation collective	43,8	0,6	0,0	44,4
Reprise de dépréciation collective	-14,9	-0,8	0,0	-15,7
Autres mouvements	14,6	-0,6	0,0	14,0
Solde au 31 décembre	233,9	0,0	0,0	233,9

Ventilation des Prêts et créances sur la clientèle
entre éléments courants et non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Courant	3 226,7	4 058,5
Non courant	6 833,3	4 987,2
Total	10 060,0	9 045,7

6.7. Opérations de location financement et assimilées

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Crédit-bail immobilier (CBI) et opérations assimilées	3 065,7	2 669,5
Crédit-bail mobilier (CBM) et opérations assimilées	1 355,4	1 295,4
Créances rattachées	24,2	15,8
Dépréciations individuelles	-48,8	-54,0
Dépréciations collectives	-103,1	-98,1
Total des opérations de location financement et assimilées	4 293,4	3 828,6
Juste valeur des opérations de location financement et assimilées	4 490,9	3 961,2

Tableau de variation des dépréciations individuelles

<i>(en millions d'euros)</i>	2011		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	22,5	31,5	54,0
Dépréciation de l'exercice	-1,9	-3,3	-5,2
Charge de dépréciation individuelle	5,2	12,2	17,4
Reprise de dépréciation individuelle	-9,0	-15,6	-24,6
Autres mouvements	1,9	0,1	2,0
Solde au 31 décembre	20,6	28,2	48,8

<i>(en millions d'euros)</i>	2010		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	24,7	25,0	49,7
Dépréciation de l'exercice	-2,2	6,5	4,3
Charge de dépréciation individuelle	4,6	14,1	18,7
Reprise de dépréciation individuelle	-5,8	-11,1	-16,9
Autres mouvements	-1,0	3,5	2,5
Solde au 31 décembre	22,5	31,5	54,0

Tableau de variation des dépréciations collectives

<i>(en millions d'euros)</i>	2011		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	82,3	15,8	98,1
Dépréciation de l'exercice	6,6	-1,6	5,0
Charge de dépréciation collective	5,3	2,1	7,4
Reprise de dépréciation collective	1,3	-3,7	-2,4
Solde au 31 décembre	88,9	14,2	103,1

<i>(en millions d'euros)</i>	2010		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	75,5	16,8	92,3
Dépréciation de l'exercice	6,8	-1,0	5,8
Charge de dépréciation collective	6,8	6,3	13,1
Reprise de dépréciation collective	0,0	-7,3	-7,3
Solde au 31 décembre	82,3	15,8	98,1

Ventilation des Opérations de location financement
entre éléments courants et non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Courant	668,7	637,1
Non courant	3 624,7	3 191,5
Total	4 293,4	3 828,6

6.8. Aides au financement de l'innovation

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Avances remboursables OSEO innovation	1 319,0	1 213,3
Dépréciations individuelles	-200,7	-160,3
Dépréciations collectives	-517,3	-506,7
Total des aides au financement de l'innovation	601,0	546,3
Juste valeur des aides au financement de l'innovation	601,0	546,3

6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Titres de créances négociables	1 285,2	49,5
Obligations	6 946,5	6 361,2
<i>Obligations d'Etat</i>	4 895,9	3 120,8
<i>Autres obligations</i>	2 050,6	3 240,4
Dépréciations sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,0	0,0
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 231,7	6 410,7
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 395,6	6 527,9

**Ventilation des Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
entre éléments courants et non courants**

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Courant	2 101,9	2 249,4
Non courant	6 129,8	4 161,3
Total	8 231,7	6 410,7

6.10. Créances et dettes d'impôts

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Impôts courants	39,8	22,4
Impôts différés	11,1	42,2
Total des actifs d'impôts courants et différés	50,9	64,6
Impôts courants	1,4	1,3
Impôts différés	0,0	0,0
Total des passifs d'impôts courants et différés	1,4	1,3

6.11. Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Comptes de régularisation actif

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Valeur actualisée des commissions à recevoir revenant aux fonds de garantie (OSEO garantie)	124,5	119,7
Charges constatées d'avance	2,4	1,8
Autres produits à recevoir	9,1	13,9
Prélèvements automatiques en cours	97,6	0,5
Autres	43,1	38,6
Total des comptes de régularisation actif	276,7	174,5

Autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0,7	0,7
Marges de garantie versées sur opérations de pension livrée et contrats d'échanges de taux d'intérêt	186,6	122,8
Créances Etat et Partenaires innovation	753,8	384,6
Avances sur contentieux à payer		1,2
Fonds de garantie à recevoir	56,4	450,1
Autres débiteurs divers	44,3	42,1
Comptes de stocks et emplois divers	11,0	12,8
Total des autres actifs	1 052,8	1 014,3

Comptes de régularisation passif

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Subventions à verser (innovation)	546,7	552,0
Autres produits constatés d'avance	45,0	36,8
Charges fiscales et sociales à payer	47,6	39,6
Autres charges à payer	6,5	8,1
Autres	59,4	56,6
Total des comptes de régularisation passif	705,2	693,1

Autres passifs

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Versements restant à effectuer sur titres non libérés	8,9	10,9
Dépôts de garantie reçus	4,1	4,6
Autres garanties reçues	98,0	126,4
Contentieux à payer sur risques avérés relatifs aux engags de garantie	974,1	726,5
Fonds publics affectés - Avances du FDES	24,3	25,4
Factures à payer sur opérations de crédit-bail	43,1	41,8
Fonds de garantie à capital préservé (activité garantie)	479,0	458,8
Autres dettes fiscales et sociales	9,7	13,0
Créditeurs divers	73,5	65,1
Avance de l'Etat à l'Epic OSEO	1 005,5	2 161,6
Total des autres passifs	2 720,2	3 634,1

6.12. Immeubles de placement

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Immeubles de placement		
Valeur brute des terrains et constructions	17,7	17,7
Amortissements et dépréciations	-5,1	-4,7
Total des immeubles de placement	12,6	13,0
Juste valeur des immeubles de placement	16,5	16,5

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
1 - Immobilisations corporelles		
1.1 - Terrains et constructions	120,5	119,3
Amortissements et dépréciations	-43,9	-40,2
Montant net	76,6	79,1
1.2 - Autres immobilisations corporelles	21,2	18,8
Amortissements et dépréciations	-15,9	-13,7
Montant net	5,3	5,1
Total des immobilisations corporelles	81,9	84,2
2 - Immobilisations incorporelles		
2.1 - Logiciels	104,8	87,1
Amortissements et dépréciations	-69,4	-58,0
Montant net	35,4	29,1
2.2 - Autres immobilisations incorporelles	1,2	1,2
Amortissements et dépréciations	0,0	0,0
Montant net	1,2	1,2
Total des immobilisations incorporelles	36,6	30,3

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles	
	Terrains et constructions	Autres immobilisations corporelles	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles
Montant brut au 31/12/2010	119,3	18,8	87,1	1,2
Acquisitions	1,5	2,4	17,8	0,0
Sorties	-0,3	0,0	-0,1	0,0
Autres mouvements	0,0	0,0	0,0	0,0
Montant brut au 31/12/2011	120,5	21,2	104,8	1,2
Amortissements cumulés au 31/12/2011	-43,9	-15,9	-69,4	0,0
Montant net au 31/12/2011	76,6	5,3	35,4	1,2

6.14. Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)	2011			2010
	Montants bruts	Dépréciations	Montants nets	Montants nets
OSEO SA (ex OSEO Bretagne)	0,8	-0,8	0,0	0,8
Groupe OSEO	4,6	0,0	4,6	4,6
Total des écarts d'acquisitions	5,4	-0,8	4,6	5,4

6.15. Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	2011	2010
Dettes à vue et au jour le jour	4,0	3,3
Dépôts et comptes ordinaires	4,0	3,3
Emprunts et comptes au jour le jour	0,0	0,0
Dettes à terme	10 491,6	9 256,7
Emprunts et comptes à terme	7 583,2	7 760,4
.dont ressources Codevi/Livret Développement Durable	5 761,1	6 240,3
.dont ressources BEI, KfW et BDCE	940,0	1 070,0
Titres donnés en pension livrée à terme	2 908,4	1 496,3
Dettes rattachées	104,5	117,8
Total des dettes envers les établissements de crédit	10 600,1	9 377,8
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	10 641,6	9 375,8

Ventilation des Dettes envers les établissements de crédit
entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	2011	2010
Courant	4 274,1	2 324,2
Non courant	6 326,0	7 053,6
Total	10 600,1	9 377,8

6.16. Dettes envers la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Dettes à vue et au jour le jour	47,6	59,8
Dépôts et comptes ordinaires	47,6	59,8
Comptes et emprunts au jour le jour	0,0	0,0
Dettes à terme	1 452,9	791,4
Emprunts et comptes à terme	1 392,2	723,5
Titres donnés en pension livrée à terme	60,7	67,9
Dettes rattachées	14,8	0,5
Avance d'actionnaire de l'Etat à l'ex OSEO innovation	300,0	300,0
Dettes rattachées de l'avance d'actionnaire	2,0	1,0
Total des dettes envers la clientèle	1 817,3	1 152,7
Juste valeur des dettes envers la clientèle	1 934,7	1 155,5

**Ventilation des Dettes envers la clientèle
entre éléments courants et non courants**

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Courant	282,4	277,2
Non courant	1 534,9	875,5
Total	1 817,3	1 152,7

6.17. Dettes représentées par un titre

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Emissions obligataires	1 639,2	1 200,4
OSEO juin 1999 4,375% échéance 25/04/11	0,0	873,3
OSEO août 1996 6,70% échéance 19/08/11	0,0	61,0
OSEO novembre 1995 PIBOR échéance 20/11/15	61,0	61,0
Réévaluation des emprunts micro-couverts (net des frais d'émission)	-21,8	5,1
EMTN (*) 3,125% échéance 26/09/23	1 200,0	0,0
FCT Proximité PME décembre 2010 Euribor échéance 25/12/25	200,0	200,0
FCT Proximité PME mars 2011 Euribor échéance 25/12/25	200,0	0,0
Titres de créances négociables	1 414,8	762,9
Dettes rattachées	11,7	28,4
Total des dettes représentées par un titre	3 065,7	1 991,7
Juste valeur des dettes représentées par un titre	3 065,7	1 991,7

(*) OSEO SA a mis en place un programme d'EMTN (Euro Medium Term Notes) pour un montant de 4 milliards d'euros, visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en juillet 2011.

Les émissions de titres réalisées dans ce cadre bénéficient de la garantie de l'EPIC OSEO et de la notation Aaa au 31/12/2011, accordée par l'agence Moody's. Ce programme a été utilisé à hauteur de 1,2 milliard en 2011.

**Ventilation des Dettes représentées par un titre
entre éléments courants et non courants**

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Courant	1 424,5	1 726,7
Non courant	1 641,2	265,0
Total	3 065,7	1 991,7

6.18. Dépréciations et provisions

Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Provisions pour risques de crédit	3,0	3,6
Provisions pour restructuration	2,4	3,6
Provisions pour autres engagements sociaux	16,3	20,8
Juste valeur des garanties données	1 330,3	1 329,0
Engagements hors-bilan innovation	335,7	360,8
Autres	15,0	23,2
Total des provisions	1 702,7	1 741,0

Tableau de flux des dépréciations et des provisions

(en millions d'euros)	Dépréciations et Provisions au 31/12/10	Dotations aux Dépréciations et Provisions	Reprises de Dépréciations et Provisions Disponibles	Reprises de Dépréciations et Provisions utilisées (1)	Autres variations (2)	Dépréciations et Provisions au 31/12/11	Risques imputés sur les Fonds de garantie	Créances irrécupérables non couvertes par des provisions	Récupérations sur créances amorties	Impact sur le résultat (3)
Dépréciations et provisions pour créances douteuses et risques de crédit - Juste valeur des garanties données	1 894,6	881,2	431,7	159,0	-208,2	1 976,9	427,6	8,0	5,9	-24,0
- Dépréciations pour créances douteuses	230,0	33,4	29,9	15,3	38,3	256,5	0,0	7,9	5,9	-5,5
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	174,4	15,8	6,0	14,1	36,3	206,4	0,0	3,7	4,0	-9,5
. Opérations de crédit-bail (hors intérêts)	54,0	17,4	23,4	1,2	2,0	48,8	0,0	4,2	1,9	3,7
. Opérations sur titres	1,5	0,2	0,5	0,0	0,0	1,2	0,0	0,0	0,0	0,3
. Débiteurs divers	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
- Provisions pour risques de crédit	3,6	817,8	391,4	143,7	-283,3	3,0	426,3	0,1	0,0	-0,2
- Juste valeur des garanties	1 329,0	1,3	0,0	0,0	0,0	1 330,3	1,3	0,0	0,0	0,0
- Dépréciations collectives	332,0	28,7	10,4	0,0	36,8	387,1	0,0	0,0	0,0	-18,3
Provisions pour risques et charges divers d'exploitation	23,2	3,5	11,7	0,0	0,0	15,0				
Dépréciations aides au financement de l'innovation	667,0	154,0	168,5	0,0	65,5	718,0				
Provisions pour engagements d'aides à l'innovation	360,8	0,0	0,0	0,0	-25,1	335,7				
Autres provisions	24,4	4,1	5,0	4,8	0,0	18,7				
- Provisions pour restructuration	3,6	0,4	0,0	1,6	0,0	2,4				
- Provisions pour engagements sociaux	20,8	3,7	5,0	3,2	0,0	16,3				

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

(3) -/+ Dotations ou reprises nettes

- + Risques imputés sur les fonds de garantie
- Créances irrécupérables
- + Récupérations sur créances amorties

6.19. Ressources nettes d'intervention à l'innovation

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Aides à l'innovation ISI	111,7	76,3
PMII - ISI 2008	39,3	0,6
FUI	108,9	74,6
Aides sur financement partenaires	317,9	323,0
PSPC	299,5	0,0
Filières stratégiques	68,6	0,0
Total des ressources nettes d'intervention à l'innovation	945,9	474,5

Ressources nettes d'intervention à l'innovation*(en millions d'euros)*

Ressources nettes d'intervention à l'innovation au 31/12/2010	474,5
Dotations 2011 (solde net)	853,8
Remboursements et redéploiements	0,0
Subventions	-263,0
Provisions, pertes et constats d'échec	-119,4
Produits et charges financiers	2,6
Produits divers	5,4
Expertises et charges diverses	-8,0
Ressources nettes d'intervention à l'innovation au 31/12/2011	945,9

6.20. Fonds de garantie publics

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
OSEO		
Fonds de garantie majeur	265,4	415,5
Fonds de garantie de réserve	868,2	866,8
Fonds de garantie à capital préservé	160,7	170,0
Fonds spécifiques	657,0	602,8
Fonds en gestion extinctive	5,4	24,8
Autres Fonds	136,3	97,9
Total OSEO	2 093,0	2 177,8
OSEO régions	235,3	210,2
Total des fonds de garantie publics	2 328,3	2 388,0

Fonds de garantie publics d'OSEO*(en millions d'euros)*

Fonds de garantie publics au 31/12/2010	2 388,0
Dotations aux fonds de garantie 2011 (solde net)	202,5
Remboursements des fonds de garantie	-1,0
Commissions de garantie	74,8
Produits financiers et récupérations	101,1
Coût du risque	-451,0
Actualisation des provisions	13,9
Fonds de garantie publics au 31/12/2011	2 328,3

6.21. Dettes subordonnées

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Dettes subordonnées à durée indéterminée	26,3	42,5
Dépôts de garantie à caractère mutuel	14,7	15,3
Dettes rattachées	0,2	0,3
Total des dettes subordonnées	41,2	58,1
Juste valeur des dettes subordonnées (1)	41,2	58,1

(1) Les dettes subordonnées à durée indéterminée ont vocation à être remboursées à court terme au pair. Leur juste valeur est ainsi égale à leur valeur en bilan.

**Ventilation des Dettes subordonnées
entre éléments courants et non courants**

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Courant	14,6	14,4
Non courant	26,6	43,7
Total	41,2	58,1

Les dettes subordonnées d'OSEO sont composées de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) qui sont éligibles aux fonds propres complémentaires des capitaux responsables prudentiels tels que définis par les textes réglementaires et internationaux.

Ces titres subordonnés sont assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement, en cas de liquidation de la société, n'interviendrait qu'après désintéressement complet des autres créanciers. L'amortissement anticipé des emprunts subordonnés, par rachat en bourse ou par exercice d'une option définie par le contrat, nécessite l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

S'agissant des emprunts subordonnés perpétuels, l'émetteur peut décider de différer le paiement des intérêts lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

L'encours en capital de la dette subordonnée à durée indéterminée est de 26,3 millions d'euros au 31 décembre 2011. Le tableau ci-dessous précise les principales caractéristiques de ces emprunts, notamment la prochaine année d'exercice de l'option de remboursement anticipé.

<i>(en millions d'euros)</i>	Dettes subordonnées à durée indéterminée d'OSEO			
	Emission	Taux	Option	Montant
TSDI 50 M. USD	1993	Variable	02/04/2012	26,3
Total				26,3

6.22. Contre-valeur en euros des opérations en devises

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Actif	14,5	2,0
Passif	64,6	65,5

Ces positions nettes de bilan sont couvertes par des instruments financiers négociés de gré à gré (swaps de devises et change terme).

🔗 Note 7 - Notes relatives au compte de résultat

7.1. Produits et charges d'intérêts

Intérêts et produits assimilés

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Opérations avec les établissements de crédit	16,5	3,7
Opérations avec la clientèle		
Comptes ordinaires débiteurs	1,1	3,4
Crédits de trésorerie	25,4	19,6
Crédits à moyen et long terme	193,7	150,3
Crédits divers	234,8	204,1
Créances subordonnées	5,0	3,1
Variation des commissions futures actualisées OSEO garantie	-1,1	18,4
Sous total opérations avec la clientèle	458,9	398,9
Opérations de location financement		
Loyers	843,5	782,2
Dotations aux amortissements	-601,6	-575,2
Dotations aux dépréciations spéciales (Art. 64 et Art. 57)	-72,1	-47,1
Mouvements nets sur dépréciations des indemnités de résiliation	-18,0	-11,9
Autres produits	101,6	85,4
Sous total opérations de location-financement	253,4	233,4
Opérations sur instruments financiers		
Actifs financiers disponibles à la vente	44,7	53,3
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	195,6	136,9
Dérivés de couverture	263,1	259,9
Sous total opérations sur instruments financiers	503,4	450,1
Total des intérêts et produits assimilés	1 232,2	1 086,1

Intérêts et charges assimilées

(en millions d'euros)	2011	2010
Opérations avec les établissements de crédit	-251,6	-241,9
Opérations avec la clientèle	-118,5	-97,8
<i>dont affectation du résultat des commissions aux fonds de garantie</i>	<i>-74,4</i>	<i>-2,5</i>
Opérations de location financement		
Dotations pour dépréciations (hors Art. 64 et Art. 57)	0,0	0,0
Autres charges	-90,7	-90,9
Sous-total opérations de location financement	-90,7	-90,9
Opérations sur instruments financiers		
Dettes représentées par un titre	-42,2	-47,9
Dettes subordonnées	-0,4	-1,3
Dérivés de couverture	-280,9	-234,1
Sous-total opérations sur instruments financiers	-323,5	-283,3
Autres intérêts et charges assimilées	-103,3	-71,1
<i>dont produits financiers affectés aux fonds de garantie</i>	<i>-91,7</i>	<i>-70,8</i>
Total des intérêts et charges assimilées	-887,6	-785,0

7.2. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	2011	2010
Résultat net sur portefeuille de transaction	0,0	0,0
Résultat net sur portefeuille à la juste valeur sur option	2,0	-1,9
Résultat net sur instruments dérivés et réévaluation des éléments couverts	2,0	2,1
Couverture individuelle (inefficacité)	1,8	2,5
Couverture globale cantonnée	0,0	0,0
Swaps isolés	0,0	-0,4
Autres	0,2	0,0
Résultat net des opérations de change	0,1	0,0
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4,1	0,2

7.3. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2011	2010
Dividendes	1,0	0,7
Résultats de cession	9,7	9,0
Plus-values de cession	8,0	8,5
Moins-values de cession	-1,8	-2,3
Reprises de dépréciation	3,5	2,8
Pertes de valeur des titres à revenu variable	0,0	-0,5
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	10,7	9,2

7.4. Produits et charges des autres activités

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Produits		
Dotations d'intervention de l'Etat - (activité innovation)	0,0	480,3 (*)
Dotations d'intervention des partenaires - (activité innovation)	62,3	78,8
Dotations de fonctionnement - (activité innovation)	41,6	42,8
Charges refacturées	1,4	1,9
Immeubles de placement	2,0	2,0
Commissions de recouvrement et intéressement assurance	3,7	3,9
Plus-value de cession sur stocks	1,2	0,9
Autres produits	40,4	43,2
Total des produits des autres activités	152,6	653,8
Charges		
Subventions versées	0,0	-260,8 (*)
Subventions versées pour compte de partenaires	-59,1	-72,7
Subventions versées sur fonds propres	0,2	0,3
Provisions et pertes sur aides à l'innovation	-2,5	-226,0 (*)
Immeubles de placement	-0,3	-0,3
<i>dont dotations aux amortissements</i>	-0,3	-0,3
Moins-value de cession sur stocks	-5,7	-5,5
Autres charges	-17,0	-22,7
Total des charges des autres activités	-84,4	-587,7

(*) activité compensée en 2011 au titre des fonds de garantie d'innovation

7.5. Charges générales d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Charges de personnel	-154,1	-149,7
Impôts et taxes	-14,3	-9,6
Autres charges d'exploitation	-76,1	-74,1
Coûts liés aux restructurations	-0,4	-1,1
Total des charges générales d'exploitation	-244,9	-234,5

7.6. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Dotations aux amortissements	-17,3	-15,9
Dotations pour dépréciation	0,0	0,0
Reprises pour dépréciation	0,0	0,0
Total des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-17,3	-15,9

7.7. Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	2011				2010
	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Autres Passifs	Total	Total
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations et aux provisions	-3,4	-18,3	-0,2	-21,9	-53,1
Pertes non provisionnées	-8,0	0,0	0,0	-8,0	-5,7
Récupérations des créances amorties	5,9	0,0	0,0	5,9	6,8
Total coût du risque	-5,5	-18,3	-0,2	-24,0	-52,0

7.8. Impôts

Impôt sur les bénéfices

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Impôt sur les sociétés	-15,3	-25,3
Impôts différés	-32,9	-1,1
Total de l'impôt sur les bénéfices	-48,2	-26,4

Analyse de la charge d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Résultat net part du Groupe	63,2	31,6
Résultat net part des Minoritaires	41,7	24,7
Charge nette d'impôt comptabilisée	48,2	26,4
Résultat avant impôt (A)	153,1	82,7
Taux d'imposition de droit commun français (B)	34,43	34,43
Charge d'impôt théorique totale (C)=(A*B)	52,7	28,5
Eléments en rapprochement :		
Plus-values et résultats taxés aux taux réduits ou exonérés	-4,0	-2,6
Autres différences permanentes	1,1	0,2
Consommation ou création des déficits reportables	0,0	0,7
Crédits d'impôt nés du carry-back	-1,3	0,0
Contribution exceptionnelle 5 % pour 2011 et 2012	1,2	0,0
Autres éléments	-1,5	-0,4
Total des éléments en rapprochement (D)	-4,5	-2,1
Charge nette d'impôt comptabilisée (C) + (D)	48,2	26,4

Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques

8.1. Organisation générale de la gestion des risques

Cette note présente les principaux risques associés aux actifs et passifs financiers et la manière dont le groupe OSEO les gère.

Les principaux risques inhérents à l'activité bancaire du groupe sont :

- les risques de crédit et de contrepartie : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières,
- les risques de marché : risques de perte dus aux changements dans les prix et taux de marché,
- les risques de liquidité : risques pour le groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leur échéance.

D'une manière générale, les différents départements et filiales du groupe OSEO exercent leur activité dans le cadre de procédures qui s'insèrent dans les corpus de règles édictées au niveau du groupe : les référentiels des risques de crédit et le mémorandum des activités financières. Les contrôleurs permanents vérifient le respect des procédures et instructions.

La filière Risques s'articule autour :

- d'une coordination par la direction du Contrôle Permanent Risques (les directions métiers assurant la maîtrise opérationnelle des risques),
- d'un comité des risques, en charge de la surveillance globale des risques du Groupe.

Le comité des risques a pour rôle de s'assurer de l'existence d'un dispositif de limites adapté, de veiller au respect des limites et de leur révision périodique et d'évaluer le niveau des risques encourus. Le comité des Risques, regroupant le Président, les Directeurs Généraux, l'Inspection Générale, le Secrétariat Général, les Directions de la Gestion Clients, des Opérations financières, des Capitaux et Bilan, de la Comptabilité, le Contrôle Permanent Risques ainsi que deux directeurs du réseau, se réunit trimestriellement.

La gestion de ces risques est fondée sur une approche différenciée par types de risques.

Exposition, gestion et mesure des risques de l'activité d'aides à l'innovation

Financé sur dotations publiques, principalement de l'Etat, des Régions et de l'Europe, OSEO intervient dans le financement et l'accompagnement des entreprises innovantes. Investi d'une mission d'intérêt général dans le cadre de la politique économique menée par l'Etat français pour promouvoir et développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, elle octroie des subventions et des avances remboursables aux entreprises.

Ainsi, les particularités de ses interventions et de son mode de financement ont pour effet de rendre inapplicables chez OSEO les normes IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" et d'IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir".

De ce fait, la description de l'exposition, de la gestion et de la mesure de ses risques est inadaptée.

8.2. Risques de crédit

8.2.1. Dispositif de sélection des opérations

Pour chaque type de concours, des critères d'éligibilité sont définis dans le cadre de la mise en production. Ils peuvent concerner l'âge de l'entreprise bénéficiaire, le secteur d'activité, la nature du projet, la durée de l'opération, le partage avec un établissement bancaire.

L'octroi de crédit fait l'objet d'une instruction annuelle qui précise la politique de risque pour l'exercice, validée par le Comité Exécutif.

Elle s'appuie, pour chaque analyse d'opération, sur des notations de la contrepartie, du projet et de la transaction.

Les caractéristiques de la transaction portent essentiellement sur les modalités et la qualité des sûretés et garanties prévues pour réduire l'exposition au risque de crédit. Les sûretés et garanties sont celles habituellement retenues en fonction de la nature et de la durée des opérations de crédit : cessions de créances, hypothèques, nantissements, garanties bancaires et adossement à des fonds de garantie.

La Direction des engagements procède, pour l'ensemble des activités de financement, de garantie et d'innovation, à la contre-analyse des dossiers excédant le niveau de délégation des Directions de Réseau et dont la décision relève du Comité des Engagements.

8.2.2. Dispositif de mesure et de surveillance des risques

La surveillance et la maîtrise des engagements sur la clientèle comportent un dispositif de limites tenant compte des fonds propres et des encours d'OSEO.

Ces limites s'appliquent au montant total constitué des encours, des accords notifiés non encore utilisés (que le contrat soit signé ou non) et des accords internes non encore notifiés.

Elles doivent être respectées lors de l'octroi de toute nouvelle opération ainsi que lors de toute décision de transfert d'encours et s'ajoutent aux règles éventuelles de plafond propres à certains produits.

Toute décision d'octroi entraînant un dépassement de ces limites est présentée au Comité des Engagements et est de la compétence du Comité Exécutif.

Limites par groupe bénéficiaire

La première limite est globale et concerne tous les engagements sur un même groupe bénéficiaire. Elle est exprimée en montant net après prise en compte des contre-garanties bancaires et est fixée en fonction de la notation du groupe bénéficiaire par un pourcentage des fonds propres d'OSEO.

A l'intérieur de la limite ci-dessus, il est fixé des limites particulières relatives à certains groupes de produits au niveau de chaque groupe bénéficiaire.

En matière de garantie, la capacité d'intervention de chaque fonds constitue également une limite. Celle-ci est directement suivie par la Direction Capitaux et Bilan.

Limite sectorielle

Elle concerne l'activité de financement.

Cette limite s'applique à chaque secteur d'activité, défini par les codes NAF qui lui sont rattachés selon la répartition établie par la Direction des Engagements dans son suivi sectoriel.

Elle est déterminée par rapport à un poids relatif dans l'encours brut OSEO en financement Moyen Long Terme (MLT) et Court Terme (CT) et est fonction du degré de risque estimé, à dire d'expert, par la Direction des Engagements, pour chaque secteur (risque faible, modéré ou fort).

La surveillance du respect de ces limites est de la responsabilité de la Direction des Engagements qui met en œuvre un dispositif d'alerte du Comité Exécutif lorsque cette limite est proche d'être atteinte (encours > 90 % de la limite).

Toute décision d'octroi entraînant un dépassement de ces limites est présentée au Comité des Engagements et est de la compétence du Comité Exécutif.

Suivi et analyse de la qualité des engagements de crédit

Ces limites sont suivies trimestriellement par le Comité des Risques et revues au moins une fois par an par le Comité Exécutif. Une présentation annuelle est faite au Comité d'Audit et des Risques.

L'analyse de la qualité de l'encours de crédit est réalisée mensuellement par un exercice de notation. Un reporting trimestriel est présenté au Comité des Risques.

Contrôles de second niveau

Le contrôle a posteriori (de second niveau) de toutes les décisions (déléguées et centralisées) de l'ensemble des métiers (financement, garantie et innovation) est effectué par la direction du Contrôle Permanent Risques, depuis 2011.

Les contrôleurs vérifient le respect des procédures et instructions. Les vérifications faites sur pièces et par sondage, concernent l'ensemble des dossiers issus des métiers d'OSEO (financement, garantie et innovation) et sont étendues au contrôle de la mise en œuvre et du respect des décisions du Comité des engagements.

8.2.3. Risque de concentration

Une revue des grands encours (représentant 31 % de l'encours MLT et 14 % de l'encours CT) est réalisée trimestriellement et présentée au Comité des Risques.

Cette analyse fait l'objet d'une présentation annuelle au Comité d'Audit et des Risques.

8.2.4. Système de notation interne au titre du risque de crédit

Le système de notation interne du risque de crédit, "Outil d'Aide à la Décision" (O.A.D.) est utilisé pour toutes opérations de financement MLT et CT, ainsi que pour les opérations de garantie non déléguées.

Le système est géré par le Domaine "Supports et Process" au sein de la Direction des Engagements en tant qu'application propriétaire.

Ce Domaine est chargé de la conception des systèmes de notation relatifs aux risques de crédit à la clientèle d'OSEO, de leur évolution et de leur performance, pour la partie qualitative.

La Direction Capitaux et Bilan est en charge de l'élaboration des modèles statistiques et du rapport annuel de backtesting sur le suivi des modèles

La notion de "backtesting des modèles" vise l'ensemble des techniques de surveillance des modèles de risque de défaut et plus particulièrement les méthodes statistiques, l'analyse des taux de défaut observés par rapport aux probabilités de défaut prévues et le benchmarking des modèles de notation. Par ailleurs, une procédure de validation des nouveaux modèles a été mise en œuvre depuis 2009.

Elle repose sur un comité technique qui élabore un projet de décision incluant l'avis du Contrôleur Permanent Risques, soumis pour validation au Comité Exécutif qui décide du déploiement opérationnel des modèles

8.2.5 Suivi des opérations contentieuses

Des critères stricts encadrent les procédures de prise en charge par la Direction du Contentieux, ainsi que le traitement des dossiers par cette même direction.

S'agissant de la prise en charge, elle intervient soit dans le cadre de process automatiques, soit sur décision du Comité des engagements.

Le traitement opérationnel des dossiers est assuré dans le cadre de règles de procédures qui permettent à la fois de veiller à l'efficacité des mesures de recouvrement ou de recommercialisation, de chiffrer les estimations de recouvrement et de valider les dépréciations.

Un schéma délégataire fixe des limites de compétence en fonction de la nature des décisions.

Les estimations de recouvrement sont examinées à chaque événement du dossier et selon une périodicité au moins annuelle. Pour chaque type de produit, les encours les plus importants font l'objet d'une révision quadrimestrielle assurée par le Comité du Contentieux composé du Directeur de la Gestion Clients ou son représentant, du Directeur du Contentieux, du Responsable de service opérationnel concerné, du Responsable des Fonctions Supports.

8.3. Risque de contrepartie sur activités financières

8.3.1. Exposition au risque de contrepartie

Origine

L'exposition d'OSEO au risque de contrepartie sur activités financières prend son origine dans trois types d'opérations :

- 1°) Les opérations de placement des fonds de garantie,
- 2°) Les opérations de gestion à long terme de la position de liquidité et de taux sur les activités de prêts,
- 3°) Les opérations de remplacement à court terme de la trésorerie du groupe OSEO temporairement disponible.

Mesure

Le risque sur un prêt est égal au capital restant dû, le risque sur un titre est égal au nominal du titre et le risque sur un produit dérivé est égal à 0,75 % par année restant à courir du nominal du sous-jacents, après abattement de 67% pour tenir compte des mécanismes de remise en garantie d'espèces. Ce calcul fournit une évaluation du risque qui se rapproche de la méthode d'évaluation réglementaire au prix de marché.

8.3.2. Politique de risque

Compte tenu de la nature et de la durée de ces opérations et dans un souci de diversification des risques, les opérations financières sont quasi-exclusivement effectuées avec des établissements de crédit et des administrations publiques.

En raison du caractère public de la majorité des fonds gérés, l'accent est mis sur la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

- les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau A des agences spécialisées,
- les opérations sur instruments financiers font systématiquement l'objet de conventions de collatéral,
- les opérations en numéraire sont régies par des règles strictes de durées.

8.3.3. Méthode de gestion

La gestion du risque de contrepartie est effectuée par un dispositif de limites fondées sur les notations attribuées à chaque contrepartie par les agences de notation spécialisées. Les contreparties sont classées en 8 catégories et à chacune d'entre elles sont associées :

1°) Une limite en montant d'engagements calculée, à partir d'un modèle interne, sur la base :

- a) d'une allocation théorique de fonds propres d'OSEO à la couverture globale de ses risques de contrepartie,
- b) du besoin de fonds propres correspondant à la probabilité de défaut de la contrepartie,
- c) d'une règle de division des risques limitant l'exposition sur une même signature,
- d) d'une prise en compte du montant des fonds propres de base de la contrepartie.

Le suivi de l'évolution de la qualité des contreparties est effectué par la Direction des Opérations Financières à un double niveau : entités juridiques et groupes économiques. Pour chaque contrepartie et chaque groupe, il est défini par le Comité des Risque de Contrepartie des limites, qui sont distinctes pour les métiers « Financement » et « Garantie ».

2°) Une limite en durée d'engagements définie par référence à la consommation de fonds propres au titre du ratio de solvabilité, en méthode standard, pour une contrepartie bancaire,

Ces différents paramètres peuvent faire l'objet d'actualisations en fonction de l'évolution de l'environnement ou de la politique de risque de l'établissement

8.3.4. Contrôle et comptes-rendus

La Direction des Opérations Financières rend compte des limites et de leur utilisation et établit quotidiennement un compte-rendu des entrées, sorties et variations de dépassements enregistrées par contrepartie. Les destinataires sont les responsables de la Direction des Opérations Financières, de la Direction Capitaux et Bilan, et les opérateurs de la salle des marchés.

Il est produit également un tableau mensuel qui rend compte des principales évolutions. Il est diffusé aux membres de la Direction générale d'OSEO ainsi qu'aux membres du Comité financier.

8.4. Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

Exposition maximum au risque de crédit

(en millions d'euros)	2011	2010
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	65,4	53,1
Instruments financiers dérivés de couverture actif	394,2	373,9
Actifs financiers disponibles à la vente	1 037,8	1 914,3
Prêts et créances envers les établissements de crédit	257,9	314,3
Prêts et créances envers la clientèle	10 060,0	9 045,7
Opérations de location financement	4 293,4	3 828,6
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 231,7	6 410,7
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	12 133,4	12 336,3
Octroi de lignes de crédits irrévocables	3 397,7	3 148,1
Total	39 871,5	37 425,0

Informations quantitatives sur le risque de crédit

Conformément à la norme IFRS 7, OSEO a défini au sein des catégories comptables d'instruments financiers d'IAS 39, des classes d'actifs adaptées à son activité et à son mode de reporting interne.

Ainsi, à la catégorie « Prêts et créances envers la clientèle » correspond les classes d'actifs suivantes :

- PLMT (Prêts à Long et Moyen Terme),
- FCT (Financement Court Terme),
- Autres.

La catégorie « Opérations de location financement » se détaille selon les classes d'actifs suivantes :

- CBI (Crédit-Bail Immobilier),
- CBM (Crédit-Bail Mobilier).

Ventilation par nature des crédits

(en millions d'euros)	2011				2010			
	PLMT	FCT	Autres	Total	PLMT	FCT	Autres	Total
Nature des prêts et créances envers la clientèle								
Prêts et créances envers la clientèle	7 685,7	697,6	1 676,7 (1)	10 060,0	5 827,9	542,2	2 675,6 (1)	9 045,7
Octroi de lignes de crédits irrévocables	936,6	1 665,8	10,0	2 612,4	956,3	1 595,3	0,0	2 551,6

(1) dont comptes ouverts auprès de l'Etat - SCBCM

(en millions d'euros)	2011			2010		
	Crédit bail immobilier	Crédit bail mobilier	Total	Crédit bail immobilier	Crédit bail mobilier	Total
Nature des opérations de location financement						
Opérations de location financement	2 972,8	1 320,6	4 293,4	2 573,6	1 255,0	3 828,6
Octroi de lignes de crédits irrévocables	439,4	345,9	785,3	417,3	179,2	596,5

Concentration des risques par secteur d'activité économique

L'activité du groupe OSEO est exclusivement concentrée sur le territoire français.

(en millions d'euros)	2011					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Secteurs d'activité économique						
Prêts et créances envers la clientèle	1 928,4	2 094,5	4 783,7	549,9	703,5	10 060,0
PLMT	1 845,5	1 940,4	2 911,8	290,3	697,7	7 685,7
FCT	82,9	153,9	196,5	259,6	4,7	697,6
Autres	0,0	0,2	1 675,4 *	0,0	1,1	1 676,7
Opérations de location financement	851,4	2 138,5	931,1	58,6	313,8	4 293,4
CBI	491,4	1 663,0	499,0	32,5	286,9	2 972,8
CBM	360,0	475,5	432,1	26,1	26,9	1 320,6
Total	2 779,8	4 233,0	5 714,8	608,5	1 017,3	14 353,4

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - SCBCM - pour 1 654,2 millions €.

(en millions d'euros)	2010					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Secteurs d'activité économique						
Prêts et créances envers la clientèle	1 621,7	1 328,8	5 026,1	438,4	630,7	9 045,7
PLMT	1 549,4	1 215,5	2 204,6	234,4	624,0	5 827,9
FCT	72,3	113,2	148,5	204,0	4,2	542,2
Autres	0,0	0,1	2 673,0 *	0,0	2,5	2 675,6
Opérations de location financement	874,9	1 572,6	1 144,2	73,5	163,4	3 828,6
CBI	562,7	1 125,3	708,4	33,6	143,6	2 573,6
CBM	312,2	447,3	435,8	39,9	19,8	1 255,0
Total	2 496,6	2 901,4	6 170,3	511,9	794,1	12 874,3

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - SCBCM - pour 2 650,8 millions €.

(en millions d'euros)	2011					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Secteurs d'activité économique						
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 375,0	2 720,6	5 832,4	890,2	315,2	12 133,4

(en millions d'euros)	2010					Total
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 535,8	3 005,1	5 572,8	915,3	307,3	12 336,3

Concentration des risques par type de contrepartie

(en millions d'euros)	2011					Total
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	
Type de contrepartie/émetteur						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	1,6	0,0	63,8	0,0	65,4
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	394,2	0,0	0,0	0,0	394,2
Actifs financiers disponibles à la vente	691,2	284,4	0,0	62,2	0,0	1 037,8
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	257,9	0,0	0,0	0,0	257,9
Prêts et créances envers la clientèle	1 654,2	0,0	0,0	8 186,4	219,4	10 060,0
<i>PLMT</i>	0,0	0,0	0,0	7 470,9	214,8	7 685,7
<i>FCT</i>	0,0	0,0	0,0	697,6	0,0	697,6
<i>Autres</i>	1 654,2	0,0	0,0	17,9	4,6	1 676,7
Opérations de location financement	0,0	0,0	0,0	4 293,4	0,0	4 293,4
<i>CBI</i>	0,0	0,0	0,0	2 972,8	0,0	2 972,8
<i>CBM</i>	0,0	0,0	0,0	1 320,6	0,0	1 320,6
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 160,6	3 042,7	0,0	28,4	0,0	8 231,7
Total	7 506,0	3 980,8	0,0	12 634,2	219,4	24 340,4

(en millions d'euros)	2010					Total
	Administration s centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	
Type de contrepartie/émetteur						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,3	0,0	52,8	0,0	53,1
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	373,9	0,0	0,0	0,0	373,9
Actifs financiers disponibles à la vente	788,9	1 072,7	0,0	52,7	0,0	1 914,3
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	314,3	0,0	0,0	0,0	314,3
Prêts et créances envers la clientèle	2 650,8	0,0	0,0	6 147,4	247,5	9 045,7
<i>PLMT</i>	0,0	0,0	0,0	5 586,2	241,7	5 827,9
<i>FCT</i>	0,0	0,0	0,0	542,2	0,0	542,2
<i>Autres</i>	2 650,8	0,0	0,0	19,0	5,8	2 675,6
Opérations de location financement	0,0	0,0	0,0	3 828,6	0,0	3 828,6
<i>CBI</i>	0,0	0,0	0,0	2 573,6	0,0	2 573,6
<i>CBM</i>	0,0	0,0	0,0	1 255,0	0,0	1 255,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 302,7	3 076,0	0,0	32,0	0,0	6 410,7
Total	6 742,4	4 837,2	0,0	10 113,5	247,5	21 940,6

(en millions d'euros)	2011					Total
	Administration s centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	
Type de contrepartie/émetteur						
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	0,0	0,0	0,0	279,3	11 854,1	12 133,4

(en millions d'euros)	2010					Total
	Administration s centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	
Type de contrepartie/émetteur						
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	0,0	0,0	0,0	254,1	12 082,2	12 336,3

Informations quantitatives sur les encours sains, les encours en souffrance et les encours dépréciés

Ventilation des prêts et créances par qualité des crédits

(en millions d'euros)	2011				2010			
	Sains	En souffrance	Dépréciés	Total	Sains	En souffrance	Dépréciés	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	257,9	0,0	0,0	257,9	312,9	0,0	0,0	312,9
Prêts et créances envers la clientèle	9 901,2	101,3	57,5	10 060,0	8 885,3	85,6	74,8	9 045,7
PLMT	7 574,0	62,2	49,5	7 685,7	5 709,6	50,1	68,2	5 827,9
FCT	652,8	39,1	5,7	697,6	502,4	35,5	4,3	542,2
Autres	1 674,4	0,0	2,3	1 676,7	2 673,3	0,0	2,3	2 675,6
Opérations de location financement	4 096,3	170,1	27,0	4 293,4	3 666,2	132,4	30,0	3 828,6
CBI	2 827,9	133,8	11,1	2 972,8	2 463,3	98,9	11,4	2 573,6
CBM	1 268,4	36,3	15,9	1 320,6	1 202,9	33,5	18,6	1 255,0
Total	14 255,4	271,4	84,5	14 611,3	12 864,4	218,0	104,8	13 187,2

Ventilation des prêts et créances sains par classes d'instruments financiers (non dépréciés, ni en souffrance)

(en millions d'euros)	2011							
	Notation interne	Prêts et créances envers la clientèle				Opérations de location financement		
		PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Sans risque (1)	0,0	0,0	1 654,2	1 654,2	0,0	0,0	0,0	
Risque faible	3 581,5	139,4	0,0	3 720,9	1 264,8	599,6	1 864,4	
Risque moyen	2 507,8	400,6	0,0	2 908,4	825,9	514,0	1 339,9	
Risque élevé	357,4	101,7	0,0	459,1	190,7	73,1	263,8	
Non noté	1 127,3	11,1	20,2	1 158,6	546,5	81,7	628,2	
Total	7 574,0	652,8	1 674,4	9 901,2	2 827,9	1 268,4	4 096,3	

(1) comptes ouverts auprès de l'Etat - SCBCM

(en millions d'euros)	2010							
	Notation interne	Prêts et créances envers la clientèle				Opérations de location financement		
		PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Sans risque (1)	0,0	0,0	2 671,7	2 671,7	0,0	0,0	0,0	
Risque faible	2 757,8	94,7	0,0	2 852,5	1 170,7	605,3	1 776,0	
Risque moyen	1 934,6	327,1	0,0	2 261,7	786,4	494,1	1 280,5	
Risque élevé	357,9	70,1	0,0	428,0	209,8	64,5	274,3	
Non noté	659,3	10,5	1,6	671,4	296,4	39,0	335,4	
Total	5 709,6	502,4	2 673,3	8 885,3	2 463,3	1 202,9	3 666,2	

(1) comptes ouverts auprès de l'Etat - SCBCM

Ventilation des autres actifs sains par catégories comptables (non dépréciés, ni en souffrance)

(en millions d'euros)	2011					
	Notation Echelle Moody's	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total
	Aaa	0,2	691,2	2,2	6 168,4	6 862,0
	Aa3 à Aa1	0,2	130,1	20,6	791,7	942,6
	A3 à A1	0,0	162,4	141,2	1 266,7	1 570,3
	<A3	0,0	0,0	0,0	4,7	4,7
	Non notés	65,0	48,4	93,9	0,2	207,5
	Total des actifs sains	65,4	1 032,1	257,9	8 231,7	9 587,1

(en millions d'euros)	2010					
	Notation Echelle Moody's	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total
	Aaa	0,2	874,5	2,2	4 729,2	5 606,1
	Aa3 à Aa1	0,9	806,7	85,7	1 186,6	2 079,9
	A3 à A1	0,0	180,6	145,8	494,9	821,3
	<A3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Non notés	52,0	45,8	80,6	0,0	178,4
	Total des actifs sains	53,1	1 907,6	314,3	6 410,7	8 685,7

Actifs financiers en souffrance non dépréciés par antériorité de défaut

(en millions d'euros)	2011				Total
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an	
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts et créances envers la clientèle	24,9	16,3	9,6	50,5	101,3
PLMT	16,2	12,4	7,7	25,9	62,2
FCT	8,7	3,9	1,9	24,6	39,1
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations de location financement	59,5	19,4	9,6	81,6	170,1
CBI	47,0	15,5	7,6	63,7	133,8
CBM	12,5	3,9	2,0	17,9	36,3
Total	84,4	35,7	19,2	132,1	271,4

<i>(en millions d'euros)</i>	2010				Total
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an	
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts et créances envers la clientèle	21,6	6,1	10,0	47,9	85,6
<i>PLMT</i>	10,3	2,7	7,1	30,0	50,1
<i>FCT</i>	11,3	3,4	2,9	17,9	35,5
<i>Autres</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations de location financement	29,9	14,5	26,1	61,9	132,4
<i>CBI</i>	23,7	11,2	24,0	40,0	98,9
<i>CBM</i>	6,2	3,3	2,1	21,9	33,5
Total	51,5	20,6	36,1	109,8	218,0

Actifs financiers individuellement dépréciés par secteur d'activité économique

		2011															
		Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
				PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
(en millions d'euros)		Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Secteurs d'activité																	
Commerce		0,0	0,0	43,1	4,0	1,6	0,1	0,0	0,0	44,7	4,1	5,3	1,9	6,1	0,8	11,4	2,7
Industrie		0,0	0,0	67,7	12,0	2,6	0,9	0,3	0,1	70,6	13,0	17,8	6,2	24,6	10,6	42,4	16,8
Services		0,0	0,0	80,6	25,6	4,1	0,9	1,7	1,3	86,4	27,8	5,2	1,8	9,4	2,9	14,6	4,7
BTP		0,0	0,0	14,3	4,5	14,6	3,8	0,0	0,0	28,9	8,3	0,3	0,1	3,4	1,4	3,7	1,5
Tourisme		0,0	0,0	32,2	3,4	0,0	0,0	1,1	0,9	33,3	4,3	3,1	1,1	0,6	0,2	3,7	1,3
Total		0,0	0,0	237,9	49,5	22,9	5,7	3,1	2,3	263,9	57,5	31,7	11,1	44,1	15,9	75,8	27,0

		2010															
		Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
				PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
(en millions d'euros)		Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Secteurs d'activité																	
Commerce		0,0	0,0	43,2	10,1	1,8	0,3	0,0	0,0	45,0	10,4	7,5	2,6	8,2	1,9	15,7	4,5
Industrie		0,0	0,0	82,0	27,3	1,6	0,2	0,0	0,0	83,6	27,5	14,8	4,9	25,2	9,7	40,0	14,6
Services		0,0	0,0	65,1	22,3	4,6	1,0	1,9	1,4	71,6	24,7	9,2	3,1	10,9	4,6	20,1	7,7
BTP		0,0	0,0	12,2	4,4	10,4	2,8	0,0	0,0	22,6	7,2	0,4	0,1	5,2	2,1	5,6	2,2
Tourisme		0,0	0,0	25,4	4,1	0,0	0,0	1,1	0,9	26,5	5,0	1,9	0,7	0,5	0,3	2,4	1,0
Total		0,0	0,0	227,9	68,2	18,4	4,3	3,0	2,3	249,3	74,8	33,8	11,4	50,0	18,6	83,8	30,0

Information quantitative relative aux garanties détenues

L'effet financier des garanties détenues sur opérations de crédit avec la clientèle (hors activité innovation) est mesuré par le montant des sûretés (garanties et collatéraux) éligibles au sens du dispositif Bâle 2 plafonné au montant restant dû. Certaines sûretés de type hypothèques, nantissements et cessions de créances, notamment, ne sont pas comprises dans ce montant.

Le montant des sûretés s'élève à 5 550 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 4 518 millions d'euros au 31 décembre 2010.

8.5. Risques de marché d'OSEO

Les risques financiers sont définis comme les risques de pertes de valeur économique provoqués par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble du bilan. Les paramètres de marché auxquels est soumis le groupe OSEO sont principalement les taux d'intérêt et les cours de change. Les risques attachés à l'emploi de la trésorerie des fonds de garantie sont gérés séparément.

8.5.1. Objectifs de la politique de gestion des risques financiers

La gestion financière conduite par OSEO vise à assurer le maintien des équilibres financiers en termes de liquidité, de taux d'intérêt et de position de change. Afin d'optimiser l'emploi de ses moyens financiers, la banque s'inscrit dans une démarche de limitation des risques inhérents aux marchés financiers, minimisant son exposition aux risques qui ne sont pas dans son cœur de métier, comme les risques financiers, le risque de contrepartie et le risque opérationnel. Il est à noter que, dans ce cadre, OSEO n'a pas de trading book au sens réglementaire.

8.5.2. Acteurs intervenant dans la gestion des risques financiers

La Direction Générale prend des décisions relatives à la gestion des risques financiers dans le cadre des pouvoirs qui leur sont dévolus par le Conseil d'administration. Ils décident également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ces dépassements.

Le Comité ALM et le Comité de gestion financière réunissant la Direction Générale et les responsables concernés examinent les risques de taux d'intérêt et de change et s'assure également du respect des limites fixées.

En dehors de ces réunions périodiques, le Comité ALM peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.5.3. Centralisation de la gestion des risques financiers

OSEO gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en taux et change. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers. Les risques de taux et de change sont mesurés globalement chaque mois et encadrés par un système de limites. La couverture des risques de taux et de change est obtenue via des instruments financiers à terme négociés sur les marchés organisés et de gré à gré (principalement contrat d'échange de taux d'intérêt et de devises) ou par des opérations sur titres d'Etat.

8.5.4. Mesure des risques et limites

A compter de 2011, compte tenu de la fusion juridique, les risques financiers sont présentée de façon agrégée.

Cependant, compte tenu de la spécificité des missions d'intérêt général menées dans le cadre des fonds de garantie et conformément à la demande de l'Etat (loi OSEO, conventions de gestion), les risques financiers sur les fonds de garantie sont gérés de manière cantonnés et spécifiques.

Le risque de taux

OSEO gère globalement le risque de taux : l'ensemble des positions de taux est suivi en macro couverture au niveau du domaine ALM bancaire de la Direction des capitaux et du bilan. A ce titre, les instruments de couverture sont logés dans un portefeuille de gestion globale et l'évaluation de leur contribution à la réduction du risque de taux de l'établissement est intégrée au dispositif de suivi.

Le risque de taux de l'établissement est apprécié à travers les variations de deux indicateurs, marge d'intérêt dans le cas du risque de revenu et valeur actuelle nette des positions dans le cas du risque de prix. Les graphiques des impasses par maturité complètent ce dispositif.

Le risque de revenu est un indicateur de perte instantanée. A chaque arrêté, l'établissement calcule la variation de revenu des douze prochains mois en cas d'évolution immédiate et durable des taux. La mesure s'appuie sur un scénario d'évolution corrélée des taux courts de marché et des taux révisables (taux de base bancaire). En raison de la spécificité de la variation du taux des LDD (ex. Codevi), les positions à taux LDD font l'objet d'un suivi distinct des autres positions.

La mesure du risque de prix comporte deux volets. Le premier, fondé sur le calcul de la valeur actuelle nette du portefeuille d'opérations (flux de capitaux et d'intérêts) à taux fixe, a pour objet de suivre l'évolution de son prix en cas d'évolution des taux. Le second fondé sur la seule valorisation des flux de capitaux de cette position permet d'apprécier le risque de transformation.

Les mesures de risque de taux sont établies avant prise en compte d'hypothèses de production nouvelle.

Les risques de revenu et de prix sont mesurés dans le cadre de plusieurs scénarii d'évolution des taux d'intérêt. Il est fixé annuellement les limites de risque. Celles-ci s'établissent actuellement à 1,5 % et 5,0 % des fonds propres de base pour les risques de revenu et de prix.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes. Pour rappel, l'analyse similaire, sur cette même base, est présentée au titre de 2010.

<i>(en millions d'euros)</i>	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
31 décembre 2011		
Risque de revenu 2011	8,9	-8,9
Risque de prix 2011	-38,7	41,8
31 décembre 2010		
Risque de revenu 2010	9,7	-9,7
Risque de prix 2010	-30,6	32,5

Le risque de change

Compte tenu des caractéristiques de ses concours aux entreprises, OSEO n'intervient que ponctuellement sur le marché des changes. Les limites fixées visent à insensibiliser l'établissement au risque de variation des cours des devises.

Pour une devise, la mesure du risque de change est la perte de change due à une variation immédiate de +/-15 % du cours de la devise (hors impact de la position structurelle). Le risque de change global est la somme des risques par devise. Il n'est pas tenu compte d'éventuelles corrélations entre devises.

La limite par devise est égale à 0,15 % des fonds propres de base à la clôture de l'exercice précédent. En termes de position de change, la limite s'établit donc à 0,60 % des fonds propres de base à la clôture de l'exercice précédent.

Les positions propres sont clôturées dès que la perte latente atteint 0,05 % des fonds propres de base.

Le résultat est apprécié comme la variation de valeur des positions, net des coûts de portage.

Analyse de sensibilité

Une augmentation de 15 % de l'euro par rapport aux devises USD et GBP, au 31 décembre, aurait eu pour conséquence une diminution (augmentation) du résultat à hauteur de 0,034 million d'euros. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

Une diminution de 15 % de l'euro par rapport aux devises USD et GBP, au 31 décembre, aurait eu les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

8.6. Risques de liquidité d'OSEO

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité de la banque d'honorer ses obligations à un prix acceptable en un endroit et devise donnés. Ce risque peut survenir en cas de non concomitance dans les cash flows. Le risque de refinancement (faisant partie intégrante du risque de liquidité) survient lorsque les fonds nécessaires pour financer des actifs non liquides ne peuvent être obtenus dans des délais et à des prix acceptables.

Le risque de liquidité du groupe est suivi dans le cadre d'une politique de gestion du risque de liquidité validée par le Comité ALM. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante, sur la base du maintien d'une avance permanente de liquidité destinée à faire face à d'éventuelles difficultés d'accès à la liquidité de marché. La situation de liquidité du groupe OSEO est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

8.6.1. Objectifs de la politique de gestion du risque de liquidité

Sous l'angle de la gestion de la liquidité, l'activité financière d'OSEO consiste à recruter les ressources nécessaires et à les gérer au mieux au regard des emplois dans le cadre d'un objectif général d'équilibre de l'exploitation d'OSEO et de préservation de ses fonds propres. Elle vise enfin à satisfaire les normes imposées par le superviseur bancaire français.

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activité nouvelle et de conventions d'écoulement pour les opérations sans échéance.

Comptes consolidés

Sur ces bases, l'impasse de financement est extériorisée, laquelle est exprimée en stock et en flux. Les prévisions du besoin de financement avec activité nouvelle sont réactualisées chaque mois, sur une base mensuelle sur les douze mois à venir, puis sur une base annuelle au-delà de cet horizon. Les limites portent sur les coefficients de liquidité à un mois, la couverture des emplois à moyen et long terme par les ressources à moyen et long terme et sur la trésorerie disponible.

8.6.2. Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Comité Exécutif prend des décisions relatives à la gestion du risque de liquidité dans le cadre des pouvoirs qui leur sont dévolus par le Conseil d'administration. Ils décident également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ses dépassements.

Le Comité ALM réunissant le Comité Exécutif et les responsables concernés examine le risque de liquidité et s'assure également du respect des limites fixées. Ce Comité, qui se réunit mensuellement, fait des propositions en matière de gestion des risques financiers à partir de dossiers préparés par le domaine ALM bancaire de la Direction des capitaux et du bilan.

En dehors de ces réunions périodiques, le Comité ALM peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.6.3. Principe fondamental de la politique de liquidité

L'établissement mesure globalement les risques de liquidité. Un dispositif de limites est défini. L'organisation du pôle finances est fondée sur le principe de séparation des fonctions d'opérations de marché, de celles de planification, de contrôle et de reporting puisque :

- les fonctions opérationnelles sont assurées par la Direction des Opérations Financières d'OSEO, via le département des Marchés, seul habilité à intervenir sur les marchés de capitaux pour le compte de l'ensemble du groupe OSEO ;
- les fonctions de pilotage et de suivi sont exercées par la Direction des Capitaux et du Bilan ;

8.6.4. Sources de refinancement

OSEO gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en liquidité. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers.

OSEO intervient sur les marchés financiers, notamment sur le marché obligataire domestique. OSEO dispose également d'un accès aux ressources LDD centralisées à la Caisse des Dépôts (circuit du Trésor). OSEO nourrit un portefeuille de titres d'Etat dont la mise en pension sécurise l'accès à la liquidité interbancaire dans les meilleures conditions de taux.

8.7. Risques financiers et risques de liquidité des fonds de garantie

8.7.1. Objectifs de la gestion financière des fonds de garantie

Les dotations reçues des pouvoirs publics sont cantonnées dans des fonds de garantie qui sont eux-mêmes regroupés dans des blocs de gestion financière dont la politique de gestion s'opère en fonction des caractéristiques des fonds de garantie constitutifs.

Ainsi, la gestion Actif Passif se décline en cinq blocs indépendants :

- Le fonds développement « à capital préservé » dont le mode de fonctionnement (adossé aux produits financiers d'une dette envers l'Etat) lui est propre : il suit une stratégie de placement déterminée au lancement du fonds.
- Les fonds qui ont en commun une très difficile modélisation des flux futurs sont regroupés au sein du bloc « fonds spécifiques ». Les dotations perçues restent majoritairement investis à court terme (trésorerie et certificats de dépôts) et de façon marginale à moyen terme.
- Les fonds gérés par OSEO régions (abondés par les Régions) font l'objet d'une gestion dédiée et sont également intégrés dans des blocs ALM avec des politiques de placement dédiés. Au final, les fonds sont investis à court et moyen terme.
- Les fonds dits « du bloc majeur » font l'objet d'une gestion actif-passif selon un principe d'adossement des maturités d'investissement de l'actif à celles des décaissements attendus sur les engagements de garantie au passif. Ainsi, à chaque horizon de temps, les actifs investis arrivant à échéance doivent permettre de couvrir les décaissements attendus du stock d'encours de risques porté, augmenté d'une année de production nouvelle, simulés dans un scénario à 99%.
- Le fond de réserve a été créé dans le cadre d'une restructuration des fonds de garantie dont l'actif est entièrement constitué de titres transférés « du bloc majeur » et investis à court, moyen et long terme. La politique d'investissement du fonds de réserve peut s'opérer dans une logique complémentaire à celle « du bloc majeur ».

8.7.2. Acteurs intervenant dans la gestion financière des fonds de garantie

Le Comité Métier financement garantie

Le Comité métier financement garantie rapporte au Comité d'audit d'OSEO. Son rôle est de valider les orientations générales et les modalités de gestion des actifs en matière de placement des fonds de garantie et des fonds propres.

Le Comité de Gestion Financière

Sur la base des orientations prises par le Comité métier financement garantie, le Comité de Gestion Financière se réunit trimestriellement pour mettre en œuvre la politique de gestion des fonds de garantie.

8.7.3. Mesure des indicateurs de la gestion financière des fonds de garantie

La gestion financière des fonds de garantie consiste à analyser, pour le portefeuille adossé à l'activité des fonds de garantie et des fonds propres, l'activité financière de la période, la liquidité des portefeuilles, leurs performances comptables et financières et les risques financiers qui y sont attachés.

L'évolution des portefeuilles

L'évolution des portefeuilles inventorie toutes les opérations et trace l'évolution de la composition du portefeuille au cours de la période considérée. Les titres sont classés conformément aux textes réglementaires en vigueur.

La liquidité

Les fonds de garantie sont répartis en cinq blocs (bloc majeur, fonds spécifiques, Fonds de réserve, Fonds de Garantie à Capital Préservé, OSEO régions) en fonction de leur modalité et de l'origine de leurs dotations. L'analyse de la liquidité consiste à s'assurer que les actifs disponibles d'un bloc de gestion financière (capital et intérêt des titres) sont supérieurs aux indemnités attendues.

Les performances comptables et financières

Les tableaux d'analyse des performances ont pour but de rendre compte de la rentabilité comptable et financière des portefeuilles au cours de la période considérée et de comparer leurs performances financières avec les taux et indices de marché.

Les performances sont analysées en classant les titres en portefeuille selon les normes comptables et selon des normes internes (risque obligataire, monétaire, autres).

Les risques financiers

Le risque de taux des actifs en emploi des fonds de garantie et des fonds propres est mesuré à l'aide de deux indicateurs :

- Le risque de prix : perte de valeur du portefeuille d'actifs à taux fixe en cas de hausse des taux de 1%,
- La sensibilité des produits financiers aux évolutions de taux au cours des douze prochains mois : perte de produits financiers des actifs en cas de baisse des taux de 1%.

8.8. Flux de trésorerie payables par le groupe OSEO relatifs à ses dettes financières ventilées par maturité contractuelle résiduelle

Flux annuels (en millions d'euros)	2011						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme	10 783	-11 273	-32	-762	-771	-3 352	-6 356
Livret de Développement Durable	5 816	-7 507		-720	-505	-1 734	-4 549
Emprunts obligataires garantis par l'Etat	1 249	-252		0	-38	-214	
TSDI	26	-37			-1	-4	-33
Emprunts et comptes à terme établissements de cré	1 500	-1 088		-38	-180	-754	-116
Emprunts et comptes à terme clientèle	2 190	-2 389	-32	-5	-48	-647	-1 658
Remboursement des refinancements court terme	4 479	-2 990	-92	-2 273	-623	-2	0
Comptes ordinaires	92	-92	-92				
Emprunts JJ							
Certificats de dépôts et BMTN	1 416	-886		-737	-147	-2	
Titres donnés en pension livrée	2 971	-2 012		-1 536	-476		
Instrumentés dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants		0			0	0	0
Dérivés hors couverture: flux entrants	4	38	0	0	2	31	4
Dérivés de couverture: flux sortants		-113	0	-14	-30	-55	-14
Dérivés de couverture: flux entrants	21	0		0	0		0

Flux annuels (en millions d'euros)	2010						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme	9 949	-11 330	-23	-543	-1 327	-3 524	-5 913
Livret de Développement Durable	6 295	-7 380		-526	-140	-2 372	-4 342
Emprunts obligataires garantis par l'Etat	1 050	-1 069		-0,2	-1 005	-64	
TSDI	43	-60			-1	-6	-53
Emprunts et comptes à terme établissements de cré	1 202	-1 244		-10	-155	-874	-205
Emprunts et comptes à terme clientèle	1 358	-1 577	-23	-7	-26	-209	-1 313
Remboursement des refinancements court terme	2 691	-2 696	-363	-1 808	-522	-4	0
Comptes ordinaires	363	-363	-363				
Emprunts JJ							
Certificats de dépôts et BMTN	764	-766		-429	-333	-4	
Titres donnés en pension livrée	1 565	-1 567		-1 379	-189		
Instruments dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants		-15			-2	-8	-5
Dérivés hors couverture: flux entrants	3,5	4		4			
Dérivés de couverture: flux sortants		-10				-10	
Dérivés de couverture: flux entrants	26	32		3	12		16

Les engagements de financement donnés de 3,4 milliards d'euros à fin 2011 contre 3,1 milliards à fin 2010 n'ont pas d'échéancier contractuel. Après signature du contrat, ils sont décaissables à la demande du client. Les engagements de garantie donnés (12,1 milliards d'euros à fin 2011 contre 12,3 milliards d'euros à fin 2010) peuvent se matérialiser par des flux de décaissement si l'entreprise bénéficiaire du prêt garanti est défaillante et au terme du processus de recouvrement opéré par l'établissement garanti.

Face à ces passifs financiers, le groupe OSEO dispose d'un encours de titres mobilisables, soit auprès de la BCE, soit par mise en pension livrée, selon les conditions de taux les plus favorables.

🔗 Note 9 - Avantages au personnel et autres rémunérations

9.1. Charges de personnel

(en millions d'euros)	2011	2010
Salaires et traitements	-100,7	-91,6
Autres charges sociales	-33,5	-33,7
Charges fiscales	-8,0	-7,2
Charges de retraite à cotisations définies	-10,1	-9,2
Charges de retraite à prestations définies	0,0	0,0
Intéressement et participation	-6,2	-6,3
Dotations/reprises provisions pour engagements vis-à-vis du person	4,4	-1,7
Total des charges de personnel	-154,1	-149,7

9.2. Effectif moyen

L'effectif moyen payé, exprimé en équivalent temps plein, s'établit à 1 641 agents en 2011 (comme en 2010), dont 79 % de cadres.

Le solde des droits acquis au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) s'élève à 26.426 jours à fin décembre 2011.

9.3. Engagements sociaux

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont calculés conformément à la norme IAS 19 : « avantages du personnel » et sont couverts par des provisions ou des contrats d'assurance groupe.

Les taux d'actualisation retenus de 3,25 % et 1,75 %, proches du taux des obligations de première catégorie, ont été déterminés en fonction de la durée de portage des engagements concernés. Une variation des taux de + 0,5 % conduirait à une diminution de l'engagement d'1,1 million d'euros.

Indemnités de fin de carrière

En 2010, les engagements contractés au titre de l'ancienneté acquise par le personnel étaient couverts par un contrat d'assurance Groupe pour le personnel de l'UES groupe OSEO financement et par une provision pour celui d'OSEO innovation. A compter de 2011, tous les engagements sont couverts par l'assurance groupe. Ils ont été estimés à partir :

- des engagements actés pour les salariés ayant opté pour un congé de fin de carrière,
- d'hypothèses relatives aux modalités de départ en retraite pour les autres salariés.

Le groupe OSEO s'est appuyé sur la pyramide des âges des salariés, leur date d'entrée dans la vie active et sur une première approche de la politique sociale qui pourrait se dessiner au vu des dispositions de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, de l'accord de branche de la Fédération Bancaire Française du 29 mars 2005 et de la loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2008 et 2009. Ces hypothèses devront être revues en fonction de la pratique constatée.

Prime de médaille d'honneur du travail

Les salariés du groupe OSEO se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail.

Ces engagements sont provisionnés sur la base de l'accord signé le 15 décembre 2011.

Frais de santé des retraités

Les engagements évalués au titre des frais de santé des retraités ont été provisionnés conformément à l'accord du 20 décembre 2006 relatif à la prévoyance santé au sein du groupe OSEO.

Autres engagements sociaux

Retraite complémentaire

L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel d'OSEO.

Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les besoins de l'espèce.

Accords de départs anticipés

Au titre d'accords de départs anticipés, le groupe OSEO est engagé vis-à-vis de son personnel au versement de pensions. Les engagements contractés sont provisionnés.

Variation des engagements

(en millions d'euros)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2010	20,3	4,3	2,5	27,1
Coût des services rendus de l'année	0,8	0,3	0,0	1,1
Coût de l'actualisation	0,6	0,2	0,1	0,9
Prestations versées	-1,9	-0,6	-0,2	-2,7
Ecart actuariels	0,8	0,0	0,0	0,8
- Ecart actuariels de la période liés à l'expérience	0,7	0,0	0,0	0,7
- Ecart actuariels de la période liés aux changements d'hypothèses	0,1	0,0	0,0	0,1
Coût des services passés	0,0	-2,3	0,0	-2,3
Services passés non amortis	0,0	0,0	0,0	0,0
Valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2011	20,6	1,9	2,4	24,9

Evolution des fonds constitués en couverture des engagements

(en millions d'euros)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Valeur de marché au 31 décembre 2010	17,3	0,0	0,0	17,3
Dotations de l'exercice	3,2	0,0	0,0	3,2
Rendement attendu des actifs de couverture	0,7	0,0	0,0	0,7
Prestations versées	-1,9	0,0	0,0	-1,9
Gains et (pertes) actuariels	-1,1	0,0	0,0	-1,1
Valeur de marché au 31 décembre 2011	18,2	0,0	0,0	18,2

Coût net de l'exercice 2011 comptabilisé en résultat

(en millions d'euros)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Coût des services rendus de l'année	0,8	0,3	0,0	1,1
Coût de l'actualisation	0,7	0,2	0,1	1,0
Rendement attendu des actifs de couverture	-0,7	0,0	0,0	-0,7
Amortissement des écarts actuariels et du coût des services passés	1,9	-2,3	0,0	-0,4
Coût net de l'exercice 2011	2,7	-1,8	0,1	1,0

Variation des provisions et charges à payer

(en millions d'euros)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Provision au 31 décembre 2010	3,0	4,3	2,5	9,8
Coût net de l'exercice 2011	2,7	-1,8	0,1	1,0
Prestations versées	-3,2	-0,6	-0,2	-4,0
Provisions au 31 décembre 2011	2,5	1,9	2,4	6,8

Les stocks d'écarts actuariels et du coût des services passés non comptabilisés au 31 décembre 2011 sont nuls.

9.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et de surveillance

Les rémunérations versées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se sont élevées à 1 134 milliers d'euros.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.

Note 10 - Information sectorielle

Le groupe OSEO exerce principalement les métiers suivants :

- le cofinancement : il s'agit de financements à long et moyen terme sous forme de prêts directs, de crédit-bail mobilier et immobilier et de location financière,
- le financement court terme regroupe notamment les opérations de financement des créances publiques en métropole et dans les DOM-TOM, soit directement, soit par signature,
- les interventions en garantie couvrent les banques et les organismes d'intervention en fonds propres, des risques de défaillance des bénéficiaires de financement,
- les aides au financement de l'innovation sous forme d'avances remboursables ou de subventions.

Dans la rubrique "Autres" figurent notamment les activités de capital-investissement réalisées par l'intermédiaire des Fonds Communs de Placement à Risques (FCPR Avenir Entreprises Développement, Avenir Entreprises Mezzanine) et les produits des participations.

(en millions d'euros)

2011	Financement	Garantie	Innovation	Autres	Total
PNB	271,4	97,4	55,6	13,7	438,1
Frais généraux	-147,2	-49,3	-65,6	-0,1	-262,2
Coût du risque	-24,4	0,4	0,0	0,0	-24,0
Résultat d'exploitation	99,8	48,5	-10,0	13,6	151,9

2010	Financement	Garantie	Innovation	Autres	Total
PNB	224,2	87,5	60,8	12,6	385,1
Frais généraux	-121,6	-43,7	-53,5	-31,6	-250,4
Coût du risque	-53,3	0,6	0,1	0,6	-52,0
Résultat d'exploitation	49,3	44,4	7,4	-18,4	82,7

(en millions d'euros)

Encours bruts	2011	2010
Cofinancement	12 603,5	10 202,3
Financement court terme	714,8	556,2
Aides au financement de l'innovation	601,0	546,3
Garanties données	12 133,4	12 336,3

Pour mémoire : Les fonds de garanties s'élèvent à 2 328,3 millions d'euros en 2011 contre 2 373,5 millions d'euros en 2010.

Les subventions accordées au titre de l'activité innovation s'élèvent à 262,9 millions d'euros en 2011 contre 335,1 millions d'euros en 2010.

➤ Note 11 - Engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)	2011	2010
Engagements donnés	16 443,2	16 425,4
Engagements de financement	3 397,7	3 148,1
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	10,0	0,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	3 387,7	3 148,1
Engagements de financement d'aides à l'innovation	912,1	941,0
Engagements de garantie	12 133,4	12 336,3
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	16,0	0,1
<i>en faveur de la clientèle</i>	12 117,4	12 336,2
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
Engagements reçus	905,4	1 419,3
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	106,1	137,6
Engagements de financement reçus de l'Etat	0,0	500,0
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	799,3	781,7
Engagements sur titres (titres à recevoir)	0,0	0,0

➤ Note 12 - Autres informations

12.1. Parties liées

Les parties liées au groupe OSEO sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation présenté en note 4, ainsi que les participations non consolidées.

Informations relatives aux sociétés liées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation d'OSEO sont toutes consolidées par intégration globale, sauf pour ALSABAIL consolidée par mise en équivalence.

Les transactions communes aux sociétés intégrées globalement se trouvent éliminées dans les comptes consolidés.

Les transactions avec les sociétés intégrées par mise en équivalence sont reprises dans la colonne « Entreprises associées ».

Les transactions avec d'autres entités liées non consolidées sont reprises dans la colonne « Autres parties liées ».

Bilan

(en millions d'euros)	Entreprises associées 2011	Parties liées 2011	Total 2011	Parties liées 2010
Actif				
Prêts et avances	32,0	0,0	32,0	0,0
Instruments de capitaux propres	0,0	68,8	68,8	53,3
Autres créances	0,0	0,5	0,5	0,7
Total des actifs	32,0	69,3	101,3	54,0
Passif				
Dépôts	0,0	0,2	0,2	0,2
Emprunts à terme	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres passifs	0,0	8,9	8,9	10,9
Total des passifs	0,0	9,1	9,1	11,1
Informations diverses				
Garanties émises par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0
Garanties reçues par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,1	0,1	0,2

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Entreprises associées 2011	Parties liées 2011	Total 2011	Parties liées 2010
Total des charges	0,0	0,6	0,6	1,8
Total des produits dont :	0,2	1,7	1,9	1,0
Produits d'intérêts	0,2	0,0	0,2	0,1
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services données	0,0	0,2	0,2	0,8
Produits de dividendes	0,0	0,2	0,2	0,0
Autres	0,0	1,3	1,3	0,1
Autres informations				
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,2

12.2. Honoraires versés aux commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux

(en milliers d'euros)	Mazars				KPMG Audit				Pricarle - Ernst & Young				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
AUDIT																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																
- Epic OSEO	18	20	4%	4%	18	-	6%	0%	-	39	0%	30%	-	-	-	0%
- Filiales intégrées globalement	349	509	88%	93%	280	370	86%	100%	36	89	26%	70%	-	48	-	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes																
- Epic OSEO	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	-	0%
- Filiales intégrées globalement	31	17	8%	3%	26	-	8%	0%	12	-	9%	0%	-	-	-	0%
S/TOTAL AUDIT	397	546	100%	100%	324	370	100%	100%	48	128	35%	100%	-	48	-	100%
AUTRES PRESTATIONS																
Juridique, fiscal, social																
- Epic OSEO	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	-	0%
- Filiales intégrées globalement	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	-	0%
Autres																
- Epic OSEO	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	-	0%
- Filiales intégrées globalement (*)	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	90	-	65%	0%	-	-	-	0%
S/TOTAL AUTRES PRESTATIONS	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	90	-	65%	0%	-	-	-	0%
TOTAL	397	546	100%	100%	324	370	100%	100%	138	128	100%	100%	-	48	-	100%

(*) : dont 47 milliers d'euros d'expertises réalisées dans le cadre du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes et 43 milliers d'euros de conseil en actuariat

9. Comptes individuels

BILAN EPIC OSEO

	Notes	Brut	Amortis- sements Dépréciations	31/12/2011 Net	31/12/2010 Net
A C T I F (en milliers d'euros)					
Actif Immobilisé		2 440 068,0	1 452,6	2 438 615,4	1 817 539,1
Immobilisations incorporelles	2	2 107,4	1 452,6	654,8	1 000,3
- Concessions, Brevets, Licences, Logiciels		2 107,4	1 452,6	654,8	1 000,3
- Immobilisations Incorporelles en Cours		0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations financières		2 437 960,6	0,0	2 437 960,6	1 816 538,8
- Participations	3	985 497,1	0,0	985 497,1	985 497,1
- Prêts	4	1 452 463,5	0,0	1 452 463,5	831 041,7
Actif circulant		1 094 998,4	0,0	1 094 998,4	2 213 907,0
- Autres créances	5	20 940,1	0,0	20 940,1	10 557,2
- Disponibilités	6	1 074 058,3	0,0	1 074 058,3	2 203 349,8
Total de l'actif		3 535 066,4	1 452,6	3 533 613,8	4 031 446,1

BILAN EPIC OSEO

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
P A S S I F (en milliers d'euros)			
Capitaux propres	7	1 030 111,9	1 023 384,2
- Capital souscrit		985 497,1	985 497,1
- Report à nouveau		37 887,1	34 148,6
- Résultat de l'exercice		6 727,7	3 738,5
Dettes financières		1 452 463,5	831 041,7
- Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	8	329 679,6	330 586,1
- Emprunts et dettes financières diverses	9	1 122 783,8	500 455,6
Dettes d'exploitation		1 036 677,0	2 177 020,2
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10	79,6	712,2
- Dettes fiscales et sociales	11	186,3	99,7
- Autres dettes	12	1 036 411,1	2 176 208,3
Produits constatés d'avance		14 361,5	0,0
- Produits constatés d'avance	13	14 361,5	0,0
Total du passif		3 533 613,8	4 031 446,1

HORS-BILAN EPIC OSEO

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2011	31/12/2010
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
Engagements de financement			
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		0,0	500 000,0
. Engagements en faveur de la clientèle			
Engagements de garantie			
	21	8 075 200,0	4 470 200,0
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit		4 875 200,0	4 470 200,0
. Engagements de garantie		3 200 000,0	0,0
. Engagements d'ordre de la clientèle			
Engagements sur titres			
. Titres acquis avec faculté de rachat ou reprise			
. Autres engagements donnés			
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
Engagements de financement			
. Engagements reçus Etat		0,0	500 000,0
Engagements de garantie			
. Engagements reçus d'établissements de crédit			
Engagements sur titres			
. Titres vendus avec faculté de rachat ou reprise			
. Autres engagements reçus			

COMPTE DE RESULTAT EPIC OSEO

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Produits d'exploitation		-21,8	804,6
- Subventions d'exploitation	14	-21,8	804,6
- Autres produits		0,0	0,0
Charges d'exploitation	15	29,6	-4 790,4
- Charges externes		-341,2	-3 536,6
- Impôts et Taxes		716,3	-896,6
- Dotations aux Amortissements sur Immobilisations		-345,5	-357,2
RESULTAT D'EXPLOITATION		7,8	-3 985,8
Produits financiers		44 735,1	14 255,1
- Dividendes	16	4 115,5	6 289,2
- Intérêts et produits assimilés	17	40 619,6	7 965,9
Charges financières		-39 206,8	-6 530,8
- Intérêts et charges assimilées	18	-39 206,8	-6 530,8
RESULTAT FINANCIER		5 528,3	7 724,3
Produits Exceptionnels	19	0,0	84 279,8
- Produits de cessions d'éléments d'actifs		0,0	84 279,8
Charges Exceptionnelles	19	0,0	-84 279,8
- Valeurs comptables des éléments d'actifs		0,0	-84 279,8
RESULTAT EXCEPTIONNEL		0,0	0,0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		5 536,1	3 738,5
- Impôts sur les bénéfices	20	1 191,6	0,0
RESULTAT DE L'EXERCICE		6 727,7	3 738,5

Annexe comptable

• Note 1 - Règles de présentation et d'évaluation	124
• Note 2 - Immobilisations incorporelles.....	125
• Note 3 - Participations.....	125
• Note 4 - Prêts	127
• Note 5 - Autres créances.....	127
• Note 6 - Disponibilités (créances rattachées incluses).....	128
• Note 7 - Capitaux propres	128
• Note 8 - Emprunts et dettes assimilées	128
• Note 9 - Emprunts et dettes financières diverses.....	129
• Note 10 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés	129
• Note 11 - Dettes fiscales et sociales et dettes sur immobilisations et comptes rattachés	129
• Note 12 - Autres dettes.....	129
• Note 13 - Produits constatés d'avance	130
• Note 14 - Subventions d'exploitation.....	130
• Note 15 - Charges d'exploitation.....	130
• Note 16 - Dividendes	131
• Note 17 - Intérêts et Produits assimilés.....	131
• Note 18 - Intérêts et charges assimilées.....	131
• Note 19 - Impôt sur les bénéfices.....	131
• Note 20 - Produits et charges exceptionnels	132
• Note 21 - Hors Bilan	132

Note 1 - Règles de présentation et d'évaluation

Les comptes annuels de l'Epic OSEO sont établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et du règlement CRC n° 99-03 modifiés.

- **Bilan**

Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.

Dans le poste "Immobilisations Financières", les participations recensent les titres détenus dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée notamment en fonction de la valeur de l'actif net ou des perspectives d'activité.

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées conformément au code du commerce. Ces immobilisations sont inscrites au bilan, soit pour leur coût d'acquisition, soit pour leur valeur d'apport.

Elles font l'objet d'un amortissement annuel calculé sur le mode linéaire en fonction de leur durée de vie soit de 1 à 5 ans pour les logiciels.

- **Compte de résultat**

Les produits et les charges sont classés par catégorie.

Les intérêts, dividendes et commissions sont enregistrés en résultat financier selon la méthode des produits et charges courus.

Les éléments d'actif et de passif en devises sont convertis en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les différences résultant de la réévaluation des positions de change sont constatées dans le résultat financier.

Note 2 - Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Immobilisations incorporelles
Montant brut au 01/01/2011	2 107,4
Autres acquisitions	0,0
Immobilisations en cours	0,0
Sorties	0,0
Montant brut au 31/12/2011	2 107,4
Amortissement au 31/12/2010	-1 107,1
Dotations aux amortissements	-345,5
Amortissements cumulés au 31/12/2011	-1 452,6
Montant net au 31/12/2011	654,8

Note 3 - Participations

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010
Montant brut	985 497,1	985 497,1
Participation OSEO SA	985 497,1	985 497,1
Dépréciation OSEO SA	0,0	0,0
Montant net	985 497,1	985 497,1

Éléments concernant les parties liées et les participations sur OSEO SA

(en milliers d'euros)

Postes du bilan	
Actif	
Prêts	1 452 463,5
Autres créances	14 720,0
Disponibilités	40 251,6
Passif	
Produits constatés d'avance	14 361,5
Postes du compte de résultat	
Charges externes	272,04
Intérêts et produits assimilés	39 831,9

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

Raison sociale	Immatriculation au registre du commerce de Créteil	% de capital détenu Directement	Valeur des titres détenus par la Sté		Capital social	Total des capitaux propres avant résultat	Résultat courant avant impôts	Résultat net	CA HT exercice 2 011	Prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
			Brute	Nette								
Filiales et participations												
OSEO	320 252 489	61,51%	985 497	985 497	594 778	1 421 287	22 961	3 756	1 711 483	1 452 463	8 075 200	4 116

Note 4 - Prêts

(en milliers d'euros)	2011	2010
Prêt en livres Sterling (1)(2)	26 233,8	27 770,1
Prêts(2)	1 408 000,0	800 000,0
Créances rattachées	18 229,7	3 271,6
Total (1)	1 452 463,5	831 041,7

(1) La variation de valeur est liée à la variation des cours de change.

(2) Prêts consentis à OSEO SA

Ventilation des prêts (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31/12/2011

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	0,0	300 000,0	1 134 233,8
	1 434 233,8		

Note 5 - Autres créances

(en milliers d'euros)	2011	2010
Avance Fonds de modernisation de la restauration	0,0	5 000,0
Dotation PPMTR	5 000,0	5 000,0
Subventions exploitation à recevoir	28,5	529,8
Autres produits à recevoir	14 720,0*	27,4
Etat Carry Back	1 191,6	0,0
Total	20 940,1	10 557,2

Commission de garantie de l'EMTN due par OSEO S.A.

Ventilation des créances selon la durée restant à courir au 31/12/2011

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	14 748,5	6 191,6	0,0
	20 940,1		

Note 6 - Disponibilités (créances rattachées incluses)

(en milliers d'euros)	2011	2010
Compte Banque BRED	311,3	1 342,1
Compte courant OSEO	40 251,6	299 482,9
Compte courant Etat- SCBCM	119 464,5	102 508,2
Compte courant Etat- SCBCM Investissements Avenir	914 030,9	1 800 016,6
Total	1 074 058,3	2 203 349,8

Note 7 - Capitaux propres

(en milliers d'euros)	2010	Affectation du résultat	Résultat 2011	2011
Capital	985 497,1			985 497,1
Report à nouveau	34 148,6	3 738,5		37 887,1
Résultat de l'exercice	3 738,5	-3 738,5	6 727,7	6 727,7
Total	1 023 384,2	0,0	6 727,7	1 030 111,9

Le capital correspond à l'apport de l'Etat pour un montant de 985 497,1 milliers d'euros.

Note 8 - Emprunts et dettes assimilées

(en milliers d'euros)	2011	2010
Emprunt en livres Sterling (Banque Européenne Investissement)	26 233,8	27 770,1
Emprunt Codevi (BPCE)	300 000,0	300 000,0
Dettes rattachées	3 445,8	2 816,0
Total	329 679,6	330 586,1

Ventilation des emprunts (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31/12/2011

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	0,0	300 000,0	26 233,8
	326 233,8		

Note 9 - Emprunts et dettes financières diverses

(en milliers d'euros)	2011	2010
Emprunts auprès de l'Etat	1 108 000,0	500 000,0
Dettes rattachées	14 783,8	455,6
Total	1 122 783,8	500 455,6

Ventilation des emprunts (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31/12/2011

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	0,0	0,0	1 108 000,0
	1 108 000,0		

Note 10 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

Note 11 - Dettes fiscales et sociales et dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

Note 12 - Autres dettes

(en milliers d'euros)	2011	2010
Ressources Publiques Investissements d'avenir	914 030,9	1 800 016,7
Autre ressources Publiques d'intervention	91 626,4	361 626,4
Fonds Modernisation de la restauration	30 753,8	14 565,2
Total	1 036 411,1	2 176 208,3

Ventilation des dettes selon la durée restant à courir au 31/12/2011

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	1 036 411,1	0,0	0,0
	1 036 411,1		

🔗 Note 13 - Produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	2011	2010
Commissions de garantie SA OSEO à étaler sur la durée de la garantie	14 361,5	0,0
Total	14 361,5	0,0

🔗 Note 14 - Subventions d'exploitation

Il s'agit de subventions reçues de Régions pour financer l'activité d'OSEO en ligne, activité assumée désormais par la SA OSEO.

🔗 Note 15 - Charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	2011	2010
Refacturations des Sociétés du Groupe	-178,5	-2 297,0
Autres charges externes	-162,7	-1 239,6
<i>Sous Total</i>	<i>-341,2</i>	<i>-3 536,6</i>
Impôts et Taxes *	716,3	-896,6
Dotations aux amortissements sur Immobilisations	-345,5	-357,2
<i>Sous Total</i>	<i>370,8</i>	<i>-1 253,8</i>
Total	29,6	-4 790,4

* En 2011, la contribution pour frais de contrôle de l'autorité de contrôle Prudentiel (ACP), pour la part payée en 2010 par l'Epic OSEO et dûe au titre de l'activité de la SA OSEO, a été refacturée à cette dernière en 2011.

Note 16 - Dividendes

Il s'agit des dividendes versés par OSEO SA pour un montant de 4 115,5 milliers d'euros.

Note 17 - Intérêts et Produits assimilés

(en milliers d'euros)	2011	2010
Compte à vue	1 054,4	1 435,4
Fonds replacés auprès d'OSEO	39 206,7	6 530,5
- Prêts (en €)	38 980,9	6 329,5
- Prêts (en devises)	225,8	201,0
Commissions	358,5	0,0
- Commissions de garantie OSEO SA	358,5	0,0
Total	40 619,6	7 965,9

Note 18 - Intérêts et charges assimilées

(en milliers d'euros)	2011	2010
- Emprunt (Banque Européenne d'investissement)	-225,8	-201,0
- Emprunt (BPCE)	-7 752,7	-5 874,0
- Emprunt ETAT	-31 228,2	-455,6
- Compte à vue	0,0	-0,2
Total	-39 206,7	-6 530,8

Note 19 - Impôt sur les bénéfices

La comptabilisation de l'impôt s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible. L'Epic OSEO bénéficie du régime mère/fille pour les dividendes reçus d'OSEO.

Le résultat fiscal s'élève à 1 621,4 milliers d'euros ; après imputation des déficits reportables la base imposable est de 248,6 milliers d'euros. Le déficit restant à reporter s'élève à 879,2 milliers d'euros.

En 2011, un carry back a été constaté pour 1 269,5 milliers d'euros dont 77,9 milliers d'euros ont été imputés sur l'impôt dû au titre de 2011.

🔗 Note 20 - Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels constatés en 2010 résultaient de l'échange des titres OSEO innovation contre les titres OSEO SA.

🔗 Note 21 - Hors Bilan

Les engagements de garantie donnés concernent des emprunts contractés par OSEO SA pour lesquels l'Epic OSEO s'est porté caution.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement		
- Engagements en faveur d'OSEO	0,0	500 000,0
Engagements de garantie	8 075 200,0	4 470 200,0
- Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 875 200,0	4 470 200,0
KFW	100 000,0	100 000,0
BEI	240 000,0	270 000,0
BPCE	265 200,0	280 200,0
Caisse des Dépôts	3 450 000,0	3 000 000,0
Banque Postale	720 000,0	720 000,0
Conseil de l'Europe	100 000,0	100 000,0
- Engagements de garantie donnés	3 200 000,0	0,0
Programme EMTN	1 200 000,0	0,0
Certificats de Dépôts	2 000 000,0	0,0
ENGAGEMENTS RECUS		
- Engagements reçus de l'ETAT	0,0	500 000,0

10. Rapports des Commissaires aux Comptes

10.1 Rapport sur les comptes individuels



KPMG AUDIT FS I
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
France

Mazars

61, rue Henri Régault
92400 Courbevoie
France

OSEO EPIC

Siège social : 27/31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort
Capital social : € 1 350 839 592,49

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'EPIC OSEO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'EPIC à la fin de cet exercice.



Mazars

OSEO EPIC
*Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels
25 avril 2012*

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

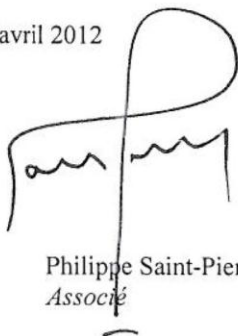
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 25 avril 2012

KPMG Audit FS I



Marie-Christine Jolys
Associée



Philippe Saint-Pierre
Associé

Courbevoie, le 25 avril 2012

Mazars



Virginie Chauvin
Associée

10.2 Rapport sur les comptes consolidés

OSEO EPIC

Comptes consolidés

Exercice clos le

31 décembre 2011

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du groupe EPIC OSEO, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

OSEO EPIC

Comptes consolidés

Exercice clos le
31 décembre 2011

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Les notes 5.1 à 5.7 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les méthodes comptables relatives aux actifs et passifs financiers, et les notes 5.23 et 5.24 exposent les méthodes comptables relatives aux activités de garantie et d'innovation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- Dépréciation du risque de crédit :

Votre groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que décrit dans la note 5.2.1 « Prêts et créances » de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation du risque de non recouvrement et à sa couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle et collective.

- Valorisation des instruments financiers :

Votre groupe détient des positions sur instruments financiers. La note 5.1 « Détermination de la juste valeur des instruments financiers » de l'annexe aux comptes consolidés expose les méthodes d'évaluation relatives aux instruments

OSEO EPIC

Comptes consolidés

Exercice clos le

31 décembre 2011

Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions.

- Provisionnement des engagements sociaux :

Votre groupe constitue également des provisions pour couvrir ses engagements sociaux.

Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 5.14 et 9.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

OSEO EPIC

Comptes consolidés

*Exercice clos le
31 décembre 2011*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris La Défense et à Courbevoie, le 25 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes,

KPMG AUDIT FS I


Marie-Christine JOLYS


Philippe SAINT-PIERRE

MAZARS


Virginie CHAUVIN

RAPPORT ANNUEL

OSEO

Etablissement Public Industriel et Commercial
483 790 069 RCS Créteil
Code APE 8413Z

Siège social :

27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
Tél. : 01 41 79 80 00 – Fax : 01 41 79 80 01

oseo.fr